

Document de référence 2014

(incluant le rapport financier annuel)

Le Tanneur & Cie



En application de son règlement général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le dépôt de ce document de référence le 9 avril 2015. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note visée par l'Autorité des marchés financiers. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le dépôt n'implique pas l'authentification par l'Autorité des marchés financiers des éléments comptables et financiers présentés. Les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013, le rapport du conseil d'administration ainsi que les rapports des commissaires aux comptes y afférents sont contenus dans le document de référence déposé auprès de l'AMF le 10 avril 2014 (D. 14-0334).
- les comptes consolidés et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012, le rapport du conseil d'administration ainsi que les rapports des commissaires aux comptes y afférents sont contenus dans le document de référence enregistré par de l'AMF le 25 avril 2013 (D. 13-0425).

PROFIL

Fort de son savoir-faire centenaire, le groupe Le Tanneur & Cie est un acteur essentiel du marché de la maroquinerie qui a su allier la créativité à la tradition du travail du cuir.

Le Groupe crée, fabrique et distribue deux marques à l'histoire très riche : Le Tanneur et Soco. Au 31 décembre 2014, le réseau de détail à l'enseigne de Le Tanneur & Cie se compose de 54 points de vente en France, Algérie et Luxembourg : 31 magasins détenus en propre, 20 magasins affiliés, 2 franchisés et un site Internet.

Le Groupe fabrique également des produits pour les grands noms du luxe sur ses sites de production historiques corréziens de Bort-les-Orgues et rhônalpin de Belley.

En 2014, Le Tanneur & Cie a réalisé un chiffre d'affaires global de 55,9 millions d'Euros.

SOMMAIRE

P1 – le mot du président

P2/3 – repères

P4/5 – chiffres clés

P6/7 – une vision créative de notre métier : créateur > fabricant

P8/9 – une vision créative de notre métier : distributeur

P10/11 – Le Tanneur

P12 – Soco

P13 – le cahier financier

Le mot du président

L'année 2014 aura été une année difficile dans la vie du groupe Le Tanneur & Cie et marquée sous le signe du bouleversement :

- La tourmente que traverse l'économie française a chahuté notre branche d'activité Marques propres, soumise à un environnement très concurrentiel et encore fortement tournée vers le territoire national.
- Des changements de flux décidés par l'un de nos clients maisons de luxe nous ont conduits à reconfigurer les postes de notre atelier corrézien principal. La phase d'adaptation a inévitablement entamé notre productivité.
- Les difficultés rencontrées par notre filiale tunisienne nous ont amenés à prendre la décision douloureuse de cesser son activité en fin d'année.

La gouvernance de l'entreprise a évolué en décembre avec des changements au sein du Conseil d'administration, dont je suis très heureuse d'occuper le poste de Président. Le Tanneur & Cie conserve en effet et malgré les aléas deux atouts inestimables et enviés : elle possède d'une part la magnifique marque Le Tanneur qui a su être présente dans le patrimoine français depuis la fin du 19^{ème} siècle, et d'autre part un savoir-faire de maroquinier « made in France » historique acquis et perfectionné depuis des décennies.

En 2014, l'actionnaire principal a de nouveau soutenu financièrement le Groupe. C'est la preuve concrète de son engagement dans l'aventure Le Tanneur & Cie et de sa foi en l'avenir.

Je tiens à remercier tous nos partenaires, qu'ils soient clients, fournisseurs, actionnaires ou collaborateurs de nous accompagner au quotidien. En ce début d'année 2015, nous avons pris la décision de renforcer le management de l'entreprise pour faire face aux challenges qui se présentent à nous. La route est semée d'embûches mais j'ai confiance, nous arriverons ensemble à inverser la tendance vers le succès.

Noor Al-Thani
Président du Conseil d'administration

REPERES

1997 : renaissance d'un grand maroquinier

Hervé Descottes, avec le soutien de partenaires financiers, reprend à la barre du tribunal de commerce les fonds de commerce des sociétés Andrelux SA et Andrelux Industrie comprenant les marques Le Tanneur et Soco, et crée la société anonyme Le Tanneur & Cie.

2000 : l'introduction en bourse

Le Tanneur & Cie s'introduit sur Euronext Paris C.

L'usine corrézienne de Bort-les-Orgues entame une montée en puissance afin de répondre à une demande croissante de ses donneurs d'ordres, grandes maisons de luxe françaises.

2004 : le lancement de la commission-affiliation

Depuis plusieurs années, le Groupe accélère le renouvellement des collections des marques détenues en propre en renforçant les lignes « femmes » de la marque Le Tanneur et en créant des collections alternatives à la ligne mythique San Diego de la marque Soco.

Le Tanneur & Cie décide de mettre en place, parallèlement à son propre réseau de magasins, une formule de commission-affiliation, forme moderne de la franchise dans les métiers de la mode. Le premier magasin affilié Le Tanneur ouvre à Bordeaux en novembre 2004.

2006 : l'adoption d'un modèle de pur opérateur marketing et distribution

Le Tanneur & Cie lance un *re-engineering* de la production en sous-traitance de ses marques propres dans une optique d'amélioration de la rentabilité.

Le modèle de sac féminin Matilde de la marque Le Tanneur remporte un vif succès auprès des consommatrices.

2007 / 2010 : l'affirmation de la marque et de l'enseigne de maroquinerie Le Tanneur

L'activité du réseau de vente au détail poursuit sa croissance, de nouveaux magasins en propre et affiliés sont inaugurés.

La branche Fabrication pour maisons de luxe est apportée en 2010 à la filiale entièrement contrôlée « Maroquinerie des Orgues ».

2011 : Qatar Luxury Group devient actionnaire majoritaire

Le 18 mai, Qatar Luxury Group - Fashion S.P.C., société de droit qatari, acquiert la totalité des actions détenues par le groupe familial Descottes, la SAS D&P PME IV et la SARL Saint Germain Participations. Une offre publique d'acquisition se déroule du 8 au 21 juillet. Fin décembre, la participation de l'actionnaire majoritaire s'élève à 86,03% du capital.

www.qatarluxurygroup.com

2012 : une nouvelle direction générale et un investissement publicitaire ambitieux

Une simplification de la structure est mise en place autour de M. Jean Clenet, nouveau Directeur général.

Une vaste campagne publicitaire Le Tanneur est lancée dans la presse féminine.

2013 : montée en gamme de la marque Le Tanneur

La montée en gamme progressive de la marque Le Tanneur et la diminution des opérations de démarque permettent une augmentation des taux de marge brute et nette. L'investissement publicitaire se poursuit.

2014 : Définition d'un nouveau territoire de marque

Le Tanneur, en collaboration avec le designer Christophe Pillet, définit un nouveau territoire de marque et lance cinq nouvelles lignes qui seront implantées dès la saison été 15.

Un nouveau territoire de communication est également mis en place autour de la thématique de l'inspiration avec un nouveau slogan : Be Inspired.

Un nouveau concept boutique est implanté au corner du Printemps de l'homme.

CHIFFRES CLES

les chiffres clés *(indiqués selon les normes IFRS)*

Evolution du chiffre d'affaires en millions d'euros

	2014	2013	
Fabrication pour maisons de luxe	29,0	31,0	-6,3%
Autres distributions Marques propres	11,6	13,1	-11,5%
Magasins Le Tanneur	15,3	15,2	+0,8%
TOTAL	55,9	59,3	-5,6%

Répartition du chiffre d'affaires par activité

	2014	2013
Fabrication pour maisons de luxe	51,9%	52,3%
Autres distributions Marques propres	20,8%	22,1%
Magasins Le Tanneur	27,3%	25,6%
TOTAL	100,0%	100,0%

Répartition du chiffre d'affaires par marque (hors fabrication pour maisons de luxe)

	2014	2013
Le Tanneur	89%	86%
Soco	4%	5%
Air France by Le Tanneur	6%	8%
Autres	1%	1%
TOTAL	100,0%	100%

Répartition du chiffre d'affaires des Marques propres Export en milliers d'euros par zone géographique

	2014	2013
Afrique	350,5	339,4
Amérique	55,8	38,5
Europe	2 092,8	2 426,4
Moyen-Orient	227,7	241,9
Asie et Pacifique	64,5	37,6
	2 791,3	3 083,8

Compte de résultat comparé en millions d'euros

	2014	2013
Chiffre d'affaires	55,92	59,25
Résultat opérationnel courant	-2,68	-2,31
Autres produits et charges opérationnels	1,89	0,59
Résultat opérationnel	-0,79	-1,72
Résultat financier	-0,17	-0,40
Impôt	-0,90	0,42
Résultat net avant activités abandonnées	-1,86	-1,70
Résultat des activités abandonnées	-0,48	0,09
Résultat net	-2,33	-1,61

Bilans comparés en millions d'euros (au 31 décembre)

ACTIF	2014	2013
Actif non courant	11,4	10,4
Stocks	15,2	15,8
Créances et comptes de régularisation (*)	12,8	12,5
Liquidités et quasi-liquidités	3,7	4,2
TOTAL	43,2	42,9

PASSIF	2014	2013
Capitaux propres	7,1	9,6
Dettes financières à plus d'un an	6,8	7,9
Dettes financières à moins d'un an (*)	12,2	7,3
Provision pour engagement de fin de carrière	2,6	2,1
Autres provisions	0,7	0,7
Dettes fournisseurs et autres dettes	13,8	15,3
TOTAL	43,2	42,9

(*) Les créances clients intègrent les factures cédées à la société d'affacturage, la contrepartie est enregistrée en dettes financières à moins d'un an. Au 31 décembre 2014, le montant des créances cédées comprises dans le poste clients s'élèvent à 6,6 M€, la contrepartie est constatée en dettes financières à moins d'un an (5,3 M€ en 2013).

LE TANNEUR, UN SAVOIR FAIRE HISTORIQUE

Le Tanneur & Cie, à travers ses marques propres Le Tanneur et Soco, propose des gammes complètes de portefeuilles, sacs, serviettes, accessoires et bagages. A l'écoute permanente du marché, les équipes marketing analysent les collections passées, étudient les tendances de la saison, anticipent les évolutions de la mode. Elles testent sans concession chaque nouveau produit, choisissent les plus belles peaux, apportent un soin infini aux détails, avec une passion et une maîtrise toujours renouvelées.

Les collections haut de gamme sont fabriquées selon la tradition des maîtres maroquiniers. Une démarche de chaque instant et de longue haleine. A Belley, berceau de son histoire, le laboratoire du Groupe effectue de multiples opérations de contrôle qualité où les produits subissent des tests impitoyables ! Bijouteries, serrures, qualité des cuirs, tressages main, toutes les finitions sont passées au crible pour offrir une qualité exceptionnelle, dans le respect de la trilogie « qualité-prix-créativité » qui a forgé l'esprit du Groupe.

La plupart des productions Marques propres sont délocalisées en Chine, en Inde et au Maghreb. Toutefois, et c'est une prise de position claire, Le Tanneur & Cie s'est attaché depuis le début à suivre une éthique de travail stricte. Depuis 2012, des lignes Le Tanneur Made in France sont fabriquées par l'atelier renaissant du site historique de Belley.

Fort d'un savoir-faire historique de plus de cent ans, Le Tanneur & Cie dédie une partie de son expertise de maroquinier à une activité de sous-traitance pour les plus grandes maisons de luxe. Trois usines répondent aux besoins de ses donneurs d'ordres en Corrèze et dans l'Ain. Cette activité est issue de l'historique de la marque Le Tanneur qui, dès 1895, développe son expertise de tanneur et de maroquinier pour créer de la petite maroquinerie puis grandira avec une production à l'échelle industrielle démontrant ses capacités d'innovation. Sous-traitant de référence, Le Tanneur & Cie vise l'excellence industrielle et a le souci d'amélioration continue.

LE RESEAU LE TANNEUR

Un nouveau concept boutique haut de gamme

Le 25 septembre 2014, Le Tanneur a dévoilé son nouveau concept de boutique au Printemps Haussmann, prestigieuse vitrine du shopping parisien

Située à l'entrée du magasin de l'Homme, au sein des marques de maroquinerie de luxe les plus prestigieuses, la nouvelle boutique Le Tanneur accueille ses visiteurs pour une immersion dans les valeurs qui guident la marque depuis 1898.

Mariant authenticité et raffinement, ingéniosité et esthétisme, ce nouveau concept imaginé par le designer Christophe Pillet sublime les collections masculines de la marque, parmi lesquelles la ligne business chic « Aymeric » ou le modèle « Gaston » au look délicieusement régressif.

Dès l'entrée, le regard est attiré par des poutres en bois qui s'entrecroisent ; les cartables et serviettes y sont en apesanteur, délicatement maintenus par de surprenantes potences équipées de poids à l'ancienne.

Au mur, un accord briques blanches, béton et papier peint noir gaufré, parfait la beauté et l'agencement de cet ensemble de reliefs déstructurés.

Le grand soin apporté à la qualité des matériaux comme au jeu d'ombres et de lumières des couleurs, blanc, métal, bois et champagne, bénéficie aux contrastes et aux aspérités : une volonté dont témoigne chaque élément pour mettre en valeur les collections Le Tanneur.

D'astucieux meubles métalliques permettent une grande modularité de l'ensemble des présentoirs et s'adaptent ainsi aux multiples formats des collections de petite maroquinerie. Entre tradition et innovation, ce nouveau concept haut de gamme est une invitation à découvrir l'âme créatrice de Le Tanneur, sa sensualité et son savoir-faire. Tout comme les collections qu'il présente, il concilie esthétisme et praticité et devrait être implanté prochainement dans les boutiques phares de la marque.

Le *wholesale*

En France, les marques du groupe Le Tanneur & Cie sont présentes auprès des plus importantes chaînes de grands magasins français. Les produits sont présentés dans des corners spécifiques animés par les démonstratrices du Groupe.

Les marques sont également distribuées auprès de 300 détaillants multimarques français.

A l'export, Le Tanneur & Cie diffuse ses marques par l'intermédiaire de distributeurs internationaux exclusifs, de détaillants multimarques et de grands magasins.

Les marques Le Tanneur et Soco sont distribuées dans une trentaine de pays.

LE TANNEUR, INSPIRE DEPUIS 116 ANS

À l'origine de son histoire, Le Tanneur, dépose le brevet d'un porte-monnaie « sans couture » qui sera récompensé par un prix d'Argent à l'Exposition Universelle de Paris en 1900. Semblable à un travail d'origami réalisé en une seule pièce de cuir, cette véritable œuvre d'art était follement en avance sur son époque. Le prestige de la Maison est assuré et Le Tanneur pose la première pierre des valeurs qui construiront sa renommée : Qualité, Créativité, Élégance et Innovation.

L'innovation est ancrée dans les gênes de la Maison Le Tanneur depuis sa création en 1898. Si le Sans Couture est rapidement devenu le produit iconique de la marque, de nombreux articles de petite et grande maroquinerie, de gainerie et de bagagerie, sont venus enrichir ses collections afin de répondre aux besoins toujours plus diversifiés de sa clientèle.

De même de la conception à la fabrication, Le Tanneur adopte des techniques de pointe, remettant constamment en question les acquis de la marque pour l'emmener toujours plus loin dans son exigence d'objets pérennes et fonctionnels.

En matière de communication également, le Tanneur fut un véritable pionnier, n'hésitant pas à investir dans des campagnes d'affichage de grande envergure, une révolution pour l'époque.

Aujourd'hui encore, la Maison Le Tanneur est en quête perpétuelle d'innovation et d'inspiration, en se réinventant chaque jour, jusqu'à l'illustrer à travers la thématique de sa nouvelle campagne de communication : Be Inspired.

SOCO

Soco, marque née en 1932, affiche son empreinte dynamique et effrontée. Dans les années 80, Soco bouscule le marché avec son style reconnaissable et ses couleurs attrayantes, notamment avec la ligne emblématique « San Diego ». Un grand succès qui signera fièrement son identité.

La marque développe ses collections en créant des mélanges insolites de matières et de couleurs autour de modèles originaux et astucieux. Avec son style reconnaissable, Soco s'adresse à des jeunes femmes dynamiques à la recherche de produits accessibles, originaux et impertinents.

Du sac porté épaule ou porté main à la petite maroquinerie assortie, les collections Soco sont riches et variées et offrent des possibilités infinies.

le cahier financier

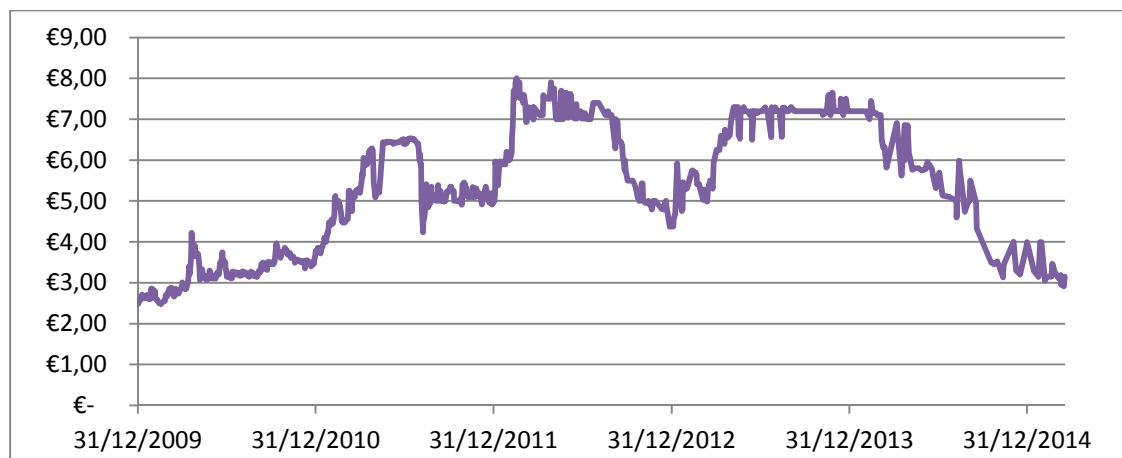
la communication financière	Page 15
rapport du Conseil d'Administration	Page 18
rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne	Page 45
organigramme du Groupe	Page 49
analyse des risques	Page 50
comptes consolidés au 31 décembre 2014	Page 55
annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2014	Page 61
comptes sociaux au 31 décembre 2014	Page 93
annexe aux comptes sociaux au 31 décembre 2014	Page 96
rapports des Commissaires aux Comptes	
rapport sur les comptes annuels au 31 décembre 2014	Page 122
rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2014	Page 124
rapport spécial	Page 126
rapport sur le rapport du Président du Conseil d'Administration relatif aux procédures de contrôle interne	Page 130
rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales du rapport du Conseil d'administration	Page 132
renseignements généraux	Page 135
texte des résolutions	Page 143
table de concordance	Page 145
table de réconciliation avec le rapport financier annuel	Page 148
tableau de correspondance RSE	Page 149

(1) la communication financière

Répartition du capital au 31 décembre

	2014	2013	2012
Qatar Luxury Group Fashion S.P.C.	85,6%	85,6%	84,9%
Public	4,1%	5,0%	6,5%
Autre fonds d'investissement	9,8%	8,9%	8,1%
Cadres	0,4%	0,4%	0,4%
Le Tanneur & Cie	0,1%	0,1%	0,1%

Evolution du cours de Bourse (en euros) (source : Euronext)



Nombre d'actions (Nominal de 1 €)	4 282 136
Capitalisation boursière au 31 décembre 2012	18,7 M€ soit 4,37 € par action
Capitalisation boursière au 31 décembre 2013	30,8 M€ soit 7,20 € par action
Capitalisation boursière au 31 décembre 2014	17,1 M€ soit 3,99 € par action
Capitalisation boursière au 31 mars 2015	12,5 M€ soit 2,92 € par action
Cours au 31 décembre 2014	3,99 €
Fonds propres au 31 décembre 2014	7,1 M€ soit 1,66 € par action
Résultat net au 31 décembre 2014	-2,3 M€ soit -0,55 € par action

Cours en euros	2012	2013	2014	2015 (31/03)
+ haut	8,00	7,65	7,45	3,99
+ bas	4,37	4,99	3,13	2,91
A la fin de la période	4,37	7,20	3,99	2,92
Volumes quotidiens	760	606	296	285

Evolution des cours et volumes (source : Euronext)

	plus haut	Cours (en €) plus bas	Moyen	Nombre de titres échangés
déc-11	5,35	4,92	5,10	13 725
janv-12	6,20	5,00	5,83	16 815
fév-12	8,00	6,01	7,37	24 040
mars-12	7,60	6,93	7,26	7 120
avr-12	7,90	7,10	7,47	17 119
mai-12	7,75	7,00	7,28	7 863
juin-12	7,62	7,02	7,19	4 518
juil-12	7,40	7,00	7,09	5 570
août-12	7,40	7,10	7,17	3 717
sept-12	7,00	5,75	6,27	4 663
oct-12	5,51	5,00	5,32	3 988
nov-12	5,43	4,79	4,99	8 460
déc-12	5,00	4,37	4,81	2 496
janv-13	5,92	4,38	5,05	12 949
fév-13	5,75	5,41	5,60	4 072
mars-13	6,00	4,99	5,40	6 913
avr-13	6,25	6,74	6,47	15 057
mai-13	6,52	7,30	7,10	16 390
juin-13	6,50	7,20	7,12	5 790
juil-13	6,56	7,29	7,16	2 339
août-13	6,57	7,28	7,15	4 960
sept-13	7,20	7,30	7,21	1 919
oct-13	7,20	7,20	7,20	5 123
nov-13	7,10	7,65	7,25	4 245
déc-13	7,10	7,50	7,28	1 264
janv-14	7,20	7,20	7,20	2 172
fév-14	7,45	7,00	7,17	5 762
mars-14	7,10	5,82	6,53	2 447
avr-14	6,91	5,62	6,45	976
mai-14	6,17	5,75	5,86	483
juin-14	5,95	5,32	5,75	1 722
juil-14	5,69	5,10	5,31	330
août-14	5,98	4,60	5,22	1 869
sept-14	5,50	4,32	4,95	1 411
oct-14	3,52	3,45	3,49	389
nov-14	3,52	3,13	3,39	1 266
déc-14	4,00	3,20	3,67	480
janv-15	3,99	3,15	3,60	955
fév-15	3,46	3,05	3,22	710
mars-15	3,19	2,91	3,07	4 106

Actionnaires nominatifs
CM – CIC Securities
Service aux Emetteurs
6 avenue de Provence
75441 Paris Cedex 09

Relations actionnaires
Patricia MOULON - Tél. 04 79 81 60 60
e-mail : p.moulon@letanneuretcie.com

Calendrier d'information financière 2015

Résultats annuels 2014	9 avril 2015
Assemblée générale 2015	9 juin 2015
Résultats 1 ^{er} semestre 2015	31 août 2015

(2) rapport du Conseil d'Administration

Etabli par le Conseil d'Administration et présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 juin 2015

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2014 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux. Il vous sera ensuite donné lecture des rapports des Commissaires aux Comptes.

1 Activité de la Société-mère

1.1 Faits marquants

L'exercice 2014 a été marqué essentiellement par les événements suivants :

Consommation en crise

La conjoncture économique nationale difficile a continué de peser sur la fréquentation et le panier moyen de l'ensemble de la clientèle. Il est important de souligner que le chiffre d'affaires de la marque principale Le Tanneur est resté quasiment stable à -0,8% au cours de l'exercice tandis que les marques Soco et Air France by Le Tanneur ont davantage souffert.

Evolution du réseau de magasin à l'enseigne Le Tanneur

A la fin du mois de janvier, Le Tanneur & Cie a repris en propre l'exploitation de quatre magasins affiliés à Nantes, Angers, Périgueux et dans le centre commercial de Bordeaux-Lac.

Au mois de mai, deux magasins détenus en propre à l'enseigne Le Tanneur ont ouvert leurs portes : l'un dans le centre-ville de Lille, l'autre dans le nouveau centre commercial des Terrasses du Port à Marseille.

Comme programmé, les deux magasins allemands déficitaires sont sortis du périmètre de Le Tanneur & Cie au cours du 2^{ème} trimestre : celui de Berlin a été cédé fin avril à sa valeur nette comptable à la société-sœur Le Tanneur International Germany et celui de Düsseldorf a été fermé fin juin.

Deux magasins détenus en propre à contribution négative ont été aussi fermés : le bail du point de vente du centre commercial de Bordeaux-Lac a été résilié fin août moyennant une plus-value et le magasin du centre commercial de Toulouse Labège a fermé ses portes fin septembre. Les magasins affiliés de Laval et de Chambéry ont également été fermés.

Le point de vente de Rennes a été rénové au cours du 3^{ème} trimestre.

En décembre, le magasin du centre-ville de Bordeaux qui était exploité en location-gérance a été racheté.

Enfin, un certain nombre de partenaires affiliés dont les contrats trouvaient leur terme en 2014 ont souhaité poursuivre leur collaboration avec Le Tanneur & Cie : à Perpignan, Luxembourg, La Rochelle, Aix-en-Provence et Compiègne. A Nîmes, un changement de partenaire est intervenu.

A fin 2014, le réseau de magasins Le Tanneur se compose de 54 points de vente : 31 magasins en propre (dont 7 magasins d'usine), 20 magasins affiliés (dont un au Luxembourg), 2 magasins franchisés en Algérie et un site Internet.

Collaboration avec l'agence de design Christophe Pillet

En septembre, le corner Le Tanneur du Printemps Haussmann de l'Homme a été « remodelé » conformément à l'adaptation à l'environnement français du concept de magasin dessiné en 2013 par l'agence du designer Christophe Pillet pour le magasin de Le Tanneur International de Bruxelles Waterloo. Le concept inclut notamment les éléments novateurs suivants permettant une mise en valeur des produits : entrecroisement de

poutres en bois, potences équipées de poids à l'ancienne, murs en brique blanche, béton et papier peint noir gaufré, meubles métalliques modulables.

Au mois de décembre, le conserneur a réalisé un bond d'activité remarquable de plus de 50%.

Projet Le Tanneur International

Le projet d'ouverture de magasins Le Tanneur à l'étranger par la société sœur Le Tanneur International a été gelé par l'actionnaire majoritaire, qui a actuellement d'autres priorités liées au lancement de sa marque de luxe. Le Tanneur International exploite trois magasins : deux à Bruxelles et un à Berlin.

Cession de la marque Tann's

En décembre 2014, la marque Tann's, dont l'exploitation était confiée en licence depuis 2005, a été cédée pour 1,95 M€.

1.2 Analyse de l'activité et des résultats de la Société-mère

Les comptes sociaux qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes principes et les mêmes méthodes que l'année précédente.

L'exercice a enregistré un chiffre d'affaires hors refacturations de 26,9 M€ contre 28,3 M€ pour l'exercice précédent, soit une baisse de 4,9% :

- Les magasins Le Tanneur ont progressé de 0,7% à surface comparable. Les retombées du plan média de fin d'année 2013 ont dynamisé les soldes de début d'année 2014. Des opérations commerciales sur l'offre bagages ont pris le relais après la mi-février et début avril ainsi que des ventes privées. Un taux de démarque plus élevé qu'en 2013 pendant les soldes d'été a entraîné une hausse sensible de l'activité en juillet et août. Le démarrage de la saison Automne/hiver a été rendu difficile par des mois de septembre et d'octobre exceptionnellement chauds. La baisse du budget d'achat de cadeaux de fin d'année a eu un impact sur le panier moyen du mois de décembre. Malgré tout, les nouvelles lignes homme et petite maroquinerie ont reçu un excellent accueil. A noter la progression intéressante à +7,6% des ventes par Internet et celle de +9,1% du réseau de magasins d'usine.
- Les autres canaux de distribution des Marques propres ont connu une baisse d'activité de 10,3% à périmètre constant : +0,4% pour les grands magasins français, -11,7% pour les détaillants multimarques français (nos clients souffrant d'une revente globale semblant s'établir en moyenne entre -10 et -15% par rapport à l'année précédente) et -9,3% à l'export (baisse de l'Europe de l'Ouest et de la Russie, maintien de la zone Afrique et Moyen-Orient).

La répartition du chiffre d'affaires par marque est la suivante : 89% pour Le Tanneur (86% en 2013), 4% pour Soco (5% en 2013) et 6% pour Air France by Le Tanneur (8% en 2013).

Les charges d'exploitation représentent un total de 31,4 M€. Leur diminution de 2,9 M€ par rapport à l'exercice 2013 provient des postes suivants :

- Achats consommés en diminution en lien avec l'évolution du chiffre d'affaires,
- Baisse des charges de publicité,
- Passage du taux de CICE de 4 à 6%.

Les dotations d'exploitation aux amortissements s'élèvent à 730 K€. Les dotations pour dépréciation des créances clients incluent un montant de 472 K€ relatif à la filiale tunisienne Somacap. La variation des provisions pour risques et charges d'exploitation tient compte de plusieurs litiges prudhommaux et représente une reprise nette de 51 K€.

Le résultat d'exploitation ressort ainsi à -2 599 K€ contre -2 825 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat financier s'établit à +243 K€ contre +1 847 K€ pour l'exercice 2013. Un montant de dividendes de 502 K€ a été distribué par la filiale Maroquinerie des Orgues (2 138 K€ en 2013). Le gain net de change de 105 K€ traduit l'écart favorable entre le cours de paiement des achats en dollars américains et hongkongais et le cours de couverture budgétaire.

En conséquence, le résultat courant avant impôt (somme des résultats d'exploitation et financier) ressort à - 2 356 K€ alors qu'il s'élevait à -978 K€ en 2013.

Le résultat exceptionnel de +1 905 K€ est principalement lié à la cession de la marque Tann's (cf. faits marquants).

La participation des salariés aux résultats de l'entreprise n'est pas déclenchée cette année. La Société a comptabilisé un crédit d'impôt apprentissage de +9 K€.

Le résultat net s'établit à -442 K€ contre -380 K€ pour l'exercice 2013.

Le ratio d'endettement net sur capitaux propres de la Société est de 109,1% à fin 2014. Le ratio d'endettement net sur chiffre d'affaires s'élève à 33,2%.

1.3 Activités en matière de recherche et de développement

Pour ses collections, Le Tanneur & Cie dispose d'un service de développement où s'élaborent des prototypes de produits nouveaux. Ce service est composé de prototypistes qui concrétisent les idées et nouveaux concepts créés par l'équipe de stylistes de la Société qui peuvent recevoir l'appui d'intervenants extérieurs en fonction des besoins ou des objectifs de création fixés par la direction du marketing. Les stylistes participent régulièrement à des salons et se déplacent à l'étranger afin de s'informer en permanence sur les tendances et nouveautés qui apparaissent sur le marché.

Ces coûts de développement ne font pas l'objet d'un traitement comptable particulier.

2 Activité du Groupe

2.1 Filiales

2.1.1 Sopadima Far East

Sopadima Far East est détenue à 100% par Le Tanneur & Cie. Cette filiale gère et contrôle pour le compte du Groupe les activités des sous-traitants implantés en Chine. L'effectif de cette filiale basée à Hong-Kong est de 2 personnes. La commission perçue par la filiale en vertu du contrat de services signé avec la Société-mère constitue sa seule source de chiffre d'affaires.

Après harmonisation des comptes locaux aux principes du Groupe et avant élimination des opérations intragroupe, le compte de résultat de la filiale se présente ainsi :

	(en K€)
Chiffre d'affaires	83
Achats consommés	(2)
Charges de personnel	(88)
Autres charges opérationnelles courantes	(36)
Résultat opérationnel	(42)
Résultat financier	43
Résultat net	1

2.1.2 Maroquinerie des Orgues

Le Tanneur & Cie a créé en 2010 une filiale entièrement contrôlée pour lui apporter la branche d'activité de Fabrication pour maisons de luxe située à Bort-les-Orgues au 31 décembre 2010.

En 2014, l'activité a continué à être difficile en raison de décisions stratégiques de l'un des donneurs d'ordres en matière de *supply chain* qui a entraîné une reconfiguration des postes dans l'atelier corrézien principal. La productivité a été pénalisée par des démarrages de produits difficiles à mettre au point.

Au cours du 2^{ème} semestre 2014, la société a fermé son établissement de Monestier-Merlines où elle employait une vingtaine de salariés qui ont été transférés sur l'établissement principal de Bort-les-Orgues.

Le plan de développement de la marque lancée par l'actionnaire majoritaire a évolué en entraînant une baisse de commandes.

Au 31 décembre 2014, l'effectif de la filiale est composé de 349 personnes inscrites.

Après harmonisation des comptes locaux aux principes du Groupe et avant élimination des opérations intragroupe, le compte de résultat de la filiale se présente ainsi :

	(en K€)
Chiffre d'affaires	29 359
Autres produits opérationnels	283
Achats consommés	(14 542)
Charges de personnel	(10 788)
Impôts et taxes	(612)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(878)
Autres charges opérationnelles courantes	(3 256)
Résultat opérationnel courant	(434)
Autres charges et produits opérationnels	56
Résultat opérationnel	(378)
Résultat financier	(42)
Impôt	159
Résultat net	(261)

2.1.3 SOMACAP

Cette société tunisienne, contrôlée à 99,90% par Maroquinerie des Orgues, a pour objet la fabrication d'articles de maroquinerie et accessoires.

En 2014, Somacap a fabriqué des semi-finis et des produits finis Le Tanneur et a facturé ses productions exclusivement à l'intérieur du Groupe. L'effectif s'élève à 61 personnes à fin décembre.

En 2013 et en 2014, l'unité a fait face à une productivité faible, des problèmes de qualité récurrents et une prise d'autonomie difficile en matière d'approvisionnement en matières premières et d'industrialisation. Des pertes nettes conséquentes ont été enregistrées au cours des deux exercices. Il paraît illusoire que l'équilibre d'exploitation soit atteint à court ou moyen termes sans des ressources techniques, du temps, une énergie et des ressources financières que le groupe Le Tanneur & Cie et ses équipes ne sont pas en mesure d'allouer à Somacap. C'est la raison pour laquelle il a été décidé d'arrêter l'activité de cette filiale au 31 décembre 2014.

Avant élimination des opérations intragroupe, le compte de résultat de la société se présente ainsi en 2014 :

	(en K€)
Chiffre d'affaires	966
Autres produits opérationnels courants	(120)
Achats consommés	(605)
Charges de personnel	(460)
Dotations aux amortissements et variation des provisions	(139)
Autres charges opérationnelles courantes	(106)
Résultat opérationnel courant	(464)
Autres produits et charges opérationnels	(1)
Résultat opérationnel	(465)
Résultat financier	(15)
Résultat net	(479)

Les opérations liées à l'activité de la filiale tunisienne sont présentées en résultat des activités abandonnées dans les comptes consolidés.

2.2 Comptes consolidés et rapport sur la gestion du Groupe

Les comptes consolidés sont présentés selon le référentiel comptable IFRS (International Financial Reporting Standards) émis par l'IASB (International Accounting Standards Board). Les méthodes comptables appliquées sont identiques à celles appliquées dans les états financiers annuels au 31 décembre 2013.

Le chiffre d'affaires consolidé de l'année 2014 s'établit à 55,9 M€, en diminution de 5,6% par rapport à l'année précédente.

Le chiffre d'affaires de la branche Marques propres a baissé de 4,4% à périmètre comparable : +0,7% pour les magasins Le Tanneur, +0,4% pour les grands magasins français, -11,7% pour les détaillants multimarques français et -9,3% à l'export.

L'activité de la branche Fabrication pour maisons de luxe a baissé de 6,3%.

Le résultat opérationnel courant 2014 s'élève à -2 679 K€ contre -2 312 K€ en 2013.

La contribution de la branche Fabrication pour maisons de luxe au résultat opérationnel courant consolidé a connu une diminution significative. L'activité a continué à être difficile en raison de décisions stratégiques de l'un des donneurs d'ordres en matière de *supply chain* qui a entraîné une reconfiguration des postes dans l'atelier corrézien principal. La productivité a été pénalisée par des démarrages de produits difficiles à mettre au point.

La contribution de la branche Marques propres au résultat opérationnel courant consolidé a, quant à elle, progressé grâce à la diminution importante des coûts publicitaires par rapport à 2013 et à la diminution des coûts de structure.

Après des autres produits et charges opérationnels de +1 893 K€ liés principalement à la cession de la marque Tann's, un coût de l'endettement financier de -323 K€, des autres produits et charges financiers nets de 158 K€ et une charge d'impôt de 904 K€ (correspondant principalement à une reprise partielle de l'impôt différé actif alors qu'un produit de +421 K€ avait été constaté en 2013), le résultat net avant résultat des activités arrêtées ou cédées ressort à -1 856 K€ contre -1 702 K€ en 2013. Le résultat net des activités arrêtées ou cédées s'établissant à -479 K€ (filiale tunisienne), le résultat net – part du Groupe s'établit à -2 334 K€ (-1 613 K€ en 2013).

La situation nette consolidée représente 7,1 M€, soit 1,66 € par action.

Le ratio d'endettement net est passé de 114% à fin 2013 à 214% à fin 2014. En neutralisant les créances facturées classées en dettes financières court terme selon les normes IFRS, le ratio d'endettement net s'établit à 121% à fin 2014 contre 59% à fin 2013.

Au cours de l'année 2014, les investissements du Groupe ont concerné principalement :

- la reprise des magasins de Nantes, Angers, Périgueux et du centre commercial de Bordeaux-Lac à un partenaire affilié et celle du magasin de Bordeaux centre-ville précédemment exploité en location-gérance,
- les nouveaux magasins de Lille et du centre commercial des Terrasses du Port à Marseille,
- des matériels et agencements industriels pour la Fabrication pour maisons de luxe,
- la rénovation du magasin de Rennes,
- du mobilier et des agencements pour des magasins existant et des corners en grands magasins dont celui du Printemps Haussmann de l'homme.

3 Principaux risques et incertitudes

Les principaux risques auxquels est soumis le Groupe sont décrits dans le chapitre « Analyse des risques » du document de référence.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le Groupe n'a pas fait l'objet d'une procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur sa situation financière ou sa rentabilité.

La situation financière ou commerciale du Groupe n'a pas subi de changement significatif depuis la fin de l'exercice 2014.

Lorsque la Société est amenée à utiliser des estimations liées à son activité future, les résultats réels pourront différer de ces estimations dans le contexte économique mondial incertain actuel.

4 Instruments financiers

La Société-mère sécurise le montant de ses achats négociés en devise (principalement en HKD et USD) par une politique de couverture de change. Le Tanneur & Cie n'utilise que des instruments dérivés simples : contrats de change à terme, tunnel d'options plain vanilla.

5 Evolution prévisible et perspectives

Concernant la branche d'activité de Fabrication pour maisons de luxe, le Groupe continue à répondre aux attentes de ses clients et s'attache à améliorer sa productivité.

Concernant la branche Marques propres, le Groupe cherche à augmenter la rentabilité de la marque Le Tanneur :

- Travail sur la création produits pour proposer une offre plus innovante tout en capitalisant sur les fondements de la marque (excellent accueil de la nouvelle ligne de sacs femme Victoire de la collection Printemps/été 2015)
- Diminution du budget de communication publicitaire au profit du *remodeling* du concept de magasin Le Tanneur sur la base du succès de la collaboration avec le designer Christophe Pillet pour le corner du Printemps Haussmann Homme
- Collaboration avec l'illustratrice Claire Le Meil pour ponctuer les collections, animer les vitrines et décorer les packagings
- Campagne de communication Printemps/été 2015 tournée vers le digital avec toujours l'univers de l'inspiration (Le Tanneur « Be inspired ») décliné cette fois à travers la thématique de l'atelier d'artiste
- Rachat en propre en février 2015 du magasin affilié d'Annecy et fermeture de celui d'Aubervilliers, non rentable
- Nouvel agent en Allemagne pour démarrage d'activité sur la saison Automne/hiver 2015
- Prises de contact à l'export pour un développement possible en *wholesale* sur les zones Asie et Afrique
- Poursuite de recherche d'économies de structure.

6 Evénements importants survenus depuis le 31/12/2014

A la suite de la décision de l'arrêt d'activité de la filiale tunisienne, la totalité des contrats des salariés de la société Somacap a pris fin en janvier 2015 : licenciements, fin de contrats à durée déterminée ou d'apprentissage, départs à la retraite anticipée.

Le 12 février 2015, Le Tanneur & Cie a reçu un commandement de payer la somme de 165 K€ relatif à la clause de garantie solidaire du bail commercial d'un magasin à l enseigne Upla situé rue Saint Benoît à Paris qui a été cédé par la Société en 2006. Ce sujet avait déjà fait l'objet d'une décision de justice relevant l'inopposabilité de la clause de garantie en 2009. Le Tanneur & Cie considère ce commandement de payer sans objet.

Le 27 février 2015, Le Tanneur & Cie a repris le fonds de commerce du magasin Le Tanneur d'Annecy à son partenaire affilié pour un montant de 301 K€.

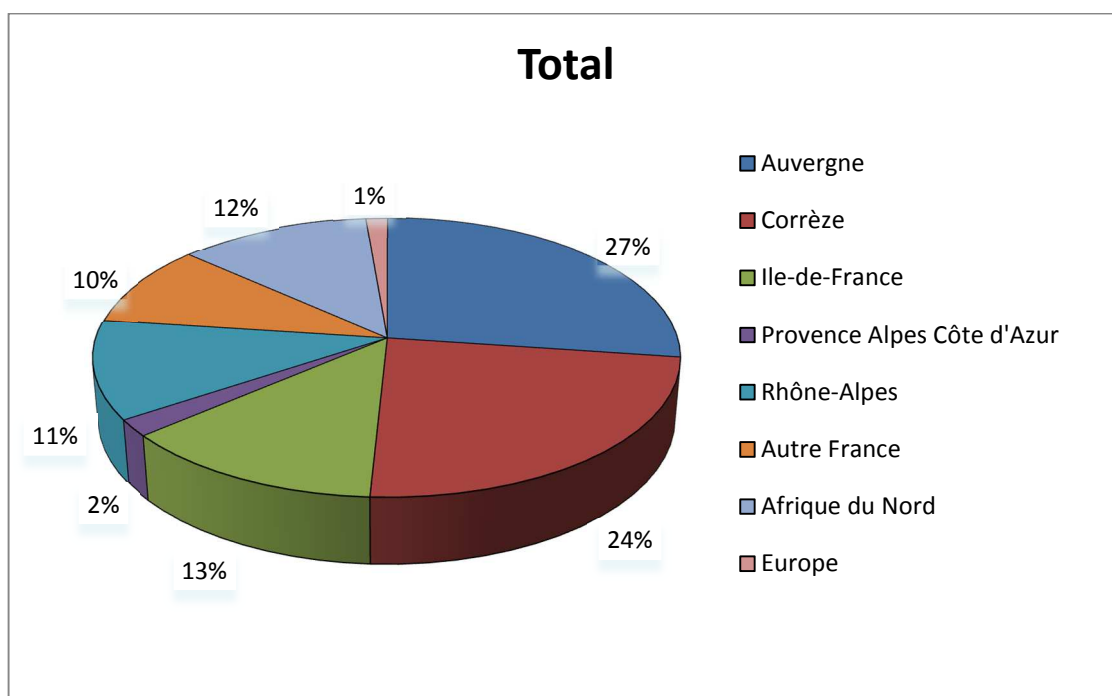
7 Informations sociales

7.1. Emploi

L'ensemble des sociétés Le Tanneur & Cie et Maroquinerie des Orgues est composé au 31 décembre 2014 de 588 salariés, effectif restant stable par rapport à l'année précédente (583 salariés au 31 décembre 2013). Les entités « groupe France » correspondent aux sociétés françaises (Le Tanneur & Cie et Maroquinerie des Orgues).

Les activités à l'étranger, représentent quant à elles un effectif total de 61 salariés en Tunisie (société Somacap usine de fabrication) et des points de vente à l'étranger : 3 salariés en Belgique (Personnel de démonstration dans un grand magasin) et 1 Attaché Commercial, zone Bénélux.

Répartition géographique des salariés du Groupe déterminée en fonction du code postal d'habitation et calculé sur l'ensemble des effectifs ayant été présent en 2014:



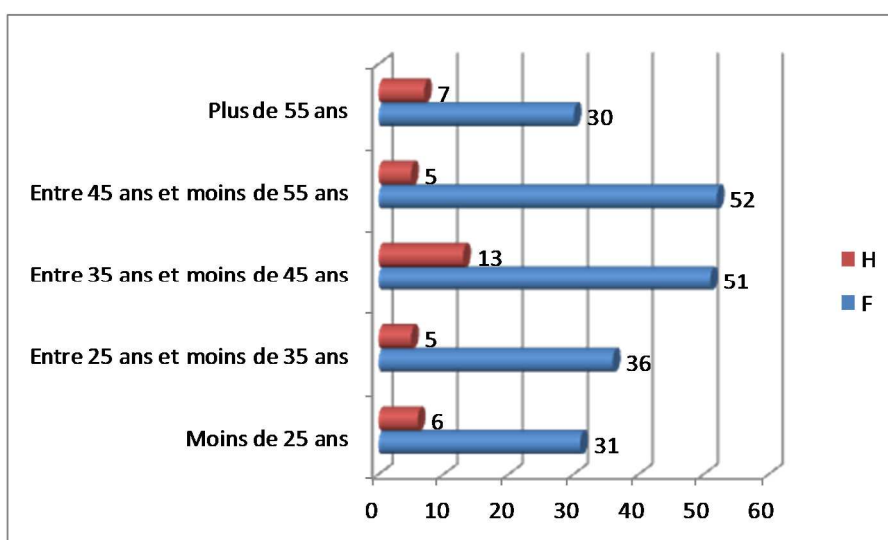
Le Tanneur & Cie

L'effectif inscrit moyen total de la société Le Tanneur & Cie de l'exercice 2014 qui s'élève à 237 salariés est quasiment stable par rapport à celui de 2013 qui était de 235 salariés.

Le nombre de salariés inscrits au 31/12/2014 s'élève à 236 (contre 233 en 2013) dont 11 personnes en contrat de professionnalisation ou d'apprentissage. Le nombre d'inscrits en fin d'année est donc stable avec seulement 3 salariés en plus par rapport à l'exercice précédent.

Répartition par tranche d'âge et sexe :

Le Tanneur & Cie S.A.	F	H	Total général
Entre 25 ans et moins de 35 ans	36	5	41
Entre 35 ans et moins de 45 ans	51	13	64
Entre 45 ans et moins de 55 ans	52	5	57
Moins de 25 ans	31	6	37
Plus de 55 ans	30	7	37
Total général	200	36	236



En 2014 ont été conclues 57 embauches sous contrat à durée indéterminée sur Le Tanneur & Cie, contre 40 en 2013 :

- Passage en CDI d'un contrat de professionnalisation en août 2014 dans l'atelier,
- Evolution de poste à Paris après un départ en retraite au service marketing,
- Poste de Standardiste-Secrétaire à Paris,
- Poste de Responsable Communication remplacé,
- Poste de Visuel Merchandiser remplacé,
- 2 créations de poste sur les grands magasins à Marseille (Nouveau Centre commercial Les Terrasses du Port),
- 9 contrats en renouvellement sur les grands magasins,
- Ouvertures de boutiques : Centre Commercial des Terrasses du Port, Lille, Angers, Bordeaux, Nantes, Périgueux (20 postes)
- 21 contrats en renouvellement sur les boutiques.

Un total de 163 contrats à durée déterminée a été conclu contre 108 en 2013 comprenant les contrats en alternance. Ces contrats ont été conclus principalement pour le remplacement des équipes de vente en congés ou en arrêt de travail. 4 d'entre eux concernent un surcroît temporaire d'activité pour la période des soldes de janvier et 19 pour les fêtes de fin d'année. De plus, l'atelier de Belley, pour la fabrication Qela, a renouvelé 4 CDD pour une durée de 6 mois.

Le total des départs s'est élevé à 213 contre 153 au total en 2013 et 59 en dehors des fin de CDD (48 en 2013).

Étiquettes de lignes	Nombre de Nom du salarié
Démission	19
Départ à la retraite	3
Embauche en CDI	1
Fin apprentissage	1
Fin de CDD	154
Fin de contrat de professionnalisation	1
Fin de période d'essai	7
Licenciement pour motif économique	6
Licenciement pour motif personnel	2
Mutation	6
Promotion	3
Rupture anticipée de CDD	5
Rupture conventionnelle	5
Total général	213

Le nombre total d'entrées et de sorties a progressé de 43% par rapport à 2013 en quantité de contrats conclus et rompus (CDD compris). Ce dernier résultat découle d'une augmentation des entrées due aux ouvertures de boutiques et au nombre croissant de CDD. Les mouvements dans l'année ont donc fortement évolué.

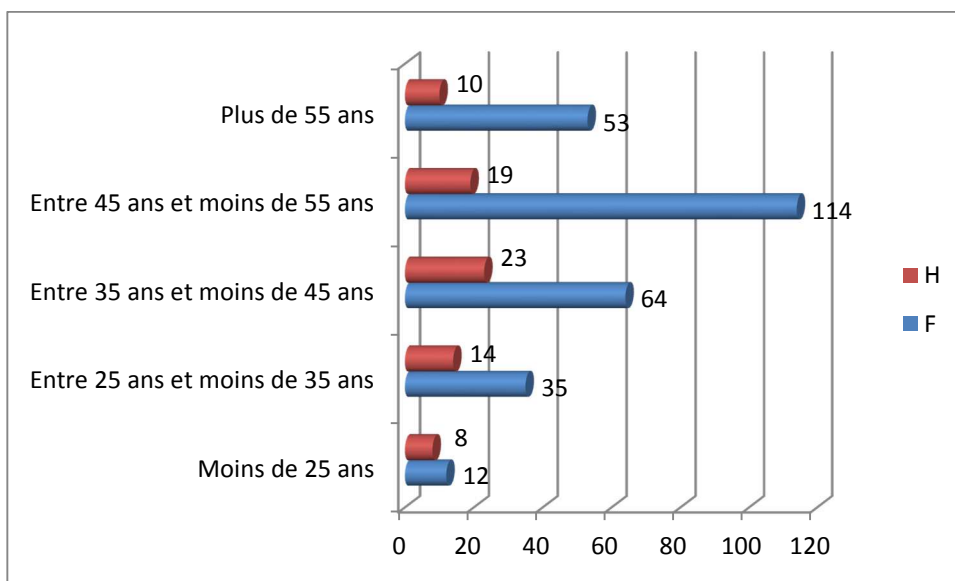
Maroquinerie des Orgues

L'effectif inscrit moyen total de la société Maroquinerie des Orgues de l'exercice 2014 qui s'élève à 362 salariés a augmenté par rapport à celui de 2013 qui était de 355 salariés.

Le nombre de salariés inscrits au 31/12/2014 s'élève à 352 (contre 350 en 2013) dont 6 apprentis. Le nombre d'inscrits en fin d'année a donc augmenté de 2 salariés.

Répartition par tranche d'âge et sexe :

Maroquinerie des Orgues	F	H	Total général
Moins de 25 ans	12	8	20
Entre 25 ans et moins de 35 ans	35	14	49
Entre 35 ans et moins de 45 ans	64	23	87
Entre 45 ans et moins de 55 ans	114	19	133
Plus de 55 ans	53	10	63
Total général	278	74	352



En 2014 ont été conclues 32 embauches sous contrat à durée indéterminée, contre 15 en 2013 :

- Poste de Responsable Ressources Humaines remplacé,
- Poste d'Assistant de Direction et Ressources Humaines remplacé,
- Poste de Responsable de site remplacé,
- Poste de Responsable Bureau d'Etude remplacé,
- Création de poste de Chef de Coupe,
- Deux évolutions en chef d'équipe et Technicien en Industrialisation,
- 25 postes d'Ouvrier.

Un total de 50 contrats à durée déterminée a été conclu contre 6 en 2013. Ces contrats ont été conclus sur des postes d'ouvriers et 5 contrats d'apprentissage.

Le total des départs s'est élevé à 80 contre 32 au total en 2013.

Étiquettes de lignes	Nombre de Nom du salarie
Démission	4
Départ à la retraite	12
Embauche en CDI	1
Fin apprentissage	2
Fin de CDD	25
Fin de contrat de professionnalisation	1
Fin de période d'essai	1
Licenciement pour inaptitude	4
Licenciement pour motif personnel	1
Mutation dans un autre établissement	26
Rupture conventionnelle	3
Total général	80

Le nombre total d'entrées et de sorties a été multiplié par trois (200% par rapport à 2013 en quantité de contrats conclus et rompus). Ce dernier résultat est le fruit d'un turn-over important et de l'arrêt des contrats intérimaires.

Activités à l'étranger

Salariés présents au 31 décembre 2014 à l'étranger :

	H	F	Total	CDD
Société Somacap en Tunisie	12	49	61	8 (dont 5 apprentis)
Belgique	1	3	4	Intérimis en plus

Chez Somacap, les mouvements ont été au nombre de 18 en 2014 : 4 embauches et 14 départs principalement pour fin de CDD.

En ce qui concerne les mouvements des salariés belges, il y a eu un départ et une entrée sur le même poste.

La masse salariale du Groupe France s'est élevée à 14,2 M€ sur l'exercice pour un total chargé de 20,2 M€. En 2013, elle s'élevait à 13,9 M€ pour un total brut chargé de 19,7 M€ ; les charges de personnel ont augmenté par rapport à 2013 avec une hausse importante de la masse salariale.

En 2014, la masse salariale de Maroquinerie des Orgues et de Le Tanneur & Cie s'élève respectivement à 7,9 M€ et 6,2 M€.

Moyenne des salaires bruts

En Euros	A - Maroquinerie des Orgues	I - Le Tanneur & Cie S.A.	Total général
Cadres	4 848,09	4 361,97	4 488,38
F	2 701,67	4 085,50	3 913,06
H	5 551,84	4 793,58	5 099,90
Maitrisés	2 395,06	2 412,08	2 406,83
F	2 346,80	2 430,42	2 409,71
H	2 488,11	2 258,46	2 393,65
Employés	2 034,77	1 404,23	1 452,40
F	1 840,97	1 426,22	1 452,39
H	2 470,81	1 279,13	1 452,46
Ouvriers	1 662,09	1 720,86	1 664,36
F	1 647,73	1 720,86	1 651,11
H	1 731,68		1 731,68
Apprenti	1 117,47	885,34	1 062,66
F	1 117,47	885,34	1 062,66
Total général	1 828,32	2 042,05	1 916,59

La masse salariale des activités à l'étranger en 2014 :

Somacap : 318 239 € contre 291 615 € en 2013, soit une augmentation de 9%

INNO et attaché commercial en Belgique : 163 471 € contre 173 463 € en 2013, soit une diminution de 6%

7.2 Organisation du travail

Sur l'activité Le Tanneur & Cie, le recours aux heures supplémentaires qui normalement s'exerce peu, a baissé à hauteur de 235 heures en 2014 contre 572 heures en 2013. Les rémunérations majorées liées aux

dimanches travaillés se sont montées à 2 804 heures en 2014 contre 2 773 en 2013. Les jours fériés travaillés représentent 1 993 heures majorées en 2014 contre 1 842 heures en 2013 : la majoration s'applique sur la moitié des heures réellement réalisées.

Le recours à l'augmentation de la durée du travail des personnes à temps partiel a fortement augmenté en passant de 4 904 heures en 2013 à 6 198 heures en 2014.

L'absentéisme pour maladie, accident du travail ou maladie professionnelle représente 3,8 % du total d'heures théoriques attendues, pour 14 320 heures de maladie et aucune heure d'accident du travail (reconnu et avec arrêt de travail). Les heures de maladie ont augmenté par rapport à 2013 de 12%.

Au cours de l'exercice, le recours aux heures supplémentaires a presque triplé en passant de 4 923 heures en 2013 à 14 050 heures sur Maroquinerie des Orgues.

L'absentéisme pour maladie, accident du travail ou maladie professionnelle représente 9% du total d'heures théoriques attendues, soit 44 975 heures de maladie et 6 380 heures d'AT. Les heures de maladie ont augmenté par rapport à 2013 de 33%.

Activités à l'étranger

Chez Somacap, l'horaire hebdomadaire est de 48 heures.

Heures supplémentaires et complémentaires pour les salariés à l'étranger :

	Heures complémentaires	Heures supplémentaires	Heures de dimanches travaillés	Heures de jours fériés travaillés
INNO Belgique	0	156	72	88
Somacap	0	37 (à fin août)	0	5 971 (à fin août)
Total général	0	193	72	6 059

7.3 Relations sociales

Le Groupe est doté de l'ensemble des institutions représentatives du personnel sur chacune des deux sociétés dont trois comités d'établissements. Un Comité Central d'Entreprise se réunit au moins une fois par an au niveau de Le Tanneur & Cie.

Les Comités d'Etablissement se réunissent tous les mois.

Des commissions ad hoc, réunissant les délégués syndicaux et une émanation des Comités d'Etablissement, a été créée pour le suivi de l'accord sur l'aménagement du temps de travail.

La représentation syndicale existe sur les deux sociétés du Groupe.

La représentation syndicale sur chacune des sociétés permet l'organisation de négociations.

Accords signés en 2014 :

- L'accord sur les négociations salariales a été signé en mai 2014 pour Maroquinerie des Orgues avec une augmentation générale de 1% (hors cadres) et une enveloppe de 0,2% de la masse salariale au titre

d'augmentations individuelles (hors cadres), une revalorisation de la prime de professionnalisme, une prime exceptionnelle de 150 € bruts.

- Le Tanneur & Cie a négocié son propre accord sur les salaires en avril 2014 avec augmentation de 0,9% de la grille des minima, revalorisation de l'indemnité kilométrique, augmentation de la valeur faciale du titre restaurant sans augmentation de la part salariale.

L'accord d'intéressement de Maroquinerie des Orgues n'a pas été renégocié et devrait l'être en 2015.

En 2014, aucune enveloppe d'intéressement n'a été distribuée sur chacune des deux entités.

Des accords de participation ont été signés par Le Tanneur & Cie le 4 mars 2009 et par Maroquinerie des Orgues le 30 juin 2011.

En 2014, aucune enveloppe de participation n'a été distribuée sur chacune des deux entités.

Activités à l'étranger

Chez Somacap, les syndicats sont internes à l'entreprise. Aucun accord d'entreprise n'a été conclu sur l'exercice 2014. Il existe une grille de taux horaires de salaire pour les ouvriers en fonction de leur niveau de classification. A la suite de la décision de l'arrêt d'activité de la filiale tunisienne, la totalité des contrats des salariés de la société Somacap a pris fin en janvier 2015 : licenciements, fin de contrats à durée déterminée ou d'apprentissage, départs à la retraite anticipée.

7.4 Santé et sécurité

Les conditions d'hygiène et de sécurité, pour le Groupe France, sont conformes aux prescriptions légales et sont suivies par les comités d'hygiène et de sécurité des établissements des deux sociétés dont la taille en justifie l'existence. Tous les salariés de l'entreprise passent une visite médicale auprès de la médecine du travail tous les deux ans selon la réglementation en vigueur sauf en ce qui concerne les salariés en surveillance médicale renforcée qui sont suivis tous les ans.

Sur le site de Belley, un certain nombre de mesures ont été diligentées compte-tenu de la transformation des locaux suite à l'externalisation de la logistique et de la mise en place de l'atelier de fabrication :

- Révision du document unique d'évaluation des risques professionnels,
- Détection du risque amiante et traitement des endroits concernés,
- Vérification des installations électriques,
- Estimation de l'exposition au bruit.

Les formations obligatoires sur la sécurité (incendie, sauveteurs secouristes...) sont prévues chaque année sur les trois établissements principaux (Paris, Belley et Bort-les-Orgues).

Il n'existe pas d'accord signé avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail.

En 2014, 3 maladies professionnelles ont été déclarées chez Maroquinerie des Orgues occasionnées par le syndrome du canal carpien, le syndrome canalaire du fléchisseur du pouce et par une tendinopathie. Chez Le Tanneur & Cie, 1 maladie professionnelle (Affections péri articulaires provoquées par certains gestes et postures).

Pour Le Tanneur & Cie, le taux de fréquence des accidents du travail est nul et le taux de gravité aussi.

Pour Maroquinerie des Orgues, le taux de fréquence des accidents du travail est de 52,61 contre 47,72 en 2013 et le taux de gravité de 1,75 contre 1,15 en 2013.

7.5 Formation

La politique d'établissement du plan de formation consiste à déterminer avant fin octobre de chaque année les besoins de la manière suivante : remontées d'information des managers, des entretiens annuels, des entretiens seniors et de la procédure de DIF engageant les salariés à proposer des formations individuelles en corrélation avec l'évolution des compétences dans l'entreprise.

Le plan prévisionnel de formation est soumis au Comité d'Entreprise et Comité Central. Un bilan des formations réalisées est établi en fin d'année avec analyse des écarts entre prévisionnel et réalisé.

Les dépenses réalisées au titre du plan de formation de Le Tanneur & Cie de l'exercice 2014 ont représenté un montant total de 48 323€ correspondant à 0,7% des salaires bruts, soit aucun dépassement par rapport à l'obligation légale. Une somme a été affectée à la formation pour l'intégration d'un stagiaire au sein du service Ressources Humaines. Cette somme d'un montant de 5 890 € est imputable sur l'obligation Formation Professionnelle Continue ramenant le plan de formation à un montant de 54 213 € (0,86% de la masse salariale) remplissant ainsi l'obligation 0,9%.

La Société a concentré ses efforts dans les types de formation suivants :

En terme de dépenses consacrées : Technique de maroquinerie (piquage, machine refendeuse et parage, finition des tranches et découverte de la maroquinerie) pour 38,74 % ; Vente-conseil pour 27,52 % ; Formation interne en savoir faire maroquinier pour 12,78 % ; Stratégie e.commerce pour 6,19 % ; Langues (anglais) pour 5,46 % ; Juridique pour 4,79 %, et Logiciel pour 4,51 %.

En terme d'heures effectuées, le nombre total est de 965 heures contre 1 856 heures en 2013.

Les dépenses réalisées au titre du plan de formation de Maroquinerie des Orgues de l'exercice 2014 ont représenté un montant total de 47 394 € correspondant à 0,6 % des salaires bruts, soit un montant de 23 706 € non utilisé sur l'obligation légale. Ce reliquat a été versé à l'OPCA et devrait pouvoir être utilisé en 2015.

Ces formations concernent des formations internes au nombre de 1 480 heures en piquage avec un référent de l'entreprise.

7.6 Egalité de traitement

Le Rapport de Situation Comparé de Le Tanneur & Cie et le bilan social de Maroquinerie des Orgues seront présentés au Comité Central d'Entreprise pour l'année 2014.

L'entreprise emploie de plus en plus de travailleurs handicapés et s'exonère de la taxe handicapée sur Maroquinerie des Orgues pour l'exercice 2014. Chez Le Tanneur & Cie, elle verse une cotisation auprès de l'Agefiph dans le respect de ses obligations légales. Elle utilise les services de prestataires externes employant des travailleurs handicapés (travail avec des ESAT) et a embauché un travailleur handicapé en 2014 en contrat à durée déterminée.

Le Tanneur & Cie a continué en 2014 son partenariat avec un prestataire de livraison de plateaux repas développant ainsi le travail handicapé.

L'entreprise n'a pas mis en œuvre de plan d'actions particulier pour lutter contre les discriminations mais s'efforce d'adopter au quotidien un comportement à l'éthique irréprochable en la matière.

Le Groupe Le Tanneur & Cie (comprenant Maroquinerie des Orgues) a signé un contrat de génération portant sur l'emploi des jeunes (16/25 ans) et des seniors (plus de 55 ans). Il est applicable au 1^{er} janvier 2014 pour 3 ans et met en place les actions suivantes :

1) Diagnostic

- Le Groupe a su intégrer progressivement les jeunes rééquilibrant ainsi la pyramide des âges,
- En 2015, les seniors seront majoritaires et l'intégration des jeunes doit donc se maintenir,
- A fin 2012, l'âge moyen de Maroquinerie des Orgues est de 44,96 ans et de 39,81 pour Le Tanneur & Cie.

2) Engagements pour les jeunes (embauches)

- Développer les partenariats avec les écoles,
- Promouvoir les métiers de la maroquinerie,
- Généraliser les entretiens annuels à l'ensemble du personnel même les contrats en alternance,
- Améliorer l'accueil et la communication auprès des jeunes sur l'organisation de l'entreprise,
- Informer sur les aides au logement,
- Proposer des référents « métiers » ou « pratiques professionnelles ».

3) Engagements pour les seniors (maintien dans l'emploi et transmission des compétences)

- Avoir une surveillance accrue sur les conditions de travail,
- Informer sur le cumul emploi-retraite,
- Proposer un accompagnement pour préparer sa retraite,
- Organiser des réunions sur les échanges entre générations,
- Maintenir les entretiens de seconde partie de carrière,
- Travailler la formation interne (mettre en place des outils) et la formaliser.

Un premier bilan du contrat de génération a été présenté aux Comités d'Entreprise de Paris et Belley en septembre 2014. Il reprend les objectifs fixés et les premiers résultats obtenus.

Objectifs	Indicateurs	Bilan
Embauche en CDI de 5 jeunes	- Nombre d'embauche en CDI - Nombre de contrats en alternance transformé CDD ou CDI	5 embauches CDI : boutiques la Valentine (2), Aubervilliers, La Défense et Printemps Vélizy
5 contacts par an d'école pour présenter les métiers de la maroquinerie pour 2 interventions par an	- Nombre d'interventions	1 intervention en école : ESCE le 17 mars : conférence de présentation métiers de l'entreprise 1 partenariat : Lycée Alfred Nobel : stage découverte du 11 au 13 mars de 3 stagiaires dans le cadre du Projet de la Fondation pour l'égalité des chances
Partenaire unique d'embauches des contrats en alternance	- Analyse de l'intégration des nouveaux contrats en alternance de la session de septembre 2013	Partenaire sélectionné : ISIFA, A prévoir : journée d'intégration des contrats en alternance et remise des mallettes d'intégration
Développer les participations aux jurys d'écoles et travaux par les écoles	Nombre de jurys Nombre de travaux Fiche de fin de stage pour recueillir l'avis des jeunes en formation dans l'entreprise (intégration, compréhension de l'environnement, suivi, intérêt du stage...)	- Un jury le 17 janvier 2014 à l'école EDC - ISTEK le mercredi 19 mars : jury de recrutement des futurs étudiants
Formation des jeunes :	- Pourcentage de jeunes ayant suivi une formation - Nombre d'heures de formation - Nombre de formations sur les savoirs de base	Les contrats en alternance bénéficient des mêmes formations que les salariés permanents dans le réseau de distribution.
Communication auprès des jeunes : mise en place d'une « Mallette Le Tanneur d'intégration » comprenant toutes les informations	-Nombre d'entretiens avec les jeunes	Mallette d'intégration en place : a été communiquée aux nouveaux entrants

nécessaires (RH, opérationnelles, organisationnelles) et accès facilité à un logement	- Nombre d'accès à des logements avec le 1%	
Proposer des missions de référents et les formaliser	- Nombre de référents - Nombre de formation	3 référents dans l'atelier

7.7 Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail

L'entreprise s'attache à respecter la liberté d'association et le droit de négociation collective, à éliminer les discriminations en matière d'emploi et de profession, le travail forcé ou obligatoire et le travail des enfants.

8 Informations environnementales

8.1 Politique générale

8.1.1 Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales

L'activité du groupe Le Tanneur & Cie concerne la fabrication d'articles de maroquinerie et la distribution d'articles de maroquinerie en marques propres. Du fait de ses activités au sein de la chaîne de valeur, le Groupe n'a pas d'impact significatif direct sur l'environnement. La responsabilité des impacts environnementaux directs incombe aux différents directeurs de sites.

Le Groupe prend en compte la réglementation REACH.

Pour sa branche d'activité Marques propres, il demande à ses fournisseurs de lui fournir les certificats de conformité avec la réglementation REACH et assure le suivi de la conformité dans un logiciel. Néanmoins, du fait de la diversité et du volume des matières premières, il ne peut s'assurer de la réception des certificats pour l'intégralité de ses fournisseurs et sous-traitants.

Pour la branche d'activité Fabrication pour maisons de luxe, les clients donneurs d'ordres prennent en charge ou prescrivent l'approvisionnement des matières premières et composants et s'assurent de leur conformité à la réglementation REACH.

Les relations de la Société avec ses sous-traitants sont régies par des contrats écrits par lesquels les fournisseurs sont tenus de respecter leurs obligations légales, administratives, fiscales et réglementaires à tous égards, notamment celui de la réglementation environnementale applicable.

8.1.2 Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

Les salariés sont sensibilisés à l'environnement et des informations sont affichées dans les locaux pour promouvoir les gestes quotidiens écologiques.

8.1.3 Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Une surface de 1 400 m² du site principal de Bort-les-Orgues a été soumise à une surveillance des eaux souterraines à la suite de travaux de confinement par géotextile réalisés pour contenir la présence de mercure et d'arsenic dans les sols détectée fin 2009. La dernière campagne de prélèvement opérée en janvier 2014 n'a détecté aucune anomalie. Un bilan quadriennal de la surveillance a été transmis aux DREAL de la Corrèze et du Limousin. Elles ont accepté l'arrêt de la surveillance en l'absence d'impact sur la nappe phréatique, moyennant l'instauration d'une servitude d'utilité publique limitant l'usage du site à des fins industrielles, la préservation du

confinement réalisé et l'interdiction d'excavation des sols et de prélèvement d'eau. La phase de consultation du propriétaire, des conseils municipaux communaux et du CODERST des deux départements est terminée. Il reste à obtenir l'avis des services de l'urbanisme et de la sécurité civile avant de proposer l'arrêté inter-préfectoral à la signature des deux préfets et de le publier.

Il n'y a pas de provision ou de garantie pour risque en matière d'environnement.

8.2 Pollution et gestion des déchets

8.2.1 Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Du fait de ses activités au sein de la chaîne de valeur, le Groupe n'a pas d'impact significatif direct en matière de rejet dans l'eau, l'air et le sol.

A la suite de l'évolution de la nomenclature ICPE (Industrie classée pour la protection de l'environnement), le Groupe est en cours d'examen concernant l'application éventuelle du régime de déclaration à l'un de ses sites français.

8.2.2 Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

Les sites industriels corréziens génèrent trois catégories principales de déchets :

- Pour les cuirs et toiles, deux traitements des déchets sont possibles : l'enfouissement par un prestataire après utilisation d'une broyeuse sur site, revente de chutes de cuirs au poids.
- Pour les teintures et colles, des fontaines de nettoyage sont utilisées pour les consommables dont la consommation le permet, ces fontaines sont purgées par un prestataire. Les autres déchets de teintures et colles sont déposés dans des fûts spécifiques enlevés par un prestataire.
- Pour les cartons, l'entreprise a recours à des compacteurs.

Dans la mesure du possible, les différents sites contribuent au recyclage des déchets de papiers administratifs.

Il n'existe pas d'autres types de pollution spécifique aux activités de Le Tanneur & Cie.

8.3 Utilisation durable des ressources

La consommation consolidée en eau est faible, puisqu'elle a représenté un montant de 15 K€ pour l'année 2014. De ce fait, l'entreprise n'a pas jugé utile une conversion de cette donnée en m³. L'eau est principalement utilisée pour un usage sanitaire.

La consommation de matières premières s'est élevée à environ 11,1 M€ sur l'année et concernent principalement des peausseries, toiles, accessoires notamment de quincaillerie servant à la confection d'articles

de maroquinerie (glissières, boucles, etc.), consommables (colle, fil, etc.) et des fournitures de conditionnement, d'expédition et de sacherie.

L'un des objectifs économiques principaux de la branche d'activité de fabrication pour maisons de luxe consiste en l'optimisation de l'utilisation des matières premières. Les opérateurs sont formés pour minimiser les chutes lors de la coupe des cuirs et des toiles.

La consommation d'énergie se limite à l'électricité (1 832 MWh), le combustible (6 285 MWh) et le carburant pour les déplacements commerciaux (36 K€). Par leurs comportements quotidiens, les salariés du Groupe ont le souci d'optimiser l'efficacité énergétique. L'entreprise n'a pas recours aux énergies renouvelables.

Du fait de ses activités au sein de la chaîne de valeur Le Tanneur & Cie, l'impact direct sur les sols n'est pas significatif.

8.4 Changement climatique

Etant donné sa consommation relativement faible en énergie, Le Tanneur & Cie n'a pas jugé pertinent le calcul de ses émissions de CO₂.

Cependant, le Groupe met en place des mesures de réduction de ses émissions de CO₂ liées à ses activités. Les marchandises de la branche d'activité Marques propres provenant de Chine, d'Inde et du Maghreb sont acheminées par voie maritime dans la mesure du possible, afin de réduire les émissions de CO₂.

Le Groupe n'est pas concerné par une adaptation à court ou moyen terme aux conséquences du changement climatique.

8.5 Protection de la biodiversité

Dans le cadre de réalisations de produits dans des peausseries exotiques listées dans les annexes 2 et 3 de la convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, Le Tanneur & Cie s'assure du strict respect de l'obtention des documents nécessaires à la circulation desdits articles.

9 Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

9.1 Impact territorial, économique et social

9.1.1 Impact en matière d'emploi

Avec un effectif total de 655 personnes au 31 décembre 2014 (dont 587 en France), le Groupe agit en matière d'emploi.

9.1.2 Impact en matière de développement régional

Le Groupe contribue au développement régional, notamment dans les régions Auvergne, Limousin, Ile de France et Rhône-Alpes où sont situés ses principaux sites.

Dans le contrat de génération signé en 2013 et commun aux sociétés Le Tanneur & Cie et Maroquinerie des Orgues, un objectif important consiste dans le maintien, le développement et la transmission du savoir-faire maroquinier, avec notamment la mise en place d'un relais intergénérationnel évitant la déperdition des compétences. De même, le Groupe a toujours considéré que l'accueil de jeunes en stage ou en alternance faisait partie intégrante de sa politique de ressources humaines.

9.2 Relations avec les parties prenantes

Le Tanneur & Cie cherche à construire des relations durables avec les communautés locales et les populations riveraines et s'engage à participer au financement d'associations implantées sur ses territoires d'activité (Musée de la Tannerie de Bort-les-Orgues, sapeurs-pompiers). Les sociétés Le Tanneur & Cie et

Maroquinerie des Orgues soutiennent plusieurs établissements d'enseignement en leur versant leur taxe d'apprentissage.

L'entreprise soutient également des causes d'intérêt général en participant à des opérations caritatives : associations d'aide à l'enfance défavorisée en France et dans des pays en voie de développement, soutien à la recherche médicale, restaurants du cœur, clubs sportifs, clubs du 3^{ème} âge, etc. En 2014, les magasins Le Tanneur ont poursuivi l'opération commerciale initiée en 2011 par le biais de la carte de fidélité avec une collecte de 5 006 € au profit de l'association AMFA qui œuvre à l'ouverture de dispensaires en Birmanie.

9.3 Sous-traitance et fournisseurs

L'entreprise a recours à la sous-traitance, notamment pour la production de son activité Marques propres, qui représente 48,1% du chiffre d'affaires consolidé en 2014. Les relations avec les sous-traitants sont régies par des contrats écrits par lesquels les fournisseurs sont tenus de respecter leurs obligations légales, administratives, fiscales et réglementaires à tous égards. Le Tanneur & Cie cherche à entretenir des partenariats de long-terme avec ses sous-traitants dans une démarche d'amélioration continue et de confiance mutuelle. Certains d'entre eux travaillent sur la marque Le Tanneur depuis plusieurs dizaine d'années.

En 2014, le Groupe a fait signer à ses principaux sous-traitants un nouveau contrat incluant des clauses sociales et environnementales, notamment concernant le respect de la Déclaration des droits de l'homme, des dispositions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail, des droits des enfants, de la protection de l'environnement et de la réglementation REACH. L'entreprise s'assure auprès de ses sous-traitants du bon respect de ces engagements grâce à des visites entre 2 à 6 fois par an chez ses sous-traitants ainsi qu'au passage hebdomadaire des contrôleurs du Groupe pour vérifier la conformité des ateliers de fabrication.

Le donneur d'ordre principal de la branche Fabrication pour maisons de luxe prescrit les fournisseurs auprès desquels Maroquinerie des Orgues s'approvisionne pour la production de ses commandes. Ce donneur d'ordres s'attache à promouvoir des collaborations responsables avec ses partenaires. Depuis 2008, il a adopté et mis en place un code de conduite Fournisseurs qui matérialise ses exigences dans les domaines de la responsabilité sociale, de l'environnement et de la lutte anti-corruption. Des audits sociaux et environnementaux sont réalisés par des prestataires spécialisés pour contrôler la conformité des fournisseurs à ce code conduite.

9.4 Loyauté des pratiques

9.4.1 Les actions engagées pour prévenir la corruption

L'environnement de contrôle interne dans lequel évolue le Groupe lui permet de prévenir la corruption. Chaque année, le Président du conseil d'administration émet un rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne inclus dans le document de référence du Groupe.

9.4.2 Mesures prises en faveur de la santé et sécurité des consommateurs

Comme expliqué dans le § 8.1, le Groupe prend en compte la réglementation REACH. Le dispositif consiste à demander des garanties aux fournisseurs. Le Groupe ne réalise pas de tests en laboratoire afin de pouvoir certifier l'absence de substances préoccupantes dans les biens de consommation mis sur le marché.

9.5 Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

Dans ses décisions, Le Tanneur & Cie s'efforce de respecter la liberté, la dignité, l'épanouissement, la santé des êtres humains ainsi que l'égalité des chances et l'absence de toute forme de discrimination. Cette culture implique le respect de la liberté syndicale et l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé.

Note méthodologique

Le Groupe Le Tanneur & Cie publie des informations extra-financières depuis 2012 dans son document de référence. Dans ce but, Le Tanneur & Cie a introduit des indicateurs clé de performance, choisis pour leur pertinence par rapport à ses activités et impacts ainsi qu'aux attentes des parties prenantes afin d'être conforme à l'article R. 225-105 du code du commerce. Ils ont pour objectif de suivre les progrès réalisés en gestion sociale et environnementale.

Périmètres

Le périmètre social couvre 99,7% de l'effectif : Le Tanneur & Cie, Maroquinerie des Orgues, Somacap et les succursales belge et allemande. L'entité hongkongaise Sopadima Far East, employant 2 salariés, n'entre pas dans le périmètre de consolidation. Certains indicateurs seront restreints aux périmètres des entités françaises.

Le périmètre des indicateurs environnementaux couvre l'ensemble des sites Le Tanneur & Cie (sites français), Maroquinerie des Orgues (3 sites français) et Somacap. Toutes ces entités sont consolidées dans le périmètre financier.

Les effectifs de la succursale allemande ont été cédés à Le Tanneur International, société de droit qatari appartenant à Qatar Luxury Group – Fashion, SPC., actionnaire majoritaire de Le Tanneur & Cie.

Précisions méthodologiques sur les données reportées

Les données sociales sont collectées et contrôlées localement avant d'être fournies au niveau Groupe pour être consolidées dans le rapport RSE. Les systèmes de reporting relatifs aux indicateurs sociaux sont en cours d'harmonisation entre les différentes filiales étrangères. Pour cette raison, certaines données sociales n'ont pas pu être consolidées pour l'exercice 2014. Pour chacun des indicateurs, le périmètre de consolidation est précisé dans les définitions ci-dessous.

Pour les indicateurs environnementaux, ceux-ci sont consolidés au niveau groupe à travers le système de gestion et basés sur les factures des prestataires.

Indicateurs sociaux

- Effectifs / Entrées-Sorties : Les indicateurs sociaux incluent tous les types de contrat. Les effectifs comprennent tous les salariés ayant un contrat de travail dans le groupe Le Tanneur & Cie au 31/12/14 (CDI, CDD, Apprentis, Contrats Pro) incluant les suspensions de contrat et excluant les stagiaires écoles. Pour les entités belges, la gestion des ressources humaines a été confiée à un cabinet d'expertise comptable externe. Les sites de Le Tanneur & Cie, Maroquinerie des Orgues et Somacap ont leur propre gestion des ressources humaines. Seules les entités françaises reportent sur les âges et les entrées/sorties.
- Masse salariale : La masse salariale se compose du brut annuel (incluant les primes). Les moyennes sont obtenues en rapportant les rémunérations au nombre de versements mensuels réalisés en 2014.
- Organisation du travail : Toute heure travaillée au-delà du temps de travail contractuel est reportée dans l'organisation du travail. Les données sont reportées pour les quatre entités.
- Absentéisme : Les données sur les jours d'absence pour maladies, maladies professionnelles et accidents de travail sont collectées en jours calendaires puis convertis en jours ouvrés par le ratio 5/7. Les jours d'absence sont convertis en heures d'absence en multipliant par 7. Seules les données des entités françaises Le Tanneur & Cie et Maroquinerie des Orgues sont reportées cette année.
- Heures travaillées théoriques : Elles sont calculées sur la base de l'effectif moyen pour les entités Le Tanneur & Cie et Maroquinerie des Orgues multipliées par le temps de travail mensuel réglementaire, déduites des heures annuelles de congés payés et de jours fériés. Ces heures théoriques sont utilisées pour calculer les taux d'absentéisme, de fréquence et de gravité du rapport.
- Accidents : Les accidents reportés dans le présent rapport concernent uniquement les accidents reconnus par les institutions sociales et ayant nécessité un arrêt du collaborateur. Les taux de fréquence et de gravité sont calculés de la manière suivante :
 - o Taux de fréquence = Nombre d'accidents avec arrêt reconnus en 2014 x 1 000 000 / nombre d'heures travaillées théoriques
 - o Taux de gravité = Nombre de jours d'arrêt sur une période de 12 mois x 1 000 / nombre d'heures travaillées théoriquesSeules les données de Le Tanneur & Cie et Maroquinerie des Orgues sont reportées cette année.

- Formation : Les formations Le Tanneur & Cie sont établies sur la base du tableau de suivi des formations réalisées par l'OPCA de l'entreprise.

Indicateurs environnementaux

- Energie : Les consommations électriques et de combustibles sont basées sur les factures et reportées en MWh. Les consommations de carburant sont reportées en euros.
- Matières premières : Les matières premières sont reportées en million d'euros et portent sur l'ensemble des achats réalisés par le Groupe dans le cadre de ses activités de fabrication d'articles de maroquinerie.
- Eau : La consommation en eau est basée sur les factures et reportée dans le système de gestion en euros.

10 Répartition du capital

Les personnes morales ou physiques détenant au 31 décembre 2014, à notre connaissance, une participation supérieure aux seuils prévus par la loi sont les suivantes :

- plus des deux tiers du capital social et des dix-huit vingtièmes des droits de vote : la société Qatar Luxury Group - Fashion S.P.C.,
- plus du vingtième du capital social et des droits de vote : M. Philippe SPRUCH et sa holding Diversita SARL.

Aucun élément particulier de nature à nous laisser penser que des modifications sont intervenues n'a été notifié à la Société.

La répartition du capital à la clôture de l'exercice est la suivante :

	Nombre d'actions	% capital	Droits de vote théoriques	% droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG	% droits de vote exerçables en AG
Qatar Luxury Group - Fashion S.P.C.	3 664 856	85,6	7 299 459	91,9	7 133 605	91,8
Diversita SARL	375 045	8,8	375 045	4,7	375 045	4,8
M. Philippe SPRUCH	46 425	1,1	46 425	0,6	46 425	0,6
Concert Diversita/Spruch	421 470	9,8	421 470	5,3	421 470	5,4
Public	174 498	4,1	183 878	2,3	183 878	2,4
Cadres	16 212	0,4	32 124	0,4	32 124	0,4
Le Tanneur & Cie	5 100	0,1	5 100	0,1	-	-
Total	4 282 136	100,0	7 942 031	100,0	7 771 077	100,0

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

Toutes les actions entièrement libérées et pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative pendant au moins deux ans après la première cotation confèrent un droit de vote double. Une étude sur les titres au porteur identifiables (TPI) réalisée en date du 14 mai 2014 indiquait un nombre d'actionnaires de 348 et une répartition du capital de 6% et 94% entre actionnaires résidents et non résidents et de 95% et 5% entre investisseurs institutionnels et actionnaires particuliers.

Le 23 janvier 2014, Qatar Luxury Group – Fashion S.P.C. a signalé avoir franchi à la hausse le seuil de 90% des droits de vote de la Société en date du 18 mai 2013, à la suite de l'attribution de droits de vote double d'actions

détenues au nominatif depuis plus de deux ans. Le délai de déclaration de ce franchissement de seuil prive cet actionnaire du droit de vote double de 18 162 actions jusqu'au 23 janvier 2016.

Il n'y a pas eu de variation significative de la structure du capital depuis le 31 décembre 2014.

11 Opérations réalisées au titre d'options d'achat ou de souscription d'actions réservées au personnel salarié du Groupe

L'information sur les options en vigueur au 31 décembre 2014 est synthétisée dans le tableau ci-dessous :

Date d'assemblée	15 mai 2008
Date du Conseil d'Administration	31 mars 2010
Nature d'option	Souscription
Nombre total d'actions du plan	130 000
Point de départ d'exercice des options	31 mars 2012
Date d'expiration	30 mars 2015
Prix de souscription (en €)	2,65
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2014	57 377
Options affectées en cours	60 000
Dont consenties aux 10 principaux attributaires salariés	60 000

Parmi les 60 000 options affectées en cours au 31 décembre 2014, 35 000 ont été attribuées à M. Jean CLENET, Directeur général.

Il n'y a pas eu d'exercice d'options au cours de l'année 2014.

12 Opérations réalisées au titre de l'attribution d'actions gratuites au personnel salarié du Groupe

Au cours de l'exercice, la Société n'a pas mis en place de nouveaux plans d'attribution d'actions gratuites. Il n'y a pas eu d'actions gratuites attribuées en 2014 et il n'y a pas de plan d'attribution d'actions gratuites en vigueur au 31 décembre 2014.

13 Actions propres rachetées et vendues par la Société

Il n'y a pas eu de mouvement d'actions propres au cours de l'exercice 2014. Au 31 décembre 2014, la Société détient 5 100 actions d'autocontrôle pour une valeur brute de 27 072 € et une valeur nette de 20 349 €.

14 Opérations sur les titres réalisées par les dirigeants

Au cours de l'exercice, aucune opération sur titres n'a été réalisée par les dirigeants.

15 Prises de participation

Aucune prise de participation dans des sociétés ayant leur siège social en France n'est intervenue au cours de l'exercice.

16 Montant global des dépenses somptuaires

Les dépenses et charges visées à l'article 39-4 de l'article 223 quater du Code Général des Impôts s'élèvent à un montant global de 31 705 € et ont donné lieu à réintégration dans la détermination du résultat fiscal.

17 Décomposition du solde des dettes fournisseurs par date d'échéance

Au 31 décembre 2013 et 2014, la décomposition du solde des dettes fournisseurs par date d'échéance des comptes sociaux de Le Tanneur & Cie était la suivante (en K€) :

	Echu	Payable à 30 jours	A 60 jours	Au-delà	Total
31/12/2013	620	1 353	636	18	2 627
31/12/2014	367	1 323	203	-	1 893

Les factures échues au 31 décembre 2014 ont été réglées début janvier 2015 pour des raisons d'organisation pratique du service comptable.

18 Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce

Vos Commissaires aux Comptes seront amenés à vous donner lecture de leur rapport spécial sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de Commerce. Ils ont été dûment avisés de ces conventions qu'ils ont décrites dans leur rapport spécial.

19 Résultats, affectation, dividendes

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte nette de 442 412,37 €. Les capitaux propres de la Société avant affectation du résultat sont de 8 813 117,33 €.

Nous vous proposons d'imputer la perte nette de l'exercice au compte report à nouveau déficitaire qui se trouverait ainsi porté de 1 740 422,18 € à un solde de 2 182 834,55 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'y a eu aucune distribution de dividendes effectuée au titre des trois exercices précédents.

20 Tableau des résultats

Au présent rapport est annexé (annexe 1), conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices clos.

21 Rapport joint

Au présent rapport est annexé le rapport établi par votre Président du Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce sur les conditions de présentation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi que sur les procédures de contrôle interne existantes.

22 Administration et contrôle de la Société

Nous vous proposons de ratifier la cooptation de Mesdames Noor Al-Thani et Helena Disgnori en qualité d'Administrateurs de la Société. Madame Noor Al-Thani occupe la fonction de Président du conseil d'administration.

22.1 Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, vous trouverez ci-annexé (annexe 2) la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux au cours des cinq dernières années.

22.2 Mode d'exercice de la Direction Générale

Monsieur Jean Clenet est Directeur Général. Il ne siège pas au Conseil d'administration.

22.3 Rémunération et avantages reçus par les mandataires sociaux

Nous vous rendons compte de la rémunération totale directe ou indirecte et des avantages de toute

nature reçus par chaque mandataire social.

Synthèse des rémunérations, options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
(En €)	2013	2014
Jean Clenet, Directeur général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	202 088	217 061
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions attribuées gratuitement	-	-
TOTAL	202 088	217 061
Patricia Moulon, Administrateur depuis juin 2014		
Rémunérations dues au titre de l'exercice		89 333
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions attribuées gratuitement	-	-
TOTAL	-	89 333

Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
(En €)	2013		2014	
Jean Clenet	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
- rémunération fixe	180 642	180 642	186 480	186 480
- rémunération variable annuelle	18 720	62 360	27 936	18 720
- rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	-	-	-	-
- avantages en nature	2 726	2 726	2 645	2 645
TOTAL	202 088	245 728	217 061	207 845
Patricia Moulon	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
- rémunération fixe	-	-	76 940	76 940
- rémunération variable annuelle	-	-	10 615	10 172
- rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	-	-	-	-
- avantages en nature	-	-	1 778	1 778
TOTAL	-	-	89 333	88 890

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrats de Travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Jean Clenet Directeur général depuis le 13 février 2012	Oui	Oui	Non	Non
Patricia Moulon Administrateur depuis le 3 juin 2014	Oui	Oui	Non	Non

Jean Clenet bénéficie d'un contrat de travail auprès de la société Le Tanneur & Cie comme Mandataire social et auprès de Maroquinerie des Orgues comme Directeur des opérations industrielles.

Patricia Moulon bénéficie d'un contrat de travail auprès de la société Le Tanneur & Cie comme Directrice financière.

La Société n'a pris aucun engagement relatif à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction des mandataires sociaux ou à une clause de non concurrence.

Jean Clenet et Patricia Moulon bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire, au même titre que tous les salariés cadres des sociétés Le Tanneur & Cie et Maroquinerie des Orgues. Il s'agit d'un régime à cotisations définies pour lequel la charge versée et comptabilisée par l'employeur s'est élevée à 5 515 € pour Jean Clenet et 2 406 € pour Patricia Moulon en 2014. Comme tous les cadres de direction et les cadres autonomes du Groupe, ils bénéficient d'une prime annuelle sur objectifs versée en début d'année suivante.

Au cours de l'exercice 2014, il ne leur a pas été attribué de stock options ni d'actions de performance.

22.4 Jetons de présence

Aucune allocation sous forme de jetons de présence n'est envisagée par votre Conseil d'administration au titre de l'exercice 2014.

22.5 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires (hors taxes) figurant au compte de résultat pour chaque commissaire aux comptes et les membres de leur réseau sont les suivants :

	2014				2013			
	AFIGEC	%	FIDUCIAIRE LEYDET et membres du réseau Deloitte	%	AFIGEC	%	FIDUCIAIRE LEYDET et membres du réseau Deloitte	%
Commissariat aux comptes, certification et examen des comptes individuels et consolidés	50 500	50,00%	50 500	50,00%	50 500 €	50,0%	50 500 €	50,0%
Diligences directement liées	9 300	94,9%	500	5,1%	2 500 €	17,9%	11 500 €	82,1%
Sous total Prestations d'audit	59 800	54,0%	51 000	46,0%	53 000 €	46,1%	62 000 €	53,9%
Autres prestations	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	59 800	54,0%	51 000	46,0%	53 000 €	46,1%	62 000 €	53,9%

23 Délégations dans le domaine des augmentations de capital

L'Assemblée Générale n'a pas donné au Conseil d'administration de délégation dans le domaine des augmentations de capital.

Le Conseil d'Administration

annexes au rapport du Conseil d'Administration

Annexe 1

Résultats sociaux des cinq derniers exercices

(en €)	31/12/14 (12 mois)	31/12/13 (12 mois)	31/12/12 (12 mois)	31/12/11 (12 mois)	31/12/10 (12 mois)
Capital en fin d'exercice					
Capital social	4 282 136	4 282 136	4 282 136	4 224 759	4 224 759
Nombre d'actions					
Ordinaires	4 282 136	4 282 136	4 282 136	4 224 759	4 224 759
A dividende prioritaire	-	-	-	-	-
Nombre maximum d'actions à créer					
Par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
Par droit de souscription	60 000	60 000	70 000	186 500	186 500
Opérations et résultats					
Chiffre d'affaires					
hors taxes	28 976 852	30 451 384	30 782 029	33 411 950	58 719 810
Résultat avant impôts, participation des salariés					
amortissements et provisions	915 112	660 846	(3 511 642)	(381 885)	2 238 830
Impôts sur les bénéfices	(8 568)	(15 840)	(845 305)	(407 932)	(179 869)
Participation des salariés	-	-	-	-	76 787
Dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises	1 366 092	1 056 493	441 029	1 047 236	665 652
Résultat net	(442 412)	(379 807)	(3 107 416)	(1 021 189)	1 676 254
Résultat distribué	-	-	-	-	-
Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, avant amortissements et provisions	0,22	0,16	(0,63)	0,01	0,55
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	(0,10)	(0,09)	(0,73)	(0,24)	0,40
Dividende attribué à chaque action	-	-	-	-	-
Personnel					
Effectif moyen des salariés	242	237	228	199	516
Masse salariale	6 632 076	6 687 032	6 316 402	6 104 833	12 183 602
Sommes versées en avantages sociaux	2 519 434	2 609 996	2 709 972	2 712 232	4 489 288

Annexe 2

Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux (article L. 225-102-1 du Code de Commerce)

Noor AL-THANI

(P.O. Box 7835 – Doha - QATAR)

Fonction exercée dans la Société : Président du conseil d'administration

Fonctions exercées dans d'autres sociétés : VP Brand image de Qela chez Qatar Luxury Group – Fashion, Spc.

Fonctions exercées dans d'autres sociétés au cours des cinq dernières années : Néant

Hervé DESCOTTES

(32, boulevard Flandrin 75116 Paris)

Fonction exercée dans la Société : Administrateur-Président d'honneur

Fonctions exercées dans d'autres sociétés :

Président du Conseil d'Administration : Sopadima Far East

Président de SAS : Maroquinerie des Orgues, Compagnie d'Investissement et Financière Descottes

Président Directeur général : Innodéc

Co-gérant : Gestion Management Holding

Administrateur : Cie Financière Masséna

Gérant : SCI 17 rue des Halles, SCI Palais de Vienne, SCI Bastille, SCI Maguy Bellecote, SCI Peguy Bellecote

Fonctions exercées dans d'autres sociétés au cours des cinq dernières années :

Gérant de SARL tunisienne jusqu'en janvier 2011 : Somacap

Administrateur : Innodéc jusque courant 2011, Le Tanneur Japan jusque courant 2012

Gérant jusque courant 2011 : SARL FIDES

Président du Conseil d'Administration jusque courant 2013 : Le Tanneur Chine

Helena DESIGNORI

(P.O. Box 15604 – Doha - QATAR)

Fonction exercée dans la Société : Administrateur

Fonctions exercées dans d'autres sociétés : Managing Director de Qela chez Qatar Luxury Group – Fashion, SPC.

Fonctions exercées dans d'autres sociétés au cours des cinq dernières années : VP CRM et E-Commerce chez Lancôme jusqu'en 2013

Patricia MOULON

(30 rue saint Martin 01300 BELLEY)

Fonctions exercées dans la Société : Administrateur, Directrice financière

Fonctions exercées dans d'autres sociétés : Néant

Fonctions exercées dans d'autres sociétés au cours des cinq dernières années : Néant

Jean CLENET

(537 rue de Mortier 01300 BELLEY)

Fonction exercée dans la Société : Directeur général

Fonctions exercées dans d'autres sociétés :

Administrateur : Le Tanneur International Belgium

Gérant : SARL tunisienne Somacap

Directeur des Opérations : Maroquinerie des Orgues

Fonctions exercées dans d'autres sociétés au cours des cinq dernières années :

Administrateur : Le Tanneur Japan jusqu'en 2012, Le Tanneur Chine jusque courant 2013

(4) rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne

En application de l'article L. 117 de la Loi de sécurité financière du 2 août 2003, nous présentons par ce document les principes de gouvernance et les procédures de contrôle interne mises en œuvre par la Société. Pour la rédaction de ce rapport, le Président s'est appuyé sur le guide de mise en œuvre publié par l'AMF le 9 janvier 2008 adaptant pour les valeurs moyennes et petites le cadre de référence sur le contrôle interne qui a fait l'objet d'une recommandation de l'AMF le 22 janvier 2007.

1 Organisation et fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration définit la stratégie de développement du Groupe. La durée des fonctions des administrateurs est de six années.

Le 3 juin 2014, l'Assemblée générale des actionnaires a reconduit les mandats de Messieurs Grégory Couillard, Hervé Descottes, Jean Lebras et Thomas Pecenka et a nommé Mme Patricia Moulon comme nouveau membre du conseil d'administration. Du fait de l'empêchement pour raisons personnelles de M. Grégory Couillard d'exercer sa fonction de Président de conseil d'administration de Le Tanneur & Cie, M. Jean Lebras a été délégué à cette fonction par le Conseil d'administration du 20 février 2014. Le 3 septembre 2014, le Conseil d'administration a constaté la démission de M. Grégory Couillard de son mandat d'administrateur et a nommé M. Jean Lebras Président du Conseil d'administration.

Le 3 décembre 2014, le Conseil d'administration a coopté Mesdames Noor Al-Thani et Helena Designori en remplacement de Messieurs Jean Lebras et Thomas Pecenka, démissionnaires de leur mandat d'administrateur. A cette même date, Mme Noor Al-Thani a été nommée Président du Conseil d'administration.

La création de comités divers au sein d'un Conseil d'Administration de quatre personnes n'est pas justifiée. Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président. Au cours de l'exercice 2014, il s'est réuni à sept reprises avec un taux de participation des administrateurs de 92% en tenant compte de l'empêchement de M. Grégory Couillard. D'autres réunions informelles permettent également d'aborder les grandes orientations stratégiques. Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportun. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles. Les représentants du comité central d'entreprise participent aux réunions du Conseil d'Administration.

Le président du Conseil d'administration représente le Conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le Conseil d'Administration du 13 février 2012 a nommé Directeur général pour une durée de trois ans Monsieur Jean Clenet, précédemment directeur général adjoint, et a renouvelé son mandat le 20 février 2015 pour une durée de six mois. Il n'est pas membre du Conseil d'administration. Les statuts ne prévoient pas de limitation aux pouvoirs du Directeur général.

Le « TABLE OF FINANCIAL AUTHORITIES » (TOFA) est un document interne matérialisant les délégations de responsabilités en vigueur dans l'entreprise par grands thèmes : prises de participation, investissements, engagements de frais, décaissements, achats, contrats, administration du personnel, etc. Il est diffusé auprès des responsables budgétaires.

Au cours de l'exercice 2014, il n'a été versé aucune rémunération au titre du mandat de Président du conseil d'administration.

La rémunération de Jean Clenet et de Patricia Moulon est décrite dans le § 22.3 du rapport du Conseil d'administration.

Compte tenu de la taille de l'entreprise, de la relative modestie de la rémunération attribuée eu égard aux risques

réels encourus et de la nécessité, pour retenir des compétences adaptées, d'une protection sociale, le Conseil d'administration a autorisé le cumul du contrat de travail de Jean Clenet avec son mandat de Directeur général. Jean Clenet est salarié de l'entreprise depuis janvier 2001.

Lors de sa réunion du 22 mars 2012, le Conseil d'administration a décidé de se référer au code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites établi par Middlednext en décembre 2009 et consultable sur le site Internet www.middlednext.com. Ceci sauf en ce qui concerne les recommandations suivantes :

- Du fait de sa taille réduite, le Conseil d'administration n'a pas jugé utile d'établir un règlement intérieur formalisé.

- Le Conseil d'administration ne dispose pas de membre indépendant. Cependant, tous les administrateurs comprennent parfaitement le fonctionnement de l'entreprise et veillent avec une attention particulière à prévenir les éventuels conflits d'intérêts et à la transparence de l'information fournie au marché.

Lors de sa réunion du 3 septembre 2014, le Président du Conseil d'administration a invité ses membres à s'exprimer sur le fonctionnement du Conseil et sur la préparation de ses travaux. Les administrateurs ont conclu à la pertinence du fonctionnement du Conseil. En raison du nombre relativement faible d'administrateurs, il n'existe pas de comité spécialisé des nominations, des comptes et des rémunérations au sein du Conseil d'administration, ni d'évaluation écrite de son fonctionnement. Concernant le comité d'audit des comptes, le Conseil d'administration se place sous l'exemption et s'est réuni sous forme de comité d'audit pour la première fois le 26 mars 2014 puis le 3 septembre 2014.

L'actionnaire de référence est important. Pour que le contrôle ne soit pas exercé de façon abusive, les mesures suivantes sont prises :

- Tous les actionnaires sont en mesure d'exercer leur pouvoir souverain en particulier durant les assemblées générales : ils sont clairement informés des risques et des conventions réglementées, choisissent réellement les administrateurs et participent aux votes.
- L'actionnaire de référence serait la première victime d'une mauvaise gestion. Le Conseil d'administration n'empiète pas sur la direction générale et remplit son rôle de surveillance de manière effective.
- La compétence et la rémunération du Directeur général sont adaptées à la Société, il est entouré d'une équipe et n'est pas isolé.

2 Description synthétique des procédures de contrôle mises en place

2.1 Les objectifs de Le Tanneur & Cie en matière de contrôle interne

Le contrôle interne est un dispositif du groupe Le Tanneur & Cie, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements,
 - l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale,
 - le bon fonctionnement des processus internes du Groupe, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
 - la fiabilité des informations financières,
- et d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Le champ du contrôle interne n'est pas limité aux procédures permettant de fiabiliser les informations comptables et financières. En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixés le Groupe, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités. Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs du Groupe seront atteints.

2.2 Organisation générale

Les décisions stratégiques du Conseil d'Administration sont mises en œuvre par la direction générale, qui est chargée de définir, d'impulser et de surveiller le dispositif de contrôle interne le mieux adapté à la

situation et à l'activité du Groupe. Dans ce cadre, la direction générale se tient régulièrement informée des dysfonctionnements, des insuffisances et des difficultés d'application, veille à l'engagement des actions correctives nécessaires et informe le Conseil d'Administration des points importants. Si besoin, le Conseil d'Administration peut faire usage de ses pouvoirs généraux pour faire procéder aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns ou prendre toute autre initiative qu'il estimerait appropriée en la matière.

La direction générale assure la coordination des différentes activités en s'appuyant sur l'équipe de direction. Cette dernière se réunit régulièrement sous forme de différents comités et décide de plans d'actions spécifiques, dont l'avancement est contrôlé lors des réunions suivantes.

Le contrôle interne est l'affaire de l'ensemble des collaborateurs du Groupe. Un organigramme hiérarchique et fonctionnel définissant clairement les rôles et les domaines de responsabilités des dirigeants et des salariés de l'entreprise est mis à jour régulièrement en tenant compte des évolutions du personnel et des variations des périmètres de responsabilités. Chaque collaborateur concerné a la connaissance et l'information nécessaires pour établir, faire fonctionner et surveiller le dispositif de contrôle interne, au regard des objectifs qui lui ont été assignés. Chez Le Tanneur & Cie, le contrôle interne s'accompagne en outre de pratiques de conduite et d'intégrité qui ne sauraient le réduire à un dispositif purement formel, en marge duquel pourraient survenir des manquements graves à l'éthique des affaires.

2.3 Informations sur les procédures de contrôle interne mises en place

Compte tenu de l'analyse des processus opérationnels et fonctionnels, Le Tanneur & Cie a mis en œuvre une organisation comptable adaptée. Pour chacun des processus liés à l'information comptable et financière, notre organisation tient compte :

- des effectifs,
- des compétences de chacun des acteurs,
- de l'affectation des tâches de chacun et des critères de séparation des fonctions,
- des règles d'autorisation d'engagement des dépenses,
- des délégations de signature,
- des habilitations d'accès au paramétrage et à l'alimentation des logiciels de comptabilité,
- des délais de production.

Les travaux liés à la comptabilité générale et l'ensemble des tâches associées aux processus sociaux (embauches, politique salariale, déclarations, bulletins de salaire, ...) sont effectués par les salariés et la direction de l'entreprise dans le strict respect des règles de séparation des fonctions.

Le Tanneur & Cie définit et veille à l'application de règles uniformes sur les questions comptables, juridiques, fiscales et informatiques. Les comptes consolidés sont élaborés en interne. Leur établissement est facilité par une structure juridique simple et des flux intragroupe clairement identifiés.

En 2014, un reporting mensuel des comptes consolidés a été réalisé avec une présentation croisée du compte de résultat par nature et par destination. Un comparatif par rapport au budget (révisé à 3 reprises en cours d'année) et à l'année précédente permet une revue analytique détaillée.

Des inventaires physiques réguliers de caisse et de stock permettent de détecter les écarts et de valider l'efficacité de nos procédures de cycles d'achat et de vente. Les procédures d'élaboration des comptes annuels et consolidés facilitent le suivi des engagements hors-bilan et le contrôle de la reconnaissance des revenus.

La constitution d'un manuel de procédures administratives et de contrôle interne initiée en 2004 a été poursuivie au cours de l'exercice 2014. Ce manuel comporte cinq grandes parties :

- Engagements et budgets
- Ressources humaines
- Qualité
- Activité de détail
- Comptabilité.

L'enrichissement de ce manuel sera poursuivi au cours de l'année 2015.

En application des dispositions prévues par le Code monétaire et financier et le Livre VI du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), la Société établit une liste des salariés qui ont accès aux informations dites « privilégiées » (cadres de direction, personnel des services comptabilité, gestion et juridique, représentants du comité central d'entreprise au conseil d'administration) ainsi qu'une liste des tiers ayant accès

aux mêmes informations dans le cadre de relations professionnelles (administrateurs, établissements financiers). Ces personnes ont accusé réception d'un courrier de la part de la Société les informant de leur appartenance à cette liste, de leurs obligations quant à l'information privilégiée et des sanctions encourues en cas de délits d'initiés. Cette liste a été mise à jour en cours d'année 2015.

Pour les transactions sur le titre, des fenêtres négatives de 30 jours minimum avant la publication des comptes annuels et semestriels et de 15 jours minimum avant celle de l'information trimestrielle ont été mises en place.

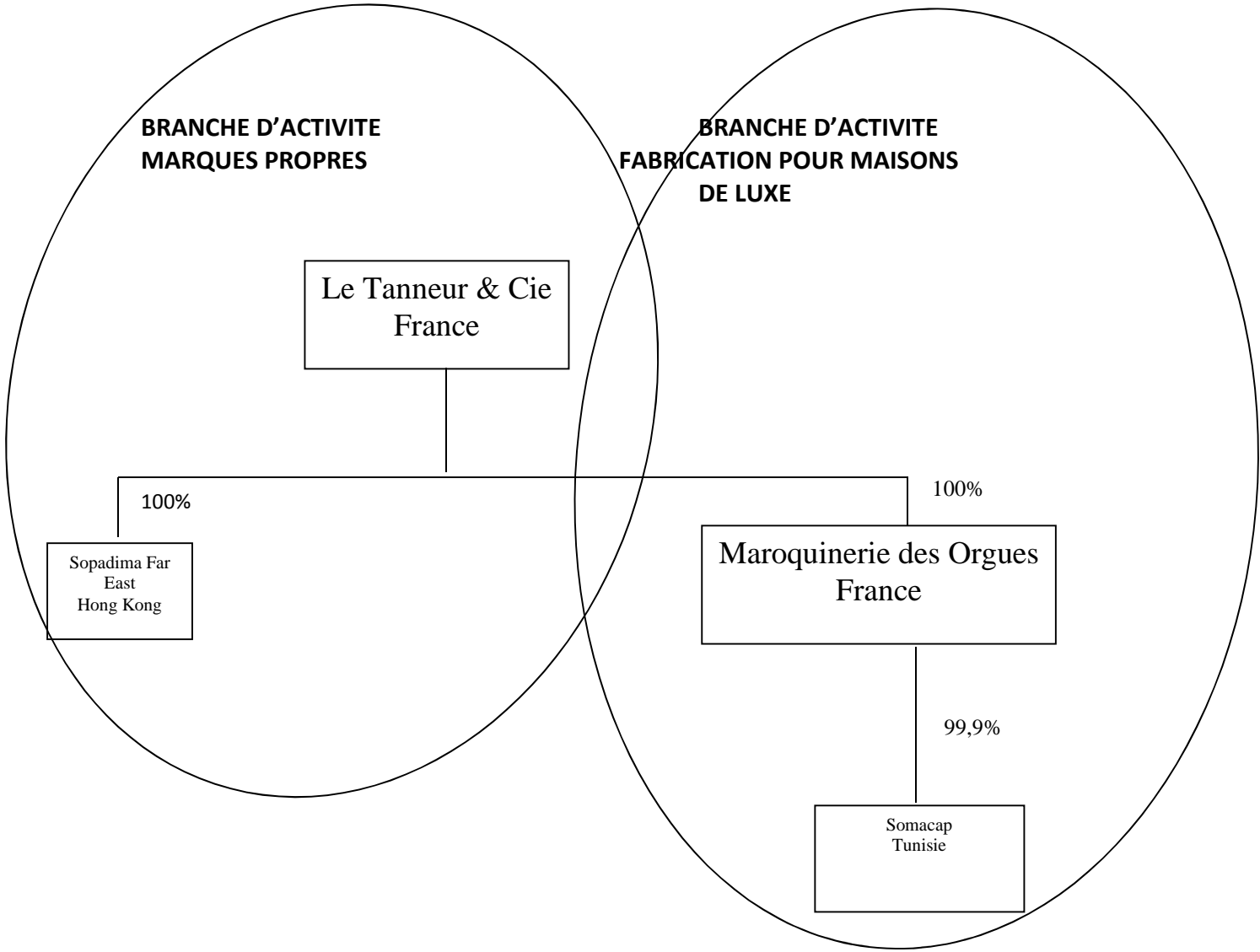
Le Groupe travaille sur ces sujets en collaboration avec les commissaires aux comptes.

3 Modalités relatives à la participation des actionnaires aux assemblées générales

Elles sont détaillées dans les statuts de la Société (art.23 à 30) et sont résumées dans la partie Renseignements généraux du document de référence.

Noor AL-THANI
Président du Conseil d'Administration

(5) organigramme du Groupe au 31 décembre 2014



(6) l'analyse des risques du Groupe

1. Facteurs de risques

Le Tanneur & Cie a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

1.1 Risques de marché

Risque de taux

La note 3.12 de l'annexe aux comptes consolidés détaille les caractéristiques des dettes financières contractées. L'exposition et la sensibilité au risque de taux sont décrites en note 3.13.1.

Le Groupe est principalement endetté à taux variable Euribor.

Risque de liquidité

Le Groupe dispose d'une ligne d'encours de traite avalisée et d'un recours à la cession de créances dans le cadre d'un contrat d'affacturage.

Le détail des dettes financières par nature et par échéance est le suivant au 31 décembre 2014 :

(En K€)	Montants dus		TOTAL
	A moins d'un an	A plus d'un an	
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 566	521	2 087
Dettes liées aux contrats de location-financement	208	1 004	1 212
Dettes financières diverses	3 740	5 247	8 988
Intérêts courus non échus	5	-	5
Créances cédées	6 598	-	6 598
Concours bancaires courants	34	-	34
TOTAL	12 151	6 772	18 923

Le risque de liquidité et notamment le respect des covenants au 31 décembre 2014 sont décrits au § 3.13.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les dettes financières diverses incluent une avance de 8,5 M€ en nominal de la part de l'actionnaire majoritaire. Ce dernier a établi une lettre de soutien datée du 24 février 2015, dans laquelle il s'engage à fournir à Le Tanneur & Cie les moyens financiers lui permettant de faire face à ses engagements vis-à-vis de ses créanciers et à poursuivre son activité et ce, jusqu'à au moins l'assemblée générale appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Au 31 décembre 2014, les liquidités du Groupe s'élèvent à 3 710 K€ et se composent pour 3 706 K€ de disponibilités. Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2014, la trésorerie nette s'est dégradée de 1 641 K€.

Le Tanneur & Cie a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Risque de change

Au titre de ses filiales, le Groupe est soumis au risque de conversion des états financiers en euro, les devises étrangères concernées étant le Dinar tunisien et le Dollar hongkongais.

Du fait de l'origine asiatique d'une part de ses approvisionnements en sous-traitance, et dans une moindre mesure de la localisation de ses clients, le Groupe est exposé dans ses activités aux risques financiers pouvant résulter de la variation des cours de change de certaines monnaies, principalement le Dollar américain et le Dollar hongkongais.

La Société-mère et ses filiales sont également exposées au risque de change sur certaines transactions lorsque ces dernières sont libellées dans une devise autre que la devise locale de l'entité qui réalise la transaction. La volatilité des cours de change peut entraîner une variation de la valeur de la transaction dans la devise d'origine.

C'est ce risque que la Société-mère s'attache à couvrir par des opérations de couverture de change. Dans cet objectif, elle est assistée par une société spécialisée qui la conseille dans sa gestion et le suivi de la couverture de sa position de change.

Le Groupe n'utilise que des instruments dérivés simples (achat à terme et option plain vanilla).

La note 3.13.3 de l'annexe aux comptes consolidés expose les engagements de couverture existant à fin décembre 2014 et la sensibilité au risque de change.

Risque sur actions

Au 31 décembre 2014, Le Tanneur & Cie détient 5 100 actions d'autocontrôle acquises en 2011 dans le cadre d'un contrat de liquidité ayant atteint son terme en novembre 2011. Il n'y a pas eu de mouvement au cours de la période. Par la détention d'actions, la Société-mère s'expose aux aléas des marchés pouvant impacter le cours. Le nombre d'actions auto-détenues étant faible, ce risque est limité.

La Société ne propose pas de résolution autorisant un nouveau programme de rachat à l'Assemblée Générale des actionnaires de juin 2015.

Risque de crédit

Les créances représentent un montant de 14,0 M€ dont 9,3 M€ concernent les clients. Le risque client est traité au § 1.2 ci-après, la politique de dépréciation du Groupe est décrite au § 2.2.9 des Règles et méthodes comptables de l'annexe consolidée et le détail des créances figure au § 3.8 de cette même annexe. Des informations sur la qualité du crédit et une analyse de l'âge des créances clients sont fournies en note 3.13.6.

En 2014, le montant des pertes sur créances irrécouvrables non provisionnées s'est élevé à 4 K€.

1.2. Risques particuliers à l'activité

Risque clients : En 2014, l'activité Fabrication pour maisons de luxe a été réalisée avec un donneur d'ordres principal. Un contrat de sous-traitance encadre cette relation commerciale : il a été renouvelé en février 2014 jusqu'en février 2017.

En ce qui concerne l'activité Autres distributions des Marques propres (ventes en gros), plus du tiers du chiffre d'affaires s'effectue avec les grands magasins français, le solde des ventes se réalisant auprès de détaillants multimarques et de clients export dont le taux d'impayés reste faible grâce à un suivi étroit de « *credit management* ».

Risque fournisseurs : La production de l'activité Marques propres est en grande partie sous-traitée auprès de fournisseurs étrangers, exposant le Groupe à un risque de non-livraison. Ce risque est toutefois minoré par le fait que la Société a recours à une vingtaine de sous-traitants différents qui sont en outre localisés dans des zones géographiques bien distinctes : Chine et Hong-Kong, Inde et Maghreb. De plus, Le Tanneur & Cie est en recherche permanente de nouveaux fabricants. Le risque de mauvaise maîtrise de la qualité lié au recours à la sous-traitance est restreint grâce à une définition précise du cahier des charges, une implication importante de la Société dans le processus d'industrialisation, des contrôles en usine notamment par le biais de la filiale hongkongaise et d'un agent dédié en Inde et des contrôles *a posteriori* réalisés à la réception des produits finis.

Risque matières : L'approvisionnement en cuir, essentiel notamment à l'activité Fabrication pour maisons de luxe, pourrait exposer Le Tanneur & Cie à un risque d'augmentation soudaine des prix d'achat. Ce risque est toutefois minoré par l'utilisation croissante de matières complémentaires telles que les toiles synthétiques. En 2014, les peausseries ne représentent plus que 30% des achats de matières premières de l'entreprise, les toiles et les accessoires ayant une proportion respective de 12% et 52%. Ces pourcentages ne concernent que l'activité de Fabrication pour maisons de luxe. La production de l'activité Marques propres est en grande partie sous-traitée et les sous-traitants sont responsables de l'approvisionnement en matières premières.

Les hausses éventuelles de prix de ces matières premières et approvisionnements sont répercutées sur les prix de vente. De ce fait, la Groupe n'a pas recours à des couvertures. Par ailleurs, le Groupe met en œuvre des efforts continus d'actions d'achat. En 2014, une hausse de 1% des achats consommés aurait entraîné une charge supplémentaire de 243 K€.

1.3. Procédures judiciaires et d'arbitrage

La Société a pour principe de sécuriser l'ensemble de ses transactions par des contrats sauf dans les domaines où la pratique ne le prévoit pas.

Pour prévenir les risques de contrefaçon de marque ou modèle, la Société procède à des dépôts nationaux ou internationaux. Les marques Le Tanneur et Soco lui appartiennent et sont enregistrées dans les pays jugés nécessaires. Une surveillance des marchés principaux ou à risque de contrefaçon est réalisée. De plus, la Société a mis en place en 2006 une surveillance mondiale des marques Le Tanneur et Soco dans les classes 9 (étuis pour téléphones portables et accessoires pour produits technologiques), 18 (produits de maroquinerie) et 25 (vêtements) dans le but de lui permettre d'identifier des marques identiques ou similaires déposées dans le monde lors de leur publication par les offices nationaux et de s'offrir la possibilité de s'opposer à ces dépôts pouvant porter atteinte aux droits de ses marques.

Le Tanneur & Cie considère qu'à ce jour, aucun fait exceptionnel, ni litige ou affaire contentieuse connue non provisionnée n'est susceptible d'affecter substantiellement l'activité, les résultats, la situation financière et le patrimoine de la Société et du Groupe. Le Tanneur & Cie présente la totalité des risques spécifiques qu'elle juge pertinents et significatifs, il n'y en a pas d'autres hormis ceux présentés.

1.4. Risques industriels et liés à l'environnement

Les sites industriels du Groupe ne présentent pas de risques industriels majeurs dont nous ayons connaissance. Les risques liés à l'environnement sont relatés dans le chapitre « conséquences environnementales de l'activité » du rapport du Conseil d'Administration.

2. Assurances

La Société met en œuvre une politique globale d'assurances jugée nécessaire et suffisante pour prévenir et réduire les conséquences dommageables propres à son activité et à son patrimoine, tant en France que dans ses filiales étrangères. Les programmes d'assurance sont gérés en collaboration avec un courtier spécialisé et répartis essentiellement sur 5 compagnies de renommée. Dans une optique d'optimisation des coûts, la Société privilégie la prévention des risques majeurs par une politique de franchise adaptée qui exclut les sinistres mineurs.

Les programmes d'assurance concernent :

La Responsabilité Civile de l'Entreprise

Cette police couvre la « Responsabilité civile exploitation » pour un montant garanti de 7 700 K€. Elle comprend également une couverture « Responsabilité civile produits livrés » pour 3 M€ ainsi qu'une protection « Atteinte accidentelle à l'environnement » pour 750 K€.

La Responsabilité Civile des Dirigeants

La Société dispose d'une protection à l'égard de ses dirigeants et mandataires de droit mais aussi de fait couvrant tous les pays sauf les Etats-Unis d'Amérique et le Canada pour un montant garanti de 3 M€ sans franchise.

La Multirisque Industrielle

La Société a souscrit une assurance multirisque industrielle couvrant les divers dommages que peuvent subir les patrimoines industriels et administratifs de la Société et les magasins de vente en France. Cette police couvre également la perte d'exploitation pouvant résulter desdits dommages.

Le total des capitaux assurés en dommages aux biens (bâtiments, installations et matériels, marchandises) s'élève à 51 M€, les pertes d'exploitation sont couvertes à hauteur d'un plafond de 30 M€. Les franchises applicables sont de 4,5 K€ pour les sites à usage industriel et de 750 € pour les bureaux et les magasins.

La limite globale d'indemnité du contrat est de 30 M€ par sinistre pour les sites situés en France et de 1,5 M€ pour les magasins situés à l'étranger.

L'Assurance Transport

La police d'assurance Transport couvre les expéditions maritimes, terrestres et aériennes partout dans le monde à l'exclusion des pays suivants : Iran, Irak, Yougoslavie (Serbie et Monténégro), Soudan, Afghanistan, Cuba, Libye et Corée du Nord.

La garantie couvre tous les risques, sauf les risques de guerre et risques assimilés qui pourront être couverts sur demande préalable. Le maximum garanti par sinistre est de 458 K€ (ce qui représente la limite maximale par expédition) sans franchise.

L'Assurance Automobile

Cette assurance garantit les véhicules personnels des salariés dans le cadre de missions professionnelles ponctuelles contre les risques suivants : responsabilité civile automobile, protection juridique automobile, dommage tous accidents, vol et incendie, bris de glace, bagages et effets personnels, catastrophes naturelles, attentats. La garantie s'exerce dans la limite de 50 K€, sous déduction d'une franchise de 305 €.

L'Assurance Assistance - assurance Voyages

La police d'assurance Assistance - assurance Voyages garantit l'ensemble des collaborateurs de la Société et de ses filiales lors des déplacements professionnels à l'étranger, la durée des missions n'excédant pas 180 jours consécutifs.

La police garantit l'assistance médicale, financière et le transport en cas de maladie, blessure ou décès, et l'assistance juridique en cas d'accident de circulation ou de vol.

Pendant leurs voyages, les collaborateurs de la Société bénéficient également d'une garantie « Santé durant la Mission » couvrant les frais médicaux jusqu'à 5 000 K€, une garantie « Bagages et effets personnels » à hauteur de 3 K€, une garantie « Retard d'avion » et une garantie « Responsabilité civile – vie privée » à concurrence de 7 500 K€.

L'assurance Responsabilité sociale

Cette police garantit la société Le Tanneur & Cie des réclamations menée à son encontre en matière de responsabilité sociale avec les conditions suivantes :

- Plafond des garanties de 250 000 € par an
- Limite de 5 000 € par an pour chaque garantie d'atteinte à la réputation, d'enquêteur privé, de remplacement d'un dirigeant de droit, de soutien psychologique, de médiation
- En cas de rupture abusive, franchise de 30 000 € par réclamation pour les cadres de direction, 20 000 € pour les cadres, 10 000 € pour les salariés non cadres et 25 000 € pour les réclamations hors de France
- Franchise de 150 000 € par réclamation multiple
- Territorialité mondiale hors USA.

Des programmes d'assurances complémentaires sont également souscrits pour compléter localement ces couvertures en fonction de la législation ou de la réglementation spécifique applicable.

Les filiales du Groupe Maroquinerie des Orgues et Sopadima Far East sont assurées par la Société-mère dans sa police d'assurance responsabilité civile. La filiale tunisienne Somacap bénéficie de couvertures d'assurances locales.

La Société estime que le niveau de couverture des risques potentiels est pertinent par rapport à sa taille et à ses activités. Néanmoins, il n'est pas exclu que, exceptionnellement, le plafond maximum assuré puisse être dépassé et que l'intégralité du dommage ne soit pas couverte par l'assurance.

Afin d'apprécier correctement le niveau de chaque risque, des expertises de cabinets spécialisés sont réalisées périodiquement sur les principaux sites.

Pour éviter toute perte significative d'informations en cas de sinistre, la Société réalise des sauvegardes journalières de ses bases de données informatiques stockées sur des serveurs localisés sur le site de Belley. Elle a également mis en place un outil de sauvegarde collective quotidienne des données informatiques stockées sur les postes de travail individuels.

Plan de Continuité d'Activité

En 2014, la Société a décidé d'élaborer, avec l'aide d'experts, un plan de continuité d'activité (PCA). Ce plan décrit les moyens techniques et l'organisation mis en œuvre pour permettre de continuer à fonctionner, éventuellement de manière dégradée, lors de la survenance d'une crise majeure. Il couvre la gestion de la crise elle-même (le traitement de l'incident et le déclenchement des mesures palliatives prévues) ainsi que le retour à une situation de fonctionnement « normal ». Ce plan de continuité d'activité est mis à jour annuellement afin de s'assurer de validité et de l'efficacité des moyens techniques et de l'organisation mis en œuvre ainsi que d'un retour à un fonctionnement « normal » le plus rapide possible.

(7) comptes consolidés

1 Etat de la situation financière consolidé

(En K€)	Note	31-déc.-14	31-déc.-13
I - ACTIFS NON COURANTS		11 441	10 420
Immobilisations incorporelles	3.1	4 454	3 147
Immobilisations corporelles	3.2	4 039	4 667
Ecart d'acquisition Positif	3.3	218	218
Impôts différés	3.4	875	1 698
Actifs financiers	3.5	672	689
Autres actifs non courants	3.6	1 184	
II - ACTIFS COURANTS		31 737	32 520
Stocks	3.7	15 200	15 833
Créances clients et autres créances	3.8	12 827	12 477
Liquidités et quasi-liquidités	3.9	3 710	4 211
A - TOTAL ACTIF		43 178	42 940
I - CAPITAUX PROPRES		7 120	9 613
Capital	3.10	4 282	4 282
Prime d'émission	3.10	6 379	6 379
Réserves consolidées / Ecart de conversion	3.10	-1 206	565
Résultat de la période	3.10	-2 334	-1 613
II - DETTES NON COURANTES		9 395	10 025
Dettes portant intérêts - Echéance > 12 mois	3.12	5 768	6 684
Dettes liées aux crédits-baux - Echéance à plus d'un an	3.12	1 004	1 212
Dettes au titre des pensions et retraites	3.15	2 623	2 129
III - DETTES COURANTES		26 663	23 302
Dettes fournisseurs et autres dettes	3.14	13 819	15 331
Dettes financières à court terme	3.12	11 939	7 057
Fraction à court terme des dettes portant intérêt	3.12	5	6
Dettes liées aux crédits-baux - Echéance à moins d'un an	3.12	208	234
Provisions	3.16	692	675
B - TOTAL CAPITAUX PROPRES ET DETTES		43 178	42 940

2 Etat du résultat global consolidé

(En K€)	Note	31-déc.-14	31-déc.-13
CHIFFRE D'AFFAIRES	4.1.1	55 920	59 250
Autres produits de l'activité	4.1.2	37	11
Achats consommés	4.2.1	-24 341	-25 480
Autres achats et charges externes	4.2.2	-11 213	-13 213
Impôts et taxes	4.2.3	-1 109	-1 137
Charges de personnel	4.2.4	-19 874	-19 912
Dotations aux amortissements et variation des provisions	4.2.5	-1 552	-1 859
Variation des stocks de produits finis et en-cours		-965	-585
Autres produits et charges opérationnels courants	4.3	419	614
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		-2 679	-2 312
Autres produits opérationnels	4.4	2 722	1 353
Autres charges opérationnelles	4.4	-829	-765
RESULTAT OPERATIONNEL		-786	-1 725
Coût de l'endettement financier net	4.5.1	-323	-476
Autres produits financiers	4.5.2	225	238
Autres charges financières	4.5.2	-67	-160
Impôts sur les bénéfices	4.6	19	-
Impôts différés	4.6	-923	421
RESULTAT NET avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		-1 856	-1 702
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	4.7	-479	89
Intérêts minoritaires			
RESULTAT - PART DU GROUPE		-2 334	-1 613

Résultat net par action (en €)		-0,55 €	-0,38 €
Résultat net par action des activités poursuivies		-0,43 €	-0,40 €
Nombre d'actions retenu pour le calcul		4 282 136	4 282 136
Résultat net par action après dilution (en €)	2.2.16	-0,55 €	-0,38 €
Résultat net par action des activités poursuivies après dilution		-0,43 €	-0,40 €
Nombre d'actions retenu pour le calcul (*)		4 293 712	4 315 195

(*) La dilution potentielle provient des options de souscription attribuées aux salariés.

RESULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	-2 334	-1 613
Variation des écarts actuariels de l'engagement indemnités de fin de carrière	-353	85
Impôt différé correspondant	118	-28
<i>Eléments qui ne seront pas reclassés en résultat</i>	-236	57
Variation des écarts de conversion des capitaux propres	-18	32
Ecart de conversion sur investissement net à l'étranger	-26	12
Variation de juste valeur des instruments financiers	140	14
Inscription des impôts différés	-18	-10
<i>Eléments susceptibles d'être reclassés en résultat</i>	77	48
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-158	105

RESULTAT GLOBAL DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	-2 493	-1 507
Dont part attribuable aux actionnaires du Groupe	-2 493	-1 507
Dont part attribuable aux intérêts minoritaires		

3 Variation des capitaux propres consolidés

	Capital	Primes	Réserves et résultat consolidés	Ecarts de conversion	Total des capitaux propres
Situation au 31/12/2012	4 282	6 379	516	-59	11 119
Résultat net de la période			-1 613		-1 613
Autres éléments du résultat global			73	32	105
Résultat global de l'ensemble consolidé			-1 539	32	-1 507
Autres			2		1
Situation au 31/12/2013	4 282	6 379	-1 021	-27	9 613

Situation au 31/12/2013	4 282	6 379	-1 021	-27	9 613
Résultat net de la période			-2 334		-2 334
Autres éléments du résultat global			-140	-18	-158
Résultat global de l'ensemble consolidé			-2 474	-18	-2 493
Situation au 31/12/2014	4 282	6 379	-3 496	-45	7 120

4 Variation des flux de trésorerie consolidée

En Keuros	Du 01/01/2014 au 31/12/2014	Du 01/01/2013 au 31/12/2013
RESULTAT NET avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	-1 856	-1 702
Elim. des éléments sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation :	619	927
Dotations aux Amortissements	1 158	1 194
Variation des provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)	158	373
Plus et moins-values de cession	-1 747	-695
Impôts différés	923	-421
Subventions virées au résultat	-196	
Coût de l'endettement financier net	323	476
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT avant coût de l'endettement financier net et impôt	-1 236	-775
IMPÔT VERSE	-560	-390
Variation nette exploitation	-1 935	2 652
Var° de stock	465	931
Var° des Créances d'exploit°	-615	3 388
Var° des Dettes d'exploit°	-1 785	-1 667
Variation nette hors exploitation	-230	130
Var° des créances hors exploitation	-103	773
Var° des dettes hors exploitation	-53	-649
Charges et produits constatés d'avance	-75	7
VARIATION DU BESOIN EN FONDS ROULEMENT lié à l'activité	-2 725	2 782
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-3 962	1 618
Décaiss / acquisition immos incorporelles	-1 798	-316
Décaiss / acquisition immos corporelles	-851	-897
Encaiss / cession d'immos corp et incorp	2 496	1 312
Décaiss / acquisition immos financières	17	-73
Encaiss / cession immos financières	17	
Flux net trésorerie opérations d'investissement	-136	26
Encaissements provenant d'emprunts (y compris location financement)	3 831	2 737
Remboursement d'emprunts (y compris location financement)	-1 076	-1 276
Coût de l'endettement financier net	-323	-476
Flux net de trésorerie opérations de financement	2 432	985
VARIATION DE TRESORERIE NETTE hors activités abandonnées	-1 665	2 629
RESULTAT NET des activités arrêtées ou en cours de cession	-479	89
Elim. des éléments sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation :	72	
Dotations aux Amortissements	72	
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT avant coût de l'endettement financier net et impôt	-407	89
Variation nette exploitation	417	
Var° de stock	169	
Var° des Créances d'exploit°	-135	
Var° des Dettes d'exploit°	383	
Variation nette hors exploitation	23	
Var° des créances hors exploitation	17	
Var° des dettes hors exploitation	6	
VARIATION DU BESOIN EN FONDS ROULEMENT lié à l'activité	440	
Flux net de trésorerie généré par l'activité	33	89
Décaiss / acquisition immos corporelles	-9	
Incidence des variations de périmètre	-89	
Flux net trésorerie opérations d'investissement	-9	-89
VARIATION DE TRESORERIE NETTE des activités abandonnées	24	

VARIATION DE TRESORERIE NETTE TOTALE	-1 641	2 629
Incidences des variations de taux de change	-29	36
TRESORERIE A L'OUVERTURE	-1 252	-3 917
Disponibilités	4 209	3 677
Instruments financiers	2	7
Concours bancaires courants	-143	-30
Créances clients affacturées	-5 319	-7 570
TRESORERIE A LA CLÔTURE	-2 922	-1 252
Disponibilités	3 706	4 209
Instruments financiers	5	2
Concours bancaires courants	-34	-143
Créances clients affacturées	-6 598	-5 319

(8) annexe aux comptes consolidés

1 Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice 2014 a été marqué essentiellement par les évènements suivants :

Consommation en crise

La conjoncture économique nationale difficile a continué de peser sur la fréquentation et le panier moyen de l'ensemble de la clientèle de la branche d'activité Marques propres. Il est important de souligner que le chiffre d'affaires de la marque principale Le Tanneur est resté quasiment stable à -0,8% au cours de l'exercice tandis que les marques Soco et Air France by Le Tanneur ont davantage souffert.

Baisse de contribution de la branche d'activité Fabrication pour maisons de luxe

En 2014, l'activité a continué à être difficile en raison de décisions stratégiques de l'un des donneurs d'ordres en matière de *supply chain* qui a entraîné une reconfiguration des postes dans l'atelier corrézien principal. La productivité a été pénalisée par des démarrages de produits difficiles à mettre au point. Au cours du 2^{ème} semestre 2014, Maroquinerie des Orgues a fermé son établissement de Monestier-Merlines où elle employait une vingtaine de salariés qui ont été transférés sur l'établissement principal de Bort-les-Orgues. Le plan de développement de la marque lancée par l'actionnaire majoritaire a évolué en entraînant une baisse de commandes.

Cession de la marque Tann's

En décembre 2014, la marque Tann's, dont l'exploitation était confiée en licence depuis 2005, a été cédée moyennant une plus-value de 1,95 M€.

Arrêt d'activité de la filiale tunisienne Somacap

En 2013 et en 2014, l'unité a fait face à une productivité faible, des problèmes de qualité récurrents et une prise d'autonomie difficile en matière d'approvisionnement en matières premières et d'industrialisation. Des pertes nettes conséquentes ont été enregistrées au cours des deux exercices. Il paraissait illusoire que l'équilibre d'exploitation soit atteint à court ou moyen termes sans des ressources techniques, du temps, une énergie et des ressources financières que le groupe Le Tanneur & Cie et ses équipes ne sont pas en mesure d'allouer à Somacap. C'est la raison pour laquelle il a été décidé d'arrêter l'activité de cette filiale au 31 décembre 2014.

Evolution du réseau de magasin à l'enseigne Le Tanneur

A la fin du mois de janvier, Le Tanneur & Cie a repris en propre l'exploitation de quatre magasins affiliés à Nantes, Angers, Périgueux et dans le centre commercial de Bordeaux-Lac.

Au mois de mai, deux magasins détenus en propre à l'enseigne Le Tanneur ont ouvert leurs portes : l'un dans le centre-ville de Lille, l'autre dans le nouveau centre commercial des Terrasses du Port à Marseille.

Comme programmé, les deux magasins allemands déficitaires sont sortis du périmètre de Le Tanneur & Cie au cours du 2^{ème} trimestre : celui de Berlin a été cédé fin avril à sa valeur nette comptable à la société-sœur Le Tanneur International Germany et celui de Düsseldorf a été fermé fin juin.

Deux magasins détenus en propre à contribution négative ont été aussi fermés : le bail du point de vente du centre commercial de Bordeaux-Lac a été résilié fin août moyennant une plus-value et le magasin du centre commercial de Toulouse Labège a fermé ses portes fin septembre. Les magasins affiliés de Laval et de Chambéry ont également été fermés.

Le point de vente de Rennes a été rénové au cours du 3^{ème} trimestre.

En décembre, le magasin du centre-ville de Bordeaux qui était exploité en location-gérance a été racheté.

Enfin, un certain nombre de partenaires affiliés dont les contrats trouvaient leur terme en 2014 ont souhaité poursuivre leur collaboration avec Le Tanneur & Cie : à Perpignan, Luxembourg, La Rochelle, Aix-en-Provence et Compiègne. A Nîmes, un changement de partenaire est intervenu.

A fin 2014, le réseau de magasins Le Tanneur se compose de 54 points de vente : 31 magasins en propre (dont 7 magasins d'usine), 20 magasins affiliés (dont un au Luxembourg), 2 magasins franchisés en Algérie et un site Internet.

Collaboration avec l'agence de design Christophe Pillet

En septembre, le corner Le Tanneur du Printemps Haussmann de l'Homme a été « remodelé » conformément à l'adaptation à l'environnement français du concept de magasin dessiné en 2013 par l'agence du designer Christophe Pillet pour le magasin de Le Tanneur International de Bruxelles Waterloo. Le concept inclut notamment les éléments novateurs suivants permettant une mise en valeur des produits : entrecroisement de poutres en bois, potences équipées de poids à l'ancienne, murs en brique blanche, béton et papier peint noir gaufré, meubles métalliques modulables.

Au mois de décembre, le corner a réalisé un bond d'activité remarquable de plus de 50%.

Projet Le Tanneur International

Le projet d'ouverture de magasins Le Tanneur à l'étranger par la société sœur Le Tanneur International a été gelé par l'actionnaire majoritaire, qui a actuellement d'autres priorités liées au lancement de sa marque de luxe. Le Tanneur International exploite trois magasins : deux à Bruxelles et un à Berlin.

2 Règles et méthodes comptables

Le Tanneur & Cie, société mère du Groupe, est une société anonyme de droit français à conseil d'administration, dont le siège social est 128 quai de Jemmapes 75010 Paris. La Société est immatriculée au RCS sous le numéro 414 433 797 RCS Paris et est cotée à l'Euronext Paris. Les états financiers consolidés au 31 décembre 2014 reflètent la situation comptable de Le Tanneur & Cie et de ses filiales. Le 30 mars 2015, le Conseil d'administration a arrêté les états financiers consolidés au 31 décembre 2014 et a donné son autorisation à leur publication. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires du 9 juin 2015.

2.1 Principes généraux

2.1.1 Déclaration de conformité

En application du règlement n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les sociétés cotées sur un marché réglementé de l'un des Etats membres de l'Union Européenne doivent présenter, pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2005, leurs comptes consolidés en utilisant le référentiel comptable IFRS (International Financial Reporting Standards) émis par l'IASB (International Accounting Standards Board).

La préparation des états financiers en normes IFRS au 31 décembre 2014 repose sur les normes et interprétations publiées à cette date et adoptées par l'Union Européenne. L'ensemble des textes adoptés par l'Union européenne est disponible sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

2.1.2 Normes, amendements et interprétations applicables

Les méthodes comptables appliquées sont identiques à celles appliquées dans les états financiers annuels au 31 décembre 2013. Ainsi :

- Toutes les normes et interprétations d'application obligatoires en IFRS en 2014 ayant déjà été adoptées par l'Union européenne ont été appliquées dans les états financiers intermédiaires au 31 décembre 2014 ;
- Le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire en 2014.

Les nouveaux textes suivants, d'application obligatoire au 31 décembre 2014, n'ont pas eu d'incidence sur les comptes consolidés du Groupe :

- IFRS 10 – Etats financiers consolidés
- IFRS 11 – Partenariats
- IFRS 12 – Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités
- Amendements consécutifs à IFRS 10, 11, 12 sur IAS 27 et IAS 28
- Amendements de transition à IFRS 10, 11, 12
- Amendements à IAS 32 - Présentation des instruments financiers : compensation des actifs et passifs financiers
- Amendements à IAS 39 - Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture

- Amendements à IAS 36 - Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers.

L'état du résultat global est présenté conformément à l'amendement à IAS1 –Présentation des autres éléments du résultat global.

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée des textes publiés par l'IASB et dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2014. Ceux pouvant éventuellement avoir un impact sur les comptes consolidés sont :

Normes, interprétations et amendements à des normes existantes applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2015 ou postérieurement

- IFRIC 21 – Taxes
- Améliorations annuelles 2010 – 2012
- Améliorations annuelles 2011 – 2013
- Amendements à IAS 19 – Cotisations des membres du personnel.

Textes non encore adoptés par l'UE :

- IFRS 9 - Instruments financiers
 - IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients
 - Amendements à IFRS 11 – Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des entreprises communes
 - Amendements à IAS 16 et IAS 38 – Eclaircissements sur les modes d'amortissement acceptables
 - Amendements à IFRS 10 et IAS 28 – Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une co-entreprise
 - Améliorations annuelles 2012-2014.
-

Les impacts éventuels de ces textes sont en cours d'évaluation.

Les principes et méthodes comptables appliqués dans les comptes consolidés 2014 sont décrits ci-après.

2.1.3 Estimations et hypothèses

La préparation de comptes consolidés conformes aux normes IFRS nécessite la prise en compte par la direction d'hypothèses et d'estimations qui affectent les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et les passifs éventuels mentionnés dans l'annexe, ainsi que les charges et les produits du compte de résultat. Il est possible que les montants effectifs se révélant ultérieurement soient différents des estimations et des hypothèses retenues au 31 décembre 2014.

Les principaux éléments qui requièrent des estimations établies à la date de clôture sur la base d'hypothèses d'évolution future et pour lesquels il existe un risque significatif de modification matérielle de leur valeur telle qu'enregistrée au bilan à la date de clôture concernent les tests de dépréciation sur les goodwill et les droits aux baux.

2.1.4 Tableau des flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie du Groupe est élaboré en conformité avec la norme IAS 7 Tableaux des flux de trésorerie. Le Groupe utilise la méthode indirecte pour l'élaboration de son tableau de flux de trésorerie.

2.2 Principes et méthodes de consolidation

2.2.1 Périmètre

Toutes les sociétés significatives dans lesquelles Le Tanneur & Cie exerce le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées par intégration globale. Celles dans lesquelles un contrôle conjoint est exercé sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les sociétés sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux à la date de leur clôture et mis en accord avec les principes comptables retenus par le Groupe.

Les sociétés consolidées au 31 décembre 2014 sont les suivantes :

Raison sociale Adresse	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Méthode de consolidation
Le Tanneur & Cie, France	100%	100%	Société-mère
Maroquinerie des Orgues	100%	100%	Intégration globale
Sopadima Far East, Hong-Kong	100%	100%	Intégration globale
Somacap, Tunisie	99,9%	99,9%	Intégration globale

Comme indiqué dans les faits caractéristiques, les opérations liées à l'activité de la filiale tunisienne sont présentées en résultat des activités abandonnées.

2.2.2 Date de clôture

La date de clôture de la Société-mère et des filiales est le 31 décembre.

2.2.3 Écarts d'acquisition

Lors de l'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, la différence entre le coût d'acquisition des titres et la part acquise dans l'actif net ré-estimé à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition.

Conformément à IAS 36, les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font l'objet de test de valeur annuellement ainsi que lors de l'apparition d'indices de perte de valeur. Les résultats de ce test de valeur pourraient conduire le Groupe à déprécier de façon irréversible des écarts d'acquisition.

Les écarts d'acquisition négatifs sont rapportés immédiatement au résultat.

2.2.4 Méthode de conversion

La monnaie de fonctionnement de la maison-mère et des filiales situées en France est l'euro. Les états financiers des filiales étrangères sont convertis :

- pour le bilan par application du taux de clôture,
- pour le compte de résultat, par application du taux moyen de l'exercice.

Les taux moyens de l'exercice sont calculés sur la base de la moyenne des taux moyens mensuels. L'écart de conversion en résultant est affecté en situation nette au poste « Écarts de conversion ».

Les taux de conversion en euros suivants ont été utilisés :

Monnaies de fonctionnement	Taux de clôture	Taux moyen 1/01/14 - 31/12/14	Filiales concernées
1 HKD	0,106191	0,097039	Sopadima Far East
1 TND	0,442271	0,444493	Somacap

Les opérations réalisées en devises étrangères sont converties au cours des devises à la date des opérations. Les créances et dettes exprimées en devises sont converties aux cours de ces devises à la date du 31 décembre, les pertes et gains non réalisés résultant de cette conversion étant enregistrés au compte de résultat.

Quand le Groupe a souscrit des instruments financiers visant à couvrir des achats libellés en USD ou en HKD (contrats de change à terme ou options d'achat), les achats et les dettes concernés sont convertis au taux contracté.

Traitement des écarts de change provenant de l'investissement net dans une entité étrangère :

Les éléments monétaires faisant partie d'un investissement net dans une activité à l'étranger comprennent les dettes, prêts et créances libellées en monnaies étrangères qui concernent une activité à l'étranger et dont le règlement n'est ni planifié, ni probable dans un avenir prévisible. Ils ne comprennent pas les créances clients et les dettes fournisseurs.

Les écarts de change provenant de l'investissement net dans une entité étrangère sont inscrits dans les capitaux propres du groupe jusqu'à la sortie de cet investissement, à ce moment, ils seront comptabilisés en produits ou charges de l'exercice.

2.2.5 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur valeur d'apport ou leur coût d'acquisition.

Elles comprennent principalement :

- des droits aux baux et des droits d'entrée, non amortis, faisant l'objet de test de dépréciation annuel ainsi que lors de l'apparition d'indices de perte de valeur ;
- des logiciels amortis linéairement sur une durée de 1 à 5 ans, selon leur nature ;
- d'autres immobilisations incorporelles, amorties linéairement sur 1 an.

S'agissant des droits aux baux et des droits d'entrée, des performances inférieures aux prévisions des magasins concernés constituent un indice de perte de valeur.

Les modalités des tests de dépréciation sont les suivantes. Le Groupe compare la valeur résiduelle des droits aux baux et des droits d'entrée à la valeur actuelle calculée selon une méthode d'évaluation multicritère. Dans le cas où cette valeur actuelle est inférieure, une dépréciation est enregistrée.

Les tests de valeur sont conduits en utilisant deux méthodes :

- une approche prévisionnelle fondée sur l'actualisation des flux nets de trésorerie attendus sur une durée de 10 ans ;
- une approche patrimoniale fondée sur une comparaison de valeur avec les dernières opérations connues.

Les frais d'établissement ne sont pas immobilisés.

2.2.6 Immobilisations corporelles

Conformément aux options offertes par la norme IFRS 1 « Première application », le Groupe a choisi de maintenir les coûts historiques pour ses immobilisations corporelles ; aucune réévaluation n'est donc intervenue. L'application de la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles » n'a pas d'incidence sur les comptes du fait des durées d'amortissement retenues et de l'absence d'impact de l'approche par composant en raison de la nature des actifs corporels.

Valeur brute

Les immobilisations figurent au bilan consolidé pour leur valeur d'acquisition ou leur coût de production.

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location-financement sont présentées à l'actif conformément à la norme IAS 17 « Contrats de location ». La dette correspondante est inscrite en passif financier.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges de l'exercice, sauf ceux exposés pour une augmentation ou la prolongation de la durée d'utilisation du bien.

Amortissements

Les amortissements sont généralement pratiqués sur les durées normales d'utilisation suivantes :

constructions industrielles	15 à 20 ans
installations générales, agencements (1)	5 à 10 ans
matériel et outillage	5 à 10 ans
matériel de bureau	5 ans
meublier	5 à 10 ans
matériel informatique	3 à 5 ans

(1) : le début de l'amortissement des agencements relatifs aux magasins n'est pratiqué qu'à compter de la date d'ouverture de ces derniers.

2.2.7 Participations non consolidées

Les participations non consolidées sont évaluées au coût historique. Ces actifs font l'objet de tests de dépréciation afin d'en apprécier le caractère recouvrable.

2.2.8 Stocks

Les matières et marchandises sont valorisées à leur coût de revient complet qui comprend le prix d'achat augmenté de tous les frais d'approche (port, frais de douane, assurance).

Les encours de production sont valorisés à leur prix de revient en fonction de leur stade d'avancement dans le cycle de production.

Les produits finis sont valorisés au coût moyen pondéré.

Une dépréciation est dotée dans le cas de faible rotation ou d'obsolescence liée aux changements de collection afin de prendre en compte l'écart entre le coût d'entrée et la valeur nette de réalisation.

2.2.9 Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées pour leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une actualisation financière lorsque l'impact de cette actualisation est significatif.

Une dépréciation est dotée sur les créances, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les cessions de créances effectuées dans le cadre des contrats d'affacturage et de la loi Dailly font l'objet d'un retraitement. Ce retraitement a pour effet d'augmenter d'une part le poste « Clients et comptes rattachés » par imputation sur le poste « Trésorerie » et d'autre part le poste « Dettes financières ».

2.2.10 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont réévaluées à leur juste valeur par le compte de résultat conformément à la norme IAS 39. Lorsque la valeur de marché est inférieure au coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

2.2.11 Opérations d'échange

Les opérations d'échange correspondent à des opérations de promotion réalisées par échange de produits en contrepartie de services tels que des achats d'espaces publicitaires. Ces opérations sont aléatoires et dépendent de la stratégie de communication définie chaque année par le Groupe. Ce dernier neutralise à la clôture de chaque période le résultat sur les opérations d'échange non dénouées.

Cette neutralisation de résultat est inscrite au bilan en autres créances d'exploitation ou autres dettes d'exploitation.

2.2.12 Impôts

Les impôts différés sont constatés pour tenir compte :

- des différences temporaires apparaissant entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs
- des retraitements de consolidation
- des reports déficitaires susceptibles de générer des économies d'impôts.

Les impôts différés actifs ne sont inscrits au bilan que dans la mesure où la Société ou le Groupe d'intégration fiscale a l'assurance raisonnable de les récupérer les exercices suivants.

Ils sont calculés selon la méthode du report variable et ne sont pas actualisés.

Les impôts différés sont compensés par entité fiscale, quelle que soit leur échéance.

2.2.13 Provisions pour risques et charges

Conformément à IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsqu'il existe à la date de clôture, une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers, dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Ces provisions comprennent notamment les provisions pour engagement de retraite et indemnités de départ à la retraite.

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages au personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements, pour l'ensemble du personnel, toutes classes d'âges confondues, font l'objet d'une évaluation annuelle selon la méthode rétrospective en fonction des conventions ou accords en vigueur dans chaque société. Cette valeur actualisée de l'obligation future de l'employeur évolue en fonction de l'augmentation future des salaires, du taux de rotation du personnel et d'une actualisation financière. Les écarts actuariels de l'engagement pour indemnités de fin de carrière sont comptabilisés directement en capitaux propres.

2.2.14 Produits de l'activité

Les produits provenant de la vente de biens sont enregistrés lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur. Les produits des activités ordinaires ne comprennent que les entrées brutes d'avantages économiques reçus ou à recevoir par l'entreprise pour son propre compte.

2.2.15 Autres produits et charges opérationnels

Les charges et produits opérationnels non courants sont constitués des éléments significatifs qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non récurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle courante du Groupe.

Le Groupe classe notamment sous cette rubrique :

- les pertes et gains sur cessions d'actifs immobiliers ;
- les dépréciations exceptionnelles qui pourraient résulter des tests de valeur ;
- les gains ou pertes sur litiges exceptionnels ;
- les coûts de restructuration.

2.2.16 Résultats par action

Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net part du groupe et le nombre moyen d'actions en circulation au cours de la période. Le nombre moyen d'actions en circulation est présenté hors actions d'autocontrôle.

Le résultat par action après dilution est obtenu en divisant le résultat net part du groupe par le nombre total d'actions émises ou à émettre à la clôture de la période. Ce nombre est déterminé de façon à calculer la dilution maximale possible, en retenant l'ensemble des instruments dilutifs émis, quel que soit leur terme et en excluant les instruments anti-dilutifs ainsi que les actions d'autocontrôle.

2.2.17 Plans de souscription et/ou d'achats d'actions

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions », les options accordées sont évaluées à la date d'octroi selon le modèle Black & Scholes. Son application au Groupe concerne uniquement les options de souscription d'actions accordées au personnel.

La juste valeur des options, considérée comme coût des services rendus par le personnel en contrepartie des options reçues, est intangible pour la durée du plan et est comptabilisée linéairement sur la période d'acquisition des droits.

Cette comptabilisation est faite par imputation sur les charges de personnel avec pour contrepartie les capitaux propres. L'impact net sur les capitaux propres est donc nul.

2.2.18 Titres d'autocontrôle

En application de la norme IAS 32, les actions propres sont portées en diminution des capitaux propres. Le produit de l'éventuelle cession de ces actions est imputé directement en augmentation des capitaux propres, ainsi les éventuelles plus ou moins-values n'affectent pas le résultat de l'exercice.

2.2.19 Instruments financiers

Le Groupe utilise des instruments financiers pour couvrir son exposition aux risques de variation des taux de change et d'intérêt. La politique du Groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

Pour la couverture de change, ces instruments comprennent des achats à terme de devises ainsi que des options d'achat et de vente. Pour la couverture de taux d'intérêt, les instruments utilisés sont des options d'achat et de vente et des swaps.

Ces instruments financiers sont traités comme des instruments de couverture de flux de trésorerie futurs et ont donc donné lieu, conformément à IAS 39, à la comptabilisation des variations de leur juste valeur en capitaux propres, jusqu'au dénouement de l'opération.

Les § 2.2.10 et 2.2.9 expliquent la méthode comptable utilisée pour les valeurs mobilières de placement et les créances et dettes.

2.2.20 Activités abandonnées

En conformité avec la norme IFRS 5, lorsqu'à la date de clôture, il est hautement probable que des actifs non courants ou des groupes d'actifs et passifs directement liés seront cédés, ils sont désignés comme actifs non courants ou groupe d'actifs détenus en vue de leur cession. Leur cession est considérée comme hautement probable si, à la date de clôture, un plan destiné à les mettre en vente à un prix raisonnable par rapport à leur juste valeur a été engagé afin de trouver un acheteur et finaliser de manière inéluctable leur cession dans un délai maximale d'un an. Le Groupe évalue les actifs détenus en vue de la vente au montant le plus bas entre la valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et cesse de les amortir. Ces actifs sont présentés séparément dans le bilan

Lorsqu'un groupe d'actifs cédé, destiné à être cédé ou abandonné représente, ou fait partie d'un plan unique et coordonné pour s'en séparer, une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte du Groupe, il est qualifié d'activité abandonnée. Le résultat des activités abandonnées est présenté séparément dans le compte de résultat par un seul montant comprenant le total :

- du profit ou de la perte après impôts des activités abandonnées, et
- du profit ou de la perte après impôts résultant de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de vente, ou de la cession, des actifs ou des groupes d'actifs destinés à être cédés constituant l'activité abandonnée.

3 Notes sur le bilan

3.1 Immobilisations incorporelles

Les variations au cours de l'exercice s'analysent comme suit :

Valeurs brutes (en K€)	31/12/13	Acquisitions	Cessions ou sorties	31/12/14
Logiciels	730	10	(1)	(1) 739
Droits aux baux et droits d'entrée	3 004	1 788	(421)	4 371
Fonds de commerce	8	-	-	8
Total	3 741	1 798	(422)	5 117

- (1) dont retraitement de la location-financement du logiciel de gestion des points de vente au détail pour 21 K€, du crédit-bail mobilier du logiciel de GPAO de la Fabrication pour maisons de luxe pour 44 K€ et du leasing du logiciel couplé à une presse numérique pour 14 K€

Amortissements (en K€)	31/12/13	Dotations	Cessions ou sorties	31/12/14
Logiciels	594	70	(1)	(1) 663
Droits aux baux et droits d'entrée	-	-	-	-
Total	594	70	-	663

- (1) dont retraitement de la location-financement du logiciel de gestion des points de vente au détail pour 21 K€, du crédit-bail mobilier du logiciel de GPAO de la Fabrication pour maisons de luxe pour 44 K€ et du leasing du logiciel couplé à une presse numérique pour 9 K€

Les marques, acquises lors de la création du Groupe, ne sont pas valorisées.

Les droits aux baux et droits d'entrée des magasins sont traités comme des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie. Leur méthode de valorisation est décrite au § 2.2.5 des règles et méthodes comptables. Pour les tests de dépréciation, les flux de trésorerie ont été projetés sur la base des budgets des magasins approuvés par la direction sur une durée de 5 ans, un taux de croissance annuelle de 2,5% étant ensuite utilisé pour extrapoler les flux de trésorerie sur les 5 années suivantes. Comme fin 2013, un taux d'actualisation de 12% a été retenu. Aucune dépréciation n'ayant eu à être constatée à fin 2013 ni à fin 2014 car le montant recouvrable excède la valeur comptable des droits aux baux, le Groupe estime que la documentation plus détaillée de ses tests de dépréciation n'apparaît pas comme une information significative.

Le management estime qu'aucune modification raisonnablement possible des hypothèses clés utilisées pour le calcul de la valeur recouvrable ne pourrait conduire à ce que la valeur comptable des droits aux baux soit significativement supérieure à sa valeur recouvrable.

Les acquisitions de droits aux baux concernent les magasins de Lille, Bordeaux centre-ville, Limoges, Angers, Périgueux et du centre commercial de Bordeaux-Lac. Ce dernier a été cédé au cours du même exercice et le reste des sorties correspond à la fermeture du magasin du centre commercial de Toulouse Labège. Ces variations sont mentionnées dans les faits marquants.

3.2 Immobilisations corporelles

Les variations au cours de l'exercice s'analysent comme suit :

Valeurs brutes (en K€)	31/12/13	Acquisitions	Cessions ou sorties	31/12/14
Terrains	(1) 218	-	-	(1) 218
Constructions	(2) 1 778	-	(2)	(2) 1 776
Instal. techniques, matériel et outillage	(3) 3 808	119	(9)	(3) 3 918
Autres immobilisations corporelles	(4) 7 410	708	(622)	(4) 7 496
Immobilisations en cours	78	30	-	108
Total	13 292	857	(633)	13 515

- (1) dont retraitement des crédits-baux immobiliers de Bort-les-Orgues pour 144 K€
(2) dont retraitement des crédits-baux immobiliers de Bort-les-Orgues pour 1 249 K€ et d'un crédit-bail pour agencement de 60 K€
(3) dont retraitement de crédits-baux mobiliers pour du matériel industriel des Fabrications pour maisons de luxe de 817 K€
(4) dont retraitement de la location-financement du matériel informatique de gestion des points de vente pour 93 K€ et de crédits-baux mobiliers pour du matériel de transport, du matériel informatique, des agencements et du mobilier pour 59 K€

Amortissements (en K€)	31/12/13	Dotations	Cessions ou sorties	31/12/14
Terrains	12	6	-	18
Constructions	553	102	-	(1) 655
Instal. techniques, matériel et outillage	2 719	335	(9)	(2) 3 045
Autres immobilisations corporelles	5 341	717	(299)	(3) 5 759
Total	8 625	1 160	(308)	9 477

- (1) dont retraitement des crédits-baux immobiliers de Bort-les-Orgues pour 411 K€ et d'un crédit-bail pour agencement de 30 K€
(2) dont retraitement de crédits-baux mobiliers pour du matériel industriel des Fabrications pour maisons de luxe de 470 K€
(3) dont retraitement de la location-financement du matériel informatique de gestion des points de vente pour 93 K€ et de crédits-baux mobiliers pour du matériel de transport, du matériel informatique, des agencements et du mobilier pour 54 K€

Au cours de l'année 2014, les investissements du Groupe ont concerné principalement :

- la reprise des magasins de Nantes, Angers, Périgueux et du centre commercial de Bordeaux-Lac à un partenaire affilié,
- les nouveaux magasins de Lille et du centre commercial des Terrasses du Port à Marseille,
- des matériels et agencements industriels pour la Fabrication pour maisons de luxe,
- la rénovation du magasin de Rennes,
- du mobilier et des agencements pour des magasins existant et des corners en grands magasins dont celui du Printemps Haussmann de l'homme.

Les cessions ou sorties sont principalement relatives aux magasins allemands de Berlin et de Düsseldorf ainsi qu'aux points de vente de Bordeaux-Lac et Toulouse Labège.

Une dépréciation de 33 K€ a été dotée pour tenir compte de la résiliation en février 2015 du bail du magasin d'Aubervilliers qui a été notifiée en octobre 2014, l'exploitation du point de vente étant déficitaire.

3.3 Ecarts d'acquisition positifs et regroupements d'entreprise

Le 12 septembre 2008, Le Tanneur & Cie a acquis pour 2 € la totalité des parts de la SARL Niconath exploitant en affiliation le magasin à enseigne Le Tanneur de Nice. La transmission universelle du patrimoine de Niconath à Le Tanneur & Cie a été décidée à la même date. La fusion est devenue effective le 12 octobre 2008 après le délai légal de publication. L'activité du magasin a été conservée. Du statut d'affilié, il est devenu un magasin détenu en propre. Cette opération a généré un goodwill de 218 K€. En conformité avec le test réalisé, aucune dépréciation n'a été constatée fin décembre 2014.

3.4 Impôts différés actifs

En 2013, le groupe fiscal constitué par Le Tanneur & Cie et Maroquinerie des Orgues a généré un impôt différé actif de 1 698 K€. Ces impôts différés correspondaient à des différences temporaires apparaissant entre la valeur

comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, des retraitements de consolidation et des reports déficitaires susceptibles de générer des économies d'impôts.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont attribuables aux éléments suivants :

(en K€)	Locations financement	Engagement indemnités fin carrière	Déficits reportables	Dépréciation créances intragroupe	Autres	Total
Au 31 décembre 2012	(72)	703	282	(136)	463	1 240
Variations de périmètre				76		76
Montant comptabilisé en résultat net	1	35	551	(27)	(139)	421
Montant comptabilisé directement en capitaux propres		(28)			(10)	(38)
Au 31 décembre 2013	(71)	710	833	(87)	314	1 698
Montant comptabilisé en résultat net	71	47	(833)	87	(296)	(925)
Montant comptabilisé directement en capitaux propres	-	118	-	-	(18)	100
Au 31 décembre 2014	-	875	-	-	-	875

Depuis 2011, les sociétés Le Tanneur & Cie et Maroquinerie des Orgues fonctionnent en intégration fiscale. A fin décembre 2014, le groupe fiscal dispose d'un déficit reportable de 3 961 K€ dont un montant de 207 K€ ne pourra être imputé que sur les propres bénéfices fiscaux futurs de la Société-mère.

En raison de prévisions qui n'ont pas été atteintes, le Groupe a estimé qu'il ne disposerait pas de bénéfices imposables futurs sur lesquels ses pertes fiscales pourraient être imputées à court-terme. En conséquence, seul l'impôt différé relatif à l'engagement d'indemnités de fin de carrière a été conservé à l'actif pour un montant de 875 K€ à fin 2014 dont l'échéance est à long terme. Le montant de l'actif d'impôt différé non reconnu au titre du déficit reportable du groupe fiscal s'élève à 1 320 K€ à fin décembre 2014.

L'impôt différé est inscrit en résultat (charge de 925 K€ en 2014) sauf dans le cas de retraitements de consolidation passés directement en capitaux propres, l'impôt différé correspondant subissant dès lors le même traitement (+100 K€ en 2014).

Par prudence, aucun impôt différé actif n'a été comptabilisé concernant les filiales étrangères et les succursales allemande, espagnole et belge. Leur montant se répartit de la façon suivante :

(en K€)	2014		2013	
	Base	Actif d'impôt différé	Base	Actif d'impôt différé
Perte reportable Sopadima Far East	259	43	232	38
Perte reportable Somacap	-	-	-	-
Perte reportable succursales allemande et belge	1 883	583	1 410	432
Total	2 142	626	1 642	470

3.5 Actifs financiers

(en K€)	Brut				Dépréciations	
	31/12/13	Augmentation	Diminution	31/12/14	31/12/13	31/12/14
Prêts au personnel	1	-	-	1	-	-
Prêt à Le Tanneur Chine	62	1	-	63	62	63
Dépôts de garantie	611	84	(101)	594	-	-
Cautionnements	77	-	-	77	-	-
Total	751	85	(101)	735	62	62

Le prêt à Le Tanneur International China est entièrement déprécié au 31 décembre 2014.

La variation des dépôts de garantie correspond aux évolutions de périmètre du parc de magasins en propre.

Les cautionnements correspondent à la retenue de garantie comme gage en espèces du contrat de développement participatif de 1,5 M€ signé avec la BPI (ex-OSEO) en août 2010.

3.6 Autres actifs non courants

Le montant de 1 184 K€ au 31 décembre 2014 correspond aux créances de CICE des exercices 2013 et 2014. Ces créances ne seront pas utilisées pour le paiement de l'impôt dû au titre de l'année 2014 puisque le groupe fiscal constitué par Le Tanneur & Cie et Maroquinerie des Orgues dispose d'un déficit fiscal reportable au 31 décembre. Elles seront donc utilisées ultérieurement ou remboursées. Comme mentionné au § 3.12, ces créances ont fait l'objet d'un préfinancement par la BPI à hauteur de 1 021 K€.

3.7 Stocks

Les principales composantes du stock sont les suivantes :

(en K€)	2013			2014		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières Premières	4 990	(700)	4 289	5 622	(858)	4 764
En-cours	721	-	721	406	-	406
Produits finis	11 787	(965)	10 823	11 018	(989)	10 029
Total	17 498	(1 665)	15 833	17 047	(1 847)	15 199

L'augmentation du stock de matières premières est due aux semi-finis de la branche Fabrication pour maisons de luxe dont le taux d'externalisation est plus élevé à fin 2014 qu'à fin 2013.

La baisse des stocks de produits finis provient de la diminution d'activité.

3.8 Créances clients et autres créances

Au 31 décembre 2014, la ventilation des créances brutes par nature et par date d'échéance est la suivante :

(en K€)	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances clients et comptes rattachés	10 116	10 116	-	-
Créances sociales	35	20	15	-
Créances fiscales	482	482	-	-
Comptes-courants débiteurs	2 140	2 140	-	-
Charges constatées d'avance	608	608	-	-
Autres créances	2 422	2 422	-	-
Total	15 803	15 788	15	-

Le Groupe utilise un contrat d'affacturage confidentiel pour mobiliser une partie de ses créances clients. Au 31 décembre 2014, le montant des créances cédées au *factor* s'élève à 6 598 K€.

Les comptes-courants débiteurs concernent Le Tanneur International Japan et Le Tanneur Chine.
Les créances fiscales incluent un montant de 440 K€ de taxe sur la valeur ajoutée.

Le poste « Autres créances » correspond à la retenue de garantie liée aux opérations d'affacturage (2 118 K€), aux comptes des fournisseurs débiteurs (91 K€) et à des avoirs à recevoir pour 70 K€.

Les dépréciations comptabilisées sur les créances sont les suivantes :

(en K€)	31/12/13	Dotations	Reprises	31/12/14
Créances clients et comptes rattachés	834	39	(36)	837
Comptes-courants débiteurs	2 112	28	-	2 140
Total	2 946	67	(36)	2 976

Comme à fin 2013, la dépréciation sur comptes-courants débiteurs concerne les sociétés Le Tanneur International Japan et Le Tanneur International China.

3.9 Liquidités et quasi-liquidités

(en K€)	31/12/2014	31/12/2013
Liquidités et quasi-liquidités (solde au bilan)	3 710	4 211
Découverts bancaires	(34)	(143)
Créances cédées	(6 598)	(5 319)
Trésorerie et équivalents de trésorerie dans le tableau des flux de trésorerie	(2 922)	(1 252)

3.10 Capitaux propres

Le tableau d'évolution du capital social de la Société-mère est le suivant :

Date	Nature de l'opération	Actions créées	Prime d'émission	Actions cumulées	Nominal	Capital social	Imputation des frais sur la prime	Prime d'émission nette
11/97	Constitution de la Société	150 000	-	150 000	100 FRF	15 000 KF	-	-
04/99	Division par 5 du nominal	-	-	750 000	20 FRF	15 000 KF	-	-
09/99	Augmentation de capital	375 000	44 FRF	1 125 000	20 FRF	22 500 KF	150 KF	16 350 KF
03/00	Conversion en euros	-	-	1 125 000	3 €	3 375 K€	-	-
04/00	Augmentation de capital	245 000	16,5 €	1 370 000	3 €	4 110 K€	571 918 €	3 470 582 €
12/05	Augmentation de capital	15 000	2,775 €	1 385 000	3 €	4 155 K€	-	3 525 417 €
2006	Augmentation de capital	9 925	2,026 €	1 394 925	3 €	4 185 K€	-	3 545 521 €
2007	Augmentation de capital	7 200	1,81 €	1 402 125	3 €	4 206 K€	-	3 558 585 €
2008	Augmentation de capital	4 000	3,02 €	1 406 125	3 €	4 218 K€	-	3 570 665 €
04/09	Diminution du nominal	-	2,00 €	1 406 125	1 €	1 406 K€	-	6 382 915 €
07/09	Augmentation de capital	2 812 250	-	4 218 375	1 €	4 218 K€	147 940 €	6 234 975 €
08/09	Attribution d'actions gratuites	6 384	-	4 224 759	1 €	4 225 K€	-	6 234 975 €
04/12	Augmentation de capital	15 000	1,65 €	4 239 759	1 €	4 240 K€	-	6 259 725 €
06/12	Augmentation de capital	37 377	1,65 €	4 277 136	1 €	4 277 K€	-	6 321 397 €
07/12	Augmentation de capital	5 000	1,65 €	4 282 136	1 €	4 282 K€	-	6 378 960 €

Au 31 décembre 2014, le capital se compose de 4 282 136 actions ordinaires de 1 € de nominal, entièrement libérées. Un droit de vote double est accordé aux titulaires d'actions nominatives entièrement libérées lorsque ces actions sont inscrites depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire après la première cotation boursière (le 20 avril 2000).

Les actions Le Tanneur & Cie détenues par la Société-mère ne bénéficient ni du droit de vote ni du droit aux dividendes. Le capital se décompose ainsi :

	2013	2014
Actions à droit de vote double	3 547 034	3 576 968
Actions à droit de vote simple	647 075	617 141
Actions sans droit de vote	82 927	82 927
Actions d'autocontrôle	5 100	5 100
Nombre total d'actions	4 282 136	4 282 136

Un plan d'options de souscription est en vigueur au 31 décembre 2014. Ses caractéristiques sont les suivantes :

Date d'assemblée	15 mai 2008
Date du Conseil d'Administration	31 mars 2010
Nature d'option	Souscription
Nombre total d'actions du plan	130 000
Point de départ d'exercice des options	31 mars 2012
Date d'expiration	30 mars 2015
Prix de souscription (en €)	2,65
Juste valeur à la date d'attribution	78 K€
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2014	57 377
Options affectées en cours	60 000
Dont consenties aux 10 principaux attributaires salariés	60 000

La Société a retenu le modèle d'évaluation Black & Scholes dont les principales hypothèses sont :

Distribution de dividende	0,044 €
Taux d'intérêt sans risque	3,82%
Volatilité	13%

La volatilité correspond à un calcul sur l'historique des cours entre le 9 juillet 2009 et le 30 mars 2010.

L'évolution des options de souscription est détaillée ci-après :

	2014		2013	
	Nombre d'options	Prix moyen pondéré (€)	Nombre d'options	Prix moyen pondéré
Options en circulation au début de la période	60 000	2,65 €	60 000	2,65 €
Options attribuées	-	-	-	-
Options auxquelles il est renoncé	-	-	-	-
Options annulées	-	-	-	-
Options exercées	-	-	-	-
Options en circulation à la fin de la période	-	-	-	-
Options exerçables à la fin de la période	60 000	2,65 €	60 000	2,65 €

Il n'y a pas eu d'options exercées au cours de l'année 2014.

Il n'y a pas de charge de personnel relative aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions ni en 2014 ni en 2013.

L'effet de la dilution potentielle sur le bénéfice par action est de 0,27%.

3.11 Participations ne donnant pas le contrôle

Au 31 décembre 2014, seule la participation en intégration globale dans Somacap n'est pas détenue à 100%. Elle est détenue à 99,90%. Les intérêts minoritaires constatés ne sont pas significatifs à la date de clôture.

3.12 Dettes financières

L'analyse des dettes financières par nature et en fonction des dates d'échéance se présente comme suit :

(en K€)	2013			2014		
	Montants dus		TOTAL	Montants dus		TOTAL
	A moins d'un an	A plus d'un an		A moins d'un an	A plus d'un an	
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 467	816	2 283	1 566	521	2 087
Dettes liées aux contrats de location-financement	234	1 212	1 446	208	1 004	1 212
Dettes financières diverses	134	5 867	6 001	3 740	5 247	8 987
Intérêts courus non échus	6	-	6	5	-	5
Créances cédées	5 319	-	5 319	6 598	-	6 598
Concours bancaires courants	137	-	137	34	-	34
TOTAL	7 297	7 895	15 192	12 151	6 772	18 923

A fin 2014 comme à fin 2013, les créances cédées se composent de créances clients facturées.

Le montant des emprunts bancaires remboursés sur la période s'élève à 840 K€.

L'emprunt bancaire mis en place fin 2009 faisait l'objet d'un tirage à hauteur de 750 K€ au 31 décembre 2013 qui a été remplacé par un nouveau billet de 250 K€ au 31 décembre 2014 à échéance au mois de mars 2015.

Au cours des exercices 2013 et 2014, le Groupe a bénéficié de la part de la BPI du préfinancement du CICE 2013 et 2014 des sociétés Le Tanneur & Cie et Maroquinerie des Orgues pour un montant de 1 021 K€ (augmentation de 644 K€ en 2014). Ces fonds n'ont pas eu d'utilisation spécifique. Dans un contexte économique difficile, ils

ont contribué à l'équilibre financier du Groupe et donc au maintien des emplois : financement des pertes de l'année, du besoin en fonds de roulement, des investissements, du remboursement des dettes financières. Les dettes financières diverses incluent une avance de 8,5 M€ de la part de l'actionnaire majoritaire Qatar Luxury Group – Fashion S.P.C. et des intérêts courus relatifs de 231 K€ au 31 décembre 2014. Cette avance a augmenté de 3 M€ en cours d'année, elle est remboursable à partir de 2015.

Les dettes financières diverses incluent également les avances reçues de la part de la Coface dans le cadre d'un contrat d'assurance prospection pour la zone Allemagne pour un montant de 258 K€. En 2014, le remboursement s'est élevé à 2 K€ et le Groupe a perçu une avance complémentaire de 87 K€.

Le Tanneur & Cie a également bénéficié d'un contrat similaire pour la zone Chine qui est arrivé à son terme fin 2014. L'avance restante de 196 K€ est restée définitivement acquise au Groupe et a été comptabilisée en « autre produit opérationnel » au 31 décembre.

La dette de location-financement à chaque clôture se décompose de la façon suivante :

Paiements minimaux dus par période en K€	A moins d'un an	Entre un et cinq ans	A plus de cinq ans	TOTAL
31 décembre 2013				
Paiements au titre de la location	280	665	717	1 662
Charges financières	45	118	75	238
Valeur actuelle nette de la dette de location-financement	272	613	573	1 458
31 décembre 2014				
Paiements au titre de la location	243	523	602	1 368
Charges financières	35	94	50	179
Valeur actuelle nette de la dette de location-financement	240	498	533	1 270

Les paiements au titre des locations simples comptabilisées en charge sont les suivants :

(en K€)	31/12/2014	31/12/2013
Paiements minimaux dus par période au titre des contrats de location non résiliables		
A moins d'un an	2 304	2 598
Entre un et cinq ans	9 013	11 273
A plus de cinq ans	4 910	5 955
TOTAL	16 227	19 826

3.13 Analyse du risque financier

3.13.1 Risque de taux

Au 31/12/2014, les dettes financières sont en grande partie à taux variable indexé sur l'indice Euribor.

La structure de l'endettement est la suivante :

(en K€)	31/12/2014					31/12/2013			
	Taux d'intérêt effectif	Dettes à taux fixe	Dettes à taux variable	Dettes à taux nul	Total	Taux d'intérêt effectif	Dettes à taux fixe	Dettes à taux variable	Total
Créances affacturées	EUR 3M +0,7%	-	6 598	-	6 598	EUR 3M +0,7%	-	5 319	5 319
Emprunt bancaire de 2010	EUR 3M +1,8%	-	250	-	250	EUR 3M +1,8%	-	750	750
Emprunt bancaire à taux variable	EUR 3M +1,2%	-	-	-	-	EUR 3M +1,2%	-	23	23
Contrat de développement participatif	3,25%	825	-	-	825	3,25%	1 125	-	1 125
Emprunt bancaire à taux fixe						3,90%	3	-	3
Emprunt bancaire à taux fixe						3,95%	7	-	7
Emprunt bancaire à taux fixe						4,00%	15	-	15
Avance de la maison-mère	EUR 6M +3,0%	-	-	8 500	8 500	EUR 6M +3,0%	-	5 500	5 500
Préfinancement du CICE	EUR 1M +1,2%	-	1 021	-	1 021	EUR 1M +1,2%	-	377	377
		825	7 869	8 500	17 194		1 150	11 969	13 119

Le Groupe a mis en place une couverture partielle de taux d'intérêt au titre de ses dettes à court terme :

- Swap de couverture du 29 juillet 2011 au 31 juillet 2014 sur un nominal de 1 M€ consistant à échanger tous les mois un taux variable Euribor 1 mois contre un taux fixe de 1,75%,
- Cap du 31 août 2011 au 29 août 2014 sur un nominal de 1 M€ avec un taux d'intérêt de 2,75% pour l'Euribor 3 mois moyennant une prime de 7 K€.

Il n'y a plus d'instrument de couverture de taux d'intérêt en vigueur au 31 décembre 2014.

Par un avenant en date du 31 décembre 2014, le taux d'intérêt relatif aux avances de la maison-mère est devenu nul avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2014.

Sur la base de la dette au 31 décembre 2014, une hausse instantanée de 0,5 point des taux d'intérêts variables aurait pour effet une augmentation du coût de la dette de 39 K€ et une baisse instantanée de 0,5 point aurait pour effet une diminution de 39 K€. Ces variations resteraient sans incidence sur le montant des capitaux propres au 31 décembre 2014 en raison de l'absence de couverture de la charge d'intérêt future.

3.13.2 Risque de liquidité

Pour financer son activité, outre ses fonds propres, le Groupe a recours à l'emprunt long terme et bénéficie d'une avance de la part de sa maison-mère. Les échéances de ces dettes financières sont détaillées dans la note 3.11.

Le Tanneur & Cie a recours à l'affacturage pour faire face aux besoins à court terme de liquidités.

L'emprunt bancaire négocié en décembre 2010 dont le solde à la date de clôture est de 250 K€ est assorti d'un engagement en matière de ratios financiers (R1 et R2) calculés sur la base des comptes consolidés du Groupe au 31 décembre de chaque année. Au 31 décembre 2014, le ratio R1 doit être inférieur ou égal à 3, le ratio R2 devant quant à lui être inférieur ou égal à 1. En cas de non respect de cette double condition, Le Tanneur & Cie pourrait se voir dans l'obligation de procéder à un remboursement anticipé.

Le ratio **R1** (dit ratio de levier) est égal à Dettes financières nettes / EBITDA avec :

- **Dettes financières nettes** désignant le montant des dettes financières à court, moyen et long terme incluant l'endettement relatif aux crédits-baux et aux locations financières augmenté des effets escomptés non échus, des cessions de créances dites « loi Dailly » et des comptes courants

d'actionnaires, et diminué des disponibilités et valeurs mobilières de placement. Les créances facturées sont exclues du calcul.

- **EBITDA** désignant le résultat opérationnel courant retraité des dotations et reprises sur provisions d'exploitation pour dépréciation d'actifs et pour risques et charges et des dotations aux amortissements.

Le ratio **R2** (dit ratio de *gearing*) est égal à Dettes financières nettes / Fonds propres avec :

- **Dettes financières nettes** définies ci-dessus.
- **Fonds propres** désignant le montant des capitaux propres.

Au 31 décembre 2014, le ratio R1 est négatif (comme en 2013) et le ratio R2 est égal à 1,21 (0,59 en 2013). Les conditions R1 et R2 ne sont donc pas respectées, ce qui constitue un cas de défaut. Au 30 mars 2015, date de l'arrêté des comptes par le Conseil d'administration, la majorité des banques participantes n'a pas encore donné son accord pour accepter cette dérogation pour l'année. Toutefois, Qatar Luxury Group – Fashion S.P.C., actionnaire majoritaire, a établi une lettre de soutien datée du 24 février 2015, dans laquelle elle s'engage à fournir à Le Tanneur & Cie les moyens financiers lui permettant de faire face à ses engagements vis-à-vis de ses créanciers et à poursuivre son activité et ce, jusqu'à au moins l'assemblée générale appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

La totalité de cet emprunt est classée en élément à court terme au 31 décembre 2014, l'échéance finale de la ligne est fixée en décembre 2015.

3.13.3 Risque de change

Le Groupe a maintenu sur l'exercice une politique de couverture de change afin de sécuriser le montant de ses achats négociés en devise (principalement en HKD et USD). A la clôture de l'exercice 2014, des couvertures ont été contractées au titre des saisons été et hiver 2015. Ces opérations sont valorisées différemment en fonction de leur nature couvrante ou non couvrante.

Opérations couvrantes

Il existe deux catégories d'opérations couvrantes :

1) Instruments financiers couvrant des opérations en dettes ou créances au 31 décembre 2014 :

Le traitement comptable de ces couvertures consiste à valoriser les dettes en devises figurant au bilan au taux contracté en constatant l'écart de change en compte de résultat. Les dettes concernées s'élèvent à 150 KUSD et 1 000 KHKD pour une contrevaletur de 203 K€ au cours à terme des contrats de change. Le résultat de change constaté est un gain de 5 K€.

2) Autres opérations couvrantes au 31 décembre 2014 :

Concernant les autres opérations couvrantes, la variation de la valeur temps est comptabilisée en résultat de change tandis que la variation de la valeur intrinsèque est enregistrée dans un compte spécifique de capitaux propres. En contrepartie, le total de l'écart de valorisation figure en compte de bilan.

Ces opérations correspondent à des tunnels d'options pour l'achat de 850 KUSD et à des contrats de change à terme d'achat de 1 400 KUSD et de 5 750 KHKD, pour une contrevaletur de 2 122 K€. La variation de la valeur temps s'élève à -4 K€, celle de valeur intrinsèque à +88 K€, l'écart de valorisation totalisant +84 K€.

Opérations non éligibles à la comptabilité de couverture au 31 décembre 2014 :

Pour les opérations non couvrantes, la totalité de l'écart de valorisation est enregistré en résultat de change en contrepartie d'un compte de bilan.

Il s'agit de ventes d'options de vente pour 300 KUSD et l'écart de valorisation totalise -4 K€.

Le traitement comptable des instruments de couverture a donc l'incidence suivante en K€ :

	31/12/2013	31/12/2014
- Gain de change	(6)	(2)
- Compte spécifique de capitaux propres	28	(98)
- Compte d'actif d'instruments financiers	-	94
- Compte de passif d'instruments financiers	(30)	-
- Revalorisation des dettes fournisseurs	9	5

L'analyse de sensibilité sur le résultat et les capitaux propres consolidés au 31 décembre 2014 est la suivante en K€ :

	Impact sur le résultat avant impôt		Impact sur les capitaux propres avant impôt	
	Hausse de 10%	Baisse de 10%	Hausse de 10%	Baisse de 10%
USD	-3	-21	+251	-80
HKD	0	0	+107	-37
Total	-3	21	+358	-117

3.13.4 Instruments financiers par catégorie

En conformité avec la norme IFRS 7, nous vous présentons la classification des actifs et passifs financiers et leur valeur de marché au 31 décembre 2014 :

	2014		Ventilation par classification comptable					
	Valeur comptable	Valeur de marché	Juste valeur par résultat	Actifs disp. à la vente	Prêts et créances	Coût amorti	Instruments dérivés avec comptabilité de couverture	Instruments dérivés sans comptabilité de couverture
Actif non courant								
Titres de participation								
Autres actifs financiers	672	672			672			
Actif courant								
Créances clients	9 280	9 280				9 280		
Autres actifs financiers	4 711	4 711				4 617	94	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 710	3 710	5			3 706		
Passif non courant								
Emprunts et dettes financières LT	6 772	6 772				6 772		
Passif courant								
Emprunts et dettes financières CT	12 152	12 152				12 152		
Autres passifs financiers courants	6 841	6 841				6 841		
Dettes fournisseurs	6 978	6 978				6 978		

Au 31 décembre 2013, la situation était la suivante :

	2013		Ventilation par classification comptable					
	Valeur comptable	Valeur de marché	Juste valeur par résultat	Actifs disp. à la vente	Prêts et créances	Coût amorti	Instruments dérivés avec comptabilité de couverture	Instruments dérivés sans comptabilité de couverture
Actif non courant								
Titres de participation								
Autres actifs financiers	689	689			689			
Actif courant								
Créances clients	8 603	8 603				8 603		
Autres actifs financiers	3 845	3 845				3 845		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 211	4 211	2			4 209		
Passif non courant								
Emprunts et dettes financières LT	7 896	7 896				7 896		
Passif courant								
Emprunts et dettes financières CT	7 297	7 297				7 297		
Autres passifs financiers courants	6 962	6 962				6 915	45	
Dettes fournisseurs	8 369	8 369				8 369		2

3.13.5 Gestion du risque sur le capital

Le Tanneur & Cie a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation tout en maximisant le rendement aux actionnaires grâce à une gestion optimale de la structure de ses fonds propres et de sa dette. Le ratio d'endettement est le suivant :

(en K€)	31/12/2014	31/12/2013
Total dettes financières (note 3.11)	18 923	15 192
Moins : Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 3.8)	- 3 710	- 4 211
Endettement net	15 213	10 981
Capitaux propres	7 120	9 613
Ratio d'endettement	2,14	1,14

La variation du ratio d'endettement résulte de la perte de 2014 et de la hausse de l'avance en compte-courant octroyée par la maison-mère.

3.13.6 Risque de crédit

Le principal risque de crédit auquel Le Tanneur & Cie est exposé est le risque de défaillance de sa clientèle. Le Groupe suit son évolution de manière très serrée. Des analyses de solvabilité sont conduites pour chaque nouveau client.

Les créances clients peuvent être analysées de la façon suivante :

(en K€)	31/12/2014
Créances non échues et non dépréciées	7 151
Créances échues depuis moins de 60 jours et non dépréciées	1 504
Créances échues depuis plus de 60 jours et non dépréciées	526
Créances échues et non dépréciées	2 030
Montant brut des créances dépréciées	935
Pertes de valeur comptabilisées	(837)
Valeur nette des créances dépréciées	98
Créances clients nettes des pertes de valeur	9 280

3.14 Dettes fournisseurs et autres dettes

(en K€)	31/12/2014	31/12/2013
Dettes fournisseurs	6 978	8 369
Dettes sociales	2 896	3 514
Dettes fiscales	1 625	1 730
Fournisseurs d'immobilisations	55	72
Comptes-courants créditeurs	37	34
Dettes diverses	1 571	847
Instruments financiers dérivés	-	47
Produits constatés d'avance	656	718
Total dettes fournisseurs et autres dettes	13 819	15 331

Les produits constatés d'avance correspondent à la plus-value réalisée lors de la cession-bail du site principal de Bort-les-Orgues fin juin 2010. Cette plus-value est reprise en « autres produits opérationnels » sur la durée du nouveau crédit-bail (15 ans).

Les dettes diverses comprennent des avoirs à établir pour 1 139 K€, le compte-courant avec la société d'affacturage pour 44 K€ et les comptes clients créditeurs pour 275 K€.

3.15 Engagements de retraite

Les dettes au titre des pensions et retraites correspondent aux obligations de paiement des indemnités lors du départ à la retraite des salariés et des charges sociales afférentes. Une évaluation de l'engagement correspondant est calculée en fonction de l'ancienneté, de l'âge, du taux de rotation, du taux de mortalité par sexe (TGF05 et TGH05) et du salaire des membres du personnel. Le calcul prend également en compte un taux de revalorisation des salaires en fonction de la catégorie du salarié :

- 3% pour les cadres
- 4% pour les cadres de direction
- 3% pour les techniciens et agents de maîtrise
- 2% pour les employés et le personnel en grands magasins
- 3% pour les ouvriers.

Une actualisation est effectuée au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées émises au cours du semestre précédent (1,50% au 31 décembre 2014). L'effet de la revalorisation des salaires se chiffre à +743 K€ en 2014 tandis que celui de l'actualisation s'élève à -542 K€.

Le poste a évolué de la façon suivante (en K€) :

(en K€)	2014
Dettes à l'ouverture	2 129
Coût des services rendus au cours de l'exercice	252
Pertes actuariels comptabilisés en OCI	353
Prestations payées	(111)
Dettes à la clôture	2 623

Les écarts actuariels de l'engagement pour indemnités de fin de carrière sont comptabilisés directement en capitaux propres.

3.16 Autres provisions

Les autres provisions et leur évolution s'analysent comme suit :

	31/12/13	Dotations	Reprises Utilisées	Reprises non utilisées	31/12/14
Provisions pour risques					
Provisions pour litiges	478	117	-	(122)	472
Provision pour médailles du travail	197	23	-	-	220
Total	675	140	-	(122)	692

Les provisions prennent en compte plusieurs litiges dont le montant a été estimé selon l'hypothèse la plus probable de sortie de ressources, en fonction des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes. Les dotations de 140 K€ ont été comptabilisées en résultat opérationnel courant.

En juin 2011, la Société-mère a reçu une proposition de rectification à la suite d'une vérification de comptabilité des exercices 2007 à 2009. Après plusieurs échanges d'observations, l'administration fiscale a transmis à Le Tanneur & Cie en janvier 2012 un avis de mise en recouvrement d'un montant de 433 K€ pour restitution des sommes perçues par la Société au titre du crédit impôt collection. En février 2012, une réclamation contentieuse a été déposée. Le Tanneur & Cie a fourni une hypothèque légale sur son ensemble immobilier du site de Belley. Une audience a eu lieu au Tribunal administratif de Paris en mars 2013, la société Le Tanneur & Cie a été déchargée de la somme de 433 K€ qui lui avait été assignée. Le jugement a fait l'objet d'un recours en cours d'appel dont l'audience s'est tenue le 5 février 2015. A la date d'arrêté des comptes, le jugement n'a toujours pas été signifié à la Société.

En liaison avec l'analyse faite par les avocats assistant Le Tanneur & Cie dans le cadre de cette vérification fiscale, ce litige n'a fait l'objet d'aucune provision au 31 décembre 2014.

Le 23 décembre 2010, Le Tanneur & Cie a signé un bail commercial sans droit d'entrée pour la location d'un magasin d'une centaine de m² dans le futur centre commercial de Villeneuve la Garenne. La mise à disposition, initialement prévue pour le 1^{er} semestre 2013, a été reportée au 1^{er} trimestre 2014. En juillet 2013, la société Le Tanneur & Cie a notifié au bailleur qu'elle considérait le bail caduc en raison de la précipitation dans la levée des conditions suspensives, du non-respect des engagements contractuels concernant la date de livraison du local et du caractère potestatif des clauses du bail (modifications unilatérales de l'environnement commercial par rapport aux conditions initiales). Après plusieurs échanges de courrier, le bailleur a assigné Le Tanneur & Cie le 11 février 2014 à une indemnité de 247 K€. Après consultation de son cabinet d'avocat, le Groupe estime le risque à 82 K€ (frais inclus), risque qui a fait l'objet d'une provision au 31 décembre 2014.

Les provisions incluent également les engagements en matière de prime de médailles du travail correspondant aux primes susceptibles d'être versées à l'occasion des futures remises des médailles du travail au personnel présent au 31/12/2014. Cette provision est déterminée en tenant compte de la probabilité que les salariés atteignent l'ancienneté requise pour l'octroi d'une médaille, cette probabilité dépendant notamment de statistiques de rotation du personnel et de tables de mortalité (TGF05 et TGH05), le montant de l'engagement étant actualisé au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées émises au cours du semestre précédent (1,50% au 31/12/2014). L'actualisation au titre de l'exercice représente un produit de 20 K€.

En 2014, les reprises de provisions qui n'ont pas eu de contrepartie directe en charge ont impacté les produits opérationnels courants.

4 Notes sur le compte de résultat

4.1 Produits opérationnels courants

4.1.1 Chiffre d'affaires

Les activités du Groupe se répartissent de la façon suivante :

- la distribution contrôlée à travers son propre réseau de magasins à enseigne Le Tanneur (24 en France au 31/12/14), ses commissionnaires-affiliés (19 en France et 1 au Luxembourg au 31/12/14), son réseau de magasins d'usine (7 au 31/12/14), 2 franchises à Alger et le site Internet marchand www.letanneur.com.
- la distribution en gros auprès des détaillants indépendants, des chaînes de grands magasins, des agents et importateurs étrangers et de la société-sœur Le Tanneur International,
- la fabrication pour le compte de maisons de luxe.

La ventilation du chiffre d'affaires sur les deux derniers exercices se répartit de la façon suivante :

Activités (en K€)	2013			2014		
	France	Export	Total	France	Export	Total
Magasins en propre et franchisés	14 504	657	15 161	14 668	621	15 289
Autres distributions Marques propres	10 696	2 426	13 122	9 441	2 171	11 612
Total Marques propres	25 200	3 084	28 284	24 110	2 791	26 901
Fabrication pour maisons de luxe	29 698	1 269	30 967	28 307	711	29 018
Total chiffre d'affaires	54 898	4 352	59 250	52 417	3 502	55 919

L'exercice a enregistré une baisse de chiffre d'affaires de 5,6% :

- Les magasins Le Tanneur ont progressé de 0,7% à surface comparable. Les retombées du plan média de fin d'année 2013 ont dynamisé les soldes de début d'année 2014. Des opérations commerciales sur l'offre bagages ont pris le relais après la mi-février et début avril ainsi que des ventes privées. Un taux de démarque plus élevé qu'en 2013 pendant les soldes d'été a entraîné une hausse sensible de l'activité en juillet et août. Le démarrage de la saison Automne/hiver a été rendu difficile par des mois de septembre et d'octobre exceptionnellement chauds. La baisse du budget d'achat de cadeaux de fin d'année a eu un impact sur le panier moyen du mois de décembre. Malgré tout, les nouvelles lignes homme et petite maroquinerie ont reçu un excellent accueil. A noter la progression intéressante à +7,6% des ventes par Internet et celle de +9,1% du réseau de magasins d'usine.
- Les autres canaux de distribution des Marques propres ont connu une baisse d'activité de 10,3% à périmètre constant : +0,4% pour les grands magasins français, -11,7% pour les détaillants multimarques français (nos clients souffrant d'une revente globale semblant s'établir en moyenne entre -10 et -15% par rapport à l'année précédente) et -9,3% à l'export (baisse de l'Europe de l'Ouest et de la Russie, maintien de la zone Afrique et Moyen-Orient).
- Concernant la Fabrication pour maisons de luxe, les décisions stratégiques d'un donneur d'ordres en matière de *supply chain* ont entraîné une reconfiguration des postes dans l'atelier corrézien principal. La productivité a été pénalisée par des démarrages de produits difficiles à mettre au point. Par ailleurs, le plan de développement de la marque lancée par l'actionnaire majoritaire a évolué en entraînant une baisse de commandes.

4.1.2 Autres produits de l'activité

Les autres produits de l'activité correspondent en 2014 et 2013 à des subventions obtenues pour l'emploi de certains salariés.

4.2 Charges opérationnelles courantes

4.2.1 Achats consommés

Les achats consommés ont diminué en lien avec le chiffre d'affaires.

4.2.2 Autres achats et charges externes

L'évolution du poste s'analyse de la façon suivante :

(en K€)	2013	2014
Locations et charges locatives	3 115	3 039
Publicité, relations extérieures	2 706	1 266
Personnel extérieur à l'entreprise	1 488	1 228
Achats non stockés de matériels et fournitures	1 192	955
Honoraires et commissions	1 036	1 032
Prestations de services	1 020	1 202
Transports	734	677
Entretien et réparations	675	607
Déplacements, missions et réceptions	515	476
Frais postaux, télécommunications	206	199
Services bancaires	176	176
Assurances	160	156
Divers	190	202
Total	13 213	11 213

De 2013 à 2014, le total du poste a connu une diminution en raison de la baisse des charges de publicité et d'un recours aux intérimaires moins important. La hausse des achats de prestations de services s'explique par l'externalisation de la logistique des Marques propres intervenue en cours d'année 2013 alors que la charge de 2014 correspond à une année pleine.

4.2.3 Impôts et taxes

Le poste s'analyse de la façon suivante :

(en K€)	2013	2014
Contribution économique territoriale	500	447
Impôts et taxes sur rémunérations	357	413
Taxe C3S	100	96
Contribution personnes handicapées	12	37
Taxe CIDIC	52	48
Taxes foncières	47	43
TVS	13	11
Impôt Forfaitaire Annuel	41	-
Autres taxes	15	14
Total	1 137	1 109

4.2.4 Charges de personnel

Les charges de personnel s'analysent comme suit :

(en K€)	2013	2014
Salaires et traitements	14 783	14 731
Charges sociales (allègement Fillon déduit)	5 577	5 879
CICE	(448)	(736)
Total	19 912	19 874

La baisse des salaires entre 2013 et 2014 s'explique par le reclassement de la contribution de la filiale tunisienne Somacap en « résultat des activités arrêtées » en 2014. En 2013, les salaires incluaient un montant de 292 K€ relatif à cette entité.

Les sociétés Le Tanneur & Cie et Maroquinerie des Orgues ont bénéficié d'un montant de CICE de 736 K€ en 2014 préfinancé en cours d'exercice par la BPI à hauteur de 644 K€. Le Groupe a choisi de comptabiliser le produit du CICE en diminution des charges sociales. Dans la présentation de l'état du résultat global, le CICE a donc un impact sur le calcul du résultat opérationnel courant.

La participation n'a pas été déclenchée ni en 2013 ni en 2014.

Il n'y avait pas d'accord d'intéressement en vigueur dans le Groupe concernant l'exercice 2014 et il n'y a pas eu de distribution relative à l'exercice 2013.

4.2.5 Dotations aux amortissements et variation des provisions

Les dotations aux amortissements et la variation des provisions s'analysent ainsi :

En K€	2013	2014
Dotations aux amortissements sur immobilisations	(1 194)	(1 125)
Dotation pour dépréciation des stocks	(143)	(240)
Dotation pour dépréciation des créances	(111)	(39)
Dotation aux provisions pour risques et charges d'exploitation et engagement pour indemnités de fin de carrière	(506)	(482)
Reprise de dépréciation des stocks	22	123
Reprise de dépréciation des créances	33	22
Reprise de provision pour risques et charges et engagement pour indemnités de fin de carrière	40	188
Total	(1 859)	(1 552)

Les dépréciations de stock sont détaillées au § 3.6. Celles relatives aux créances le sont au § 3.7.

Les provisions pour risques et charges sont détaillées au § 3.15 et les dettes pour pensions et retraites le sont au § 3.14.

4.3 *Autres produits et charges opérationnels courants*

Les autres produits et charges opérationnels courants se détaillent ainsi :

(en K€)	2013	2014
Redevances de licences	278	264
Droits d'entrée	10	-
Produits sur pertes de colis	3	6
Indemnités transactionnelles	70	-
Cessions diverses	253	174
Annulation de dettes commerciales prescrites	47	35
Autres produits opérationnels courants	661	479
Droits d'auteur	(69)	(48)
Pertes sur créances irrécouvrables non provisionnées	(8)	(4)
Divers	(3)	(21)
Autres charges opérationnelles courantes	(80)	(73)
Transfert de charges opérationnelles courantes	33	13
Total	614	419

La concession de licences est une activité accessoire du Groupe et concerne principalement la marque Tann's et l'utilisation de la marque Le Tanneur dans le secteur de la lunetterie.

4.4 *Autres produits et charges opérationnels*

Les autres produits et charges opérationnels se détaillent ainsi :

(en K€)	2013	2014
Produit de cession des immobilisations	1 348	2 524
Subvention Coface Chine	-	196
Divers	4	2
Autres produits opérationnels	1 353	2 722
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	(653)	(776)
Dotations aux provisions pour litiges	(82)	-
Dotations pour dépréciation des immobilisations	-	(34)
Divers	(30)	(19)
Autres charges opérationnelles	(765)	(829)

Les cessions d'immobilisations concernent principalement la marque Tann's et la sortie, décrite dans les faits marquants, des magasins allemands de Berlin et de Düsseldorf ainsi que ceux des centres commerciaux de Bordeaux-Lac et de Toulouse Labège. La cession-bail opérée en 2010 sur le site principal de Bort-les-Orgues a généré une plus-value reprise sur la durée du nouveau contrat de crédit-bail (15 ans). La quote-part reprise en 2014 s'élève à 62 K€.

Une dépréciation de 34 K€ a été dotée pour tenir compte de la résiliation en février 2015 du bail du magasin d'Aubervilliers qui a été notifiée en octobre 2014, l'exploitation du point de vente étant déficitaire.

Un contrat d'assurance prospection pour la zone Chine est arrivé à son terme fin 2014. L'avance restante de 196 K€ est restée définitivement acquise au Groupe.

4.5 Produits et charges financiers

4.5.1 Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net se détaille ainsi :

(en K€)	2013	2014
Charges d'intérêts	(402)	(263)
Charges d'affacturage	(74)	(60)
Total	(476)	(323)

Le coût de l'endettement financier net a diminué malgré l'augmentation de l'endettement net grâce à la baisse des taux variables et au passage à un taux nul du taux d'intérêt de l'avance de l'actionnaire majoritaire à partir du 2^{ème} semestre 2014.

4.5.2 Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers se détaillent ainsi :

(en K€)	2013	2014
Gain de change	182	184
Revenus des créances	54	32
Produit des immobilisations financières	1	9
Autres produits financiers	238	225
Perte de change	(108)	(31)
Dotations pour dépréciation d'immobilisations financières	(52)	(36)
Autres charges financières	(160)	(67)

Les gains et pertes de change traduisent l'écart entre le cours de couverture budgétaire et le cours de paiement des achats en devises. En 2013 et 2014, le Groupe a bénéficié d'une évolution favorable du dollar américain et hongkongais.

Les revenus des créances concernent principalement les intérêts sur compte-courant débiteur facturés à la société Le Tanneur International Japan.

Les dotations pour dépréciation concernent ce même compte-courant ainsi que le prêt à la société Le Tanneur Chine.

4.6 Charge d'impôt sur le résultat

Le rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôt se résume comme suit :

(en K€)	2013	2014
Résultat net avant impôt hors activités arrêtées ou en cours de cession	(2 123)	(952)
Taux d'impôt en vigueur	33,33%	33,33%
Charge d'impôt théorique	708	317
Effet des :		
Charges non déductibles	73	283
Déficits reportables pour lesquels aucun impôt différé actif n'a été comptabilisé	(360)	(1 504)
Total charge d'impôt	421	(904)
Dont :		
- Impôts courants	-	19
- Impôts différés	421	(923)

4.7 Activités abandonnées

En 2013 et en 2014, l'unité de production de la filiale tunisienne Somacap a fait face à une productivité faible, des problèmes de qualité récurrents et une prise d'autonomie difficile en matière d'approvisionnement en matières premières et d'industrialisation. Des pertes nettes conséquentes ont été enregistrées au cours des deux exercices. Il paraît illusoire que l'équilibre d'exploitation soit atteint à court ou moyen termes sans des ressources techniques, du temps, une énergie et des ressources financières que le groupe Le Tanneur & Cie et ses équipes ne sont pas en mesure d'allouer à Somacap. C'est la raison pour laquelle il a été décidé d'arrêter l'activité de cette filiale au 31 décembre 2014.

Le résultat et les flux de trésorerie relatifs aux activités abandonnées se décomposent de la façon suivante en K€ :

Chiffre d'affaires	966
Autres produits opérationnels courants	(120)
Achats consommés	(605)
Charges de personnel	(460)
Dotations aux amortissements et variation des provisions	(139)
Autres charges opérationnelles courantes	(106)
Autres produits et charges opérationnels	(1)
Résultat avant impôt	(479)
Charge d'impôt relative au résultat des activités abandonnées	-
Gain / (perte) résultant de la cession des actifs constitutifs des activités abandonnées	-
Charge d'impôt sur la cession des actifs	-
Résultat de la période relatif aux activités abandonnées (part du groupe)	(479)
Flux de trésorerie nets attribuables aux activités d'exploitation	33
Flux de trésorerie nets attribuables aux activités d'investissement	(9)
Flux de trésorerie nets attribuables aux activités de financement	
Flux de trésorerie relatifs aux activités abandonnées	24

L'incidence de l'activité de la filiale tunisienne n'ayant pas été significative en 2013, il n'a pas été établi de comptes pro-forma de l'exercice précédent.

5 Autres informations

5.1 Effectif moyen

L'effectif inscrit moyen est de 684 personnes (655 inscrits au 31/12/14).

En équivalent temps plein, cet effectif moyen s'établit à 657 personnes et se répartit de la façon suivante :

	31/12/2013	31/12/2014
Cadres	54	52
Agents de maîtrise, techniciens	74	69
Personnel des grands magasins	41	40
Employés	111	118
Ouvriers	382	377
Total	661	657

5.2 Parties liées

5.2.1. Transactions avec les parties liées

Seules les transactions avec les parties liées non éliminées en consolidation sont indiquées.

(en K€)	Le Tanneur International S.P.C.	Le Tanneur International Belgium	Le Tanneur International Japan	Le Tanneur International China	Le Tanneur International Germany	Qatar Luxury Group – Fashion S.P.C.
Compte de résultat 2013						
Chiffre d'affaires	130					1 274
Autres achats et charges externes						
Autres produits opérationnels	11					3
Coût de l'endettement financier net						(165)
Autres produits financiers			37	1		
Bilan au 31 décembre 2013						
Créances clients et autres créances sur des parties liées nettes de dépréciation	12					446
Dette financière auprès des parties liées						(5 632)
(Alloué)/remboursé au cours de la période						(1 926)
Dettes fournisseurs et autres dettes envers les parties liées						(4)
Compte de résultat 2014						
Chiffre d'affaires	202	1		8	5	760
Autres produits de l'activité	1					
Achats consommés						(11)
Autres achats et charges externes						(11)
Coût de l'endettement financier net						(100)
Autres charges financières			(35)	(1)		
Autres produits financiers			35	1		
Bilan au 31 décembre 2014						
Créances clients et autres créances sur des parties liées nettes de dépréciation	21	1			26	35
Dette financière auprès des parties liées						(8 732)
(Alloué)/remboursé au cours de la période						(3 100)
Dettes fournisseurs et autres dettes envers les parties liées		(37)			(90)	(238)

Le Tanneur International S.P.C. est détenue à 100% par Qatar Luxury Group – Fashion S.P.C., actionnaire majoritaire de Le Tanneur & Cie et détient à 100% Le Tanneur International Belgium (qui exploite deux magasins

Le Tanneur à Bruxelles), Japan, China et Germany (qui exploite un magasin Le Tanneur à Berlin). Le Tanneur & Cie est fournisseur exclusif des magasins Le Tanneur International.

Maroquinerie des Orgues est sous-traitant de Qatar Luxury Group – Fashion S.P.C. pour la production, le développement, l'industrialisation et la fabrication des produits de maroquinerie créés et commercialisés par l'actionnaire majoritaire sous sa propre marque Qela.

Qatar Luxury Group Fashion S.P.C. a accordé à Le Tanneur & Cie une avance de 8,5 M€ (dont 3 M€ en 2014) selon les conditions suivantes :

- Remboursement de 2 M€ en septembre 2015, de 1,5 M€ en décembre 2015, de 2 M€ en mars 2016 et de 3 M€ en juin 2016.
- Taux d'intérêt nul depuis le 1^{er} juillet 2014.

5.2.2. Rémunération des dirigeants

Les informations ci-après sont présentées de manière agrégée.

(en K€)	2014		2013	
	Mandataires sociaux	Cadres de direction non mandataires sociaux	Mandataires sociaux	Cadres de direction non mandataires sociaux
Rémunérations brutes, charges patronales et avantages en nature	449	588	374	692
Indemnités de fin de contrat de travail				
Total charge de la période	449	588	374	692
Engagement indemnités de fin de carrière comptabilisé au 31 décembre (charges patronales incluses)	89	44	63	39

5.3 Engagements hors bilan

5.3.1 Engagements liés au périmètre du groupe consolidé

L'apport de la branche d'activité de Fabrication pour maisons de luxe réalisée par la société Le Tanneur & Cie à la filiale Maroquinerie des Orgues au 31 décembre 2011 est soumis au régime fiscal spécial des fusions de l'article 210 A du Code général des impôts. En conséquence, Le Tanneur & Cie, en tant que société apporteuse, a pris l'engagement de conserver pendant trois ans les titres de Maroquinerie des Orgues reçus en contrepartie de l'apport et de calculer ultérieurement les plus-values de cession de ces titres par référence à la valeur que les biens apportés avaient, du point de vue fiscal, dans ses propres écritures. De son côté, Maroquinerie des Orgues, en tant que société bénéficiaire de l'apport, s'est engagée expressément à respecter toutes les prescriptions de l'article 210 A-3 du Code général des impôts. A cet effet, les deux sociétés se sont engagées à joindre à leur déclaration de résultats de l'exercice de réalisation de l'apport et des exercices ultérieurs un état conforme au modèle fourni par l'administration, faisant apparaître, pour chaque nature d'élément compris dans l'apport les renseignements nécessaires au calcul du résultat imposable de la cession ultérieure des éléments considérés, conformément à l'article 54 septies I et à l'article 38 quinquies de l'annexe III du Code général des impôts et à tenir un registre de suivi des plus-values sur éléments d'actif non amortissables en report d'imposition prévu à l'article 54 septies II du Code général des impôts.

5.3.2 Engagements liés au financement

- Au titre des engagements donnés :

Dans le cadre de la convention de prêt bancaire signée le 1^{er} décembre 2010 pour une ligne d'emprunt de 2,0 M€ tirée à hauteur de 250 K€ au 31 décembre 2014, Le Tanneur & Cie bénéficie de la garantie de la BPI (ex-OSEO) à hauteur de 70% du concours moyennant le nantissement des marques Le Tanneur.

Le contrat de développement participatif de 1,5 M€ signé avec OSEO en août 2010 prévoit une retenue de garantie de 75 K€ comme gage en espèces.

A la date de clôture, il n'y avait aucun effet escompté non échu.

Le Groupe pratique une politique de couverture de change afin de sécuriser le montant de ses achats négociés en devises (principalement en HKD et USD). Les engagements mis en place et demeurés vivants au 31/12/2014 sont indiqués à la note 3.12.3. Les instruments de couverture de taux d'intérêt sont détaillés à la note 3.12.1.

Au 31 décembre 2014, le montant des créances cédées dans le cadre du contrat d'affacturage est de 6 598 K€.

Pour le financement par la BPI du CICE des exercices 2013 et 2014, le Groupe a procédé à la cession préalable et effective des créances en germe d'un montant de 1 184 K€ détenues sur le Trésor Public par les sociétés Le Tanneur & Cie et Maroquinerie des Orgues.

Les droits individuels à formation attestés au personnel du Groupe au 31 décembre 2014 s'élèvent à 14 594 heures pour la société Le Tanneur & Cie et 35 245 heures pour la société Maroquinerie des Orgues.

Le 26 décembre 2011, Maroquinerie des Orgues a conclu avec la région Limousin une convention attributive d'une aide de 170 K€ à la suite du recrutement de 40 salariés sous contrat à durée indéterminée. En contrepartie, Maroquinerie des Orgues s'est engagée, dans le cadre d'un projet de création de 100 contrats à durée indéterminée entre le 7 février 2012 et le 7 février 2014, à maintenir les 40 emplois créés en 2012 au moins jusqu'au 25 novembre 2016. Cet engagement de maintien d'emplois est conforme au plan d'affaires prévisionnel de Maroquinerie des Orgues.

- Au titre des engagements reçus :

Dans le cadre d'un contrat d'assurance prospection signé en 2011 pour la zone Allemagne, la Coface a versé au Groupe une avance de 258 K€ entre 2012 et 2014. Le contrat est désormais rentré dans sa période d'amortissement au rythme de 7% du chiffre d'affaires annuel réalisée dans la zone par Le Tanneur & Cie et sa société sœur Le Tanneur International Germany. La période d'amortissement se termine mi-2018, après quoi le solde éventuel de l'avance resterait acquis à Le Tanneur & Cie.

Le 29 juin 2010, le site principal de Bort-les-Orgues a fait l'objet d'une cession-bail avec un organisme de financement pour un montant de 1,3 M€. Le nouveau crédit-bail d'une durée de 15 ans prévoit la possibilité d'une levée anticipée de l'option d'achat à partir de 5 ans.

Comme mentionné au § 3.12.2, Qatar Luxury Group – Fashion S.P.C., actionnaire majoritaire, a établi une lettre de soutien datée du 24 février 2015, dans laquelle elle s'engage à fournir à Le Tanneur & Cie les moyens financiers lui permettant de faire face à ses engagements vis-à-vis de ses créanciers et à poursuivre son activité et ce, jusqu'à au moins l'assemblée générale appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Le Groupe n'a pas d'autres engagements commerciaux outre ses dettes financières à long-terme, ses obligations en matière de crédits-baux immobiliers et mobiliers, ses contrats de location simples et ses contrats de change à terme. La présentation des engagements hors bilan n'omet pas l'existence d'un engagement significatif ou qui pourrait le devenir dans le futur.

5.4 Information sectorielle

Le découpage sectoriel du Groupe est conforme au reporting interne de contrôle de gestion utilisé par le Conseil d'administration, les dirigeants opérationnels et les responsables budgétaires.

Les secteurs d'activité de Fabrication pour maisons de luxe et Marques propres s'identifient de par leurs produits, procédés de fabrication, types de clients, méthodes de distribution et organisation bien distincts. Les « frais centraux » du Groupe (direction générale, services finance, comptabilité, ressources humaines, juridique, informatique, communication financière) sont affectés en fonction du chiffre d'affaires de chaque secteur d'activité.

Les contributions des secteurs d'activité au compte de résultat sont résumées de la façon suivante (en K€) :

	Du 01/01/2013 au 31/12/2013			Du 01/01/2014 au 31/12/2014		
	Fabrication pour maisons de luxe	Marques propres	Total	Fabrication pour maisons de luxe	Marques propres	Total
Chiffre d'affaires	30 967	28 283	59 250	29 019	26 901	55 920
Résultat opérationnel courant	428	(2 741)	(2 313)	(434)	(2 244)	(2 679)
Autres produits et charges opérationnels	73	514	587	56	1 837	1 893
Résultat opérationnel	500	(2 225)	(1 725)	(378)	(407)	(786)
Coût de l'endettement financier net	(37)	(439)	(476)	(43)	(289)	(323)
Autres produits et charges financiers	(38)	116	78	9	149	158
Charge d'impôt	(156)	577	421	159	(1 064)	(904)
Résultat net avant abandon d'activités	269	(1 971)	(1 702)	(253)	(1 603)	(1 856)
Résultat des activités abandonnées	-	89	89	(479)	-	(479)
Résultat net	269	(1 882)	(1 613)	(731)	(1 604)	(2 335)
- part du Groupe	269	(1 882)	(1 613)	(731)	(1 604)	(2 334)
- intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-

5.5 Evénements postérieurs à la clôture

A la suite de la décision de l'arrêt d'activité de la filiale tunisienne, la totalité des contrats des salariés de la société Somacap a pris fin en janvier 2015 : licenciements, fin de contrats à durée déterminée ou d'apprentissage, départs à la retraite anticipée.

Le 12 février 2015, Le Tanneur & Cie a reçu un commandement de payer la somme de 165 K€ relatif à la clause de garantie solidaire du bail commercial d'un magasin à l enseigne Upla situé rue Saint Benoît à Paris qui a été cédé par la Société en 2006. Ce sujet avait déjà fait l'objet d'une décision de justice relevant l'inopposabilité de la clause de garantie en 2009. Le Tanneur & Cie considère ce commandement de payer sans objet.

Le 27 février 2015, Le Tanneur & Cie a repris le fonds de commerce du magasin Le Tanneur d'Annecy à son partenaire affilié pour un montant de 305 K€.

(9) Comptes sociaux

1 Bilan actif

(en €)	Notes	Valeurs brutes	Amort./ Dépr.	31/12/14 Valeurs Nettes	31/12/13 Valeurs Nettes
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement		-	-	-	-
Concessions, brevets et droits similaires		478 847	457 478	21 369	33 102
Fonds commerciaux et droits aux baux		4 370 719	-	4 370 719	3 003 997
Autres immobilisations incorporelles		138 818	90 081	48 737	83 154
Immobilisations en cours		-	-	-	-
Sous total	1	4 988 384	547 559	4 440 825	3 120 253
Immobilisations corporelles					
Terrains et constructions		540 779	231 880	308 899	328 317
Installations techniques, matériel, outillage		148 922	139 775	9 147	15 315
Autres immobilisations corporelles		6 986 074	5 407 071	1 579 003	1 904 824
Immobilisations en cours		77 322	-	77 322	33 662
Sous total	2	7 753 097	5 778 726	1 974 371	2 282 119
Immobilisations financières					
Autres participations		5 302 000	-	5 302 000	5 302 000
Créances rattachées à des participations		176 075	176 075	-	-
Prêts		63 468	63 468	-	995
Autres immobilisations financières		655 058	-	655 058	670 639
Sous total	3	6 196 601	239 543	5 957 058	5 973 635
Actif immobilisé		18 938 082	6 565 828	12 372 254	11 376 007
Stocks et en-cours					
Matières premières, approvisionnements		178 307	76 369	101 938	7 234
En-cours de production de biens		-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis		10 363 578	988 570	9 375 008	10 467 728
Sous total	4	10 541 885	1 064 939	9 476 946	10 474 962
Créances					
Avances et acomptes		-	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés		3 692 585	1 325 990	2 366 595	2 679 583
Autres créances		3 142 821	2 405 102	737 719	1 459 383
Sous total	5	6 835 406	3 731 092	3 104 314	4 138 967
Divers					
Valeurs mobilières de placement	6	27 072	6 723	20 349	27 072
Disponibilités		3 407 453	-	3 407 453	3 854 921
Comptes de régularisation					
Charges constatées d'avance	7	752 282	-	752 282	684 590
Actif circulant		21 564 098	4 802 754	16 761 344	19 180 512
Charges à répartir sur plusieurs exercices	8	27 306	-	27 306	36 878
Ecarts de conversion actif		383	-	383	-
Total général		40 529 869	11 368 582	29 161 287	30 593 396

2 Bilan passif

(en €)	Notes	31/12/14	31/12/13
Capital social ou individuel		4 282 136	4 282 136
Primes d'émission, de fusion, d'apport		6 329 647	6 329 647
Réserve légale		329 066	329 066
Autres réserves indisponibles		55 103	55 103
Report à nouveau		(1 740 422)	(1 360 616)
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		(442 412)	(379 807)
Capitaux propres	9	8 813 117	9 255 530
Provisions pour risques		419 092	470 082
Provisions pour charges		-	-
Provisions pour risques et charges	10	419 092	470 082
Dettes financières			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 095 536	2 055 607
Emprunts et dettes financières diverses		258 417	369 817
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		-	-
Dettes d'exploitation			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		3 178 990	4 644 504
Dettes fiscales et sociales		2 421 778	2 983 538
Dettes diverses			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		20 593	17 458
Autres dettes		12 239 170	10 013 371
Comptes de régularisation			
Produits constatés d'avance		712 629	780 498
Dettes	11/12	19 927 113	20 864 793
Ecarts de conversion passif		1 965	2 991
Total général		29 161 287	30 593 396

3 Compte de résultat

Rubriques	Notes	du 01/01/14 au 31/12/14	du 01/01/13 au 31/12/13
Production vendue de biens		26 900 407	28 287 107
Prestations de services et cessions d'approvisionnements		2 076 445	2 164 276
Chiffre d'affaires net	13	28 976 852	30 451 384
Production stockée		(752 378)	413 592
Reprises sur amortissements et provisions	14	171 169	59 171
Transferts de charges	14	42 343	62 039
Autres produits	15	334 028	411 520
Produits d'exploitation		28 772 014	31 397 705
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)	16	10 925 778	11 581 213
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)		196 596	752 180
Autres achats et charges externes	17	9 102 024	10 884 778
Impôts, taxes et versements assimilés	18	534 221	505 139
Salaires et traitements	19	6 632 076	6 687 032
Charges sociales	19	2 519 434	2 609 996
Dotations d'exploitation			
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		729 927	756 197
Sur actif circulant : dotations aux provisions		589 100	158 755
Pour risques et charges : dotations aux provisions		54 127	197 885
Autres charges d'exploitation		87 363	89 604
Charges d'exploitation		31 370 646	34 222 779
Résultat d'exploitation		(2 598 632)	(2 825 074)
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		510 797	2 138 822
Autres intérêts et produits assimilés		32 408	54 699
Reprises sur provisions et transferts de charges		-	28 461
Différences positives de change		135 656	141 124
Produits financiers		678 861	2 363 107
Dotations financières aux amortissements et provisions		130 629	52 351
Intérêts et charges assimilées		274 286	430 246
Différences négatives de change		31 011	33 444
Charges financières		435 926	516 041
Résultat financier	20	242 935	1 847 066
Résultat courant avant impôts		(2 355 697)	(978 008)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		198 392	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital		2 528 314	1 401 969
Reprises sur provisions et transferts de charges		-	103 063
Produits exceptionnels		2 726 707	1 505 033
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1 006	130 501
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		787 505	710 171
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		33 478	82 000
Charges exceptionnelles		821 989	922 672
Résultat exceptionnel	21	1 904 718	582 361
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		-	-
Impôts sur les bénéfices	22	(8 568)	(15 840)
Total des produits		32 177 581	35 265 845
Total des charges		32 619 994	35 645 651
Bénéfice ou perte		(442 412)	(379 807)

(10) annexe aux comptes sociaux

1 Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice 2014 a été marqué essentiellement par les événements suivants :

Consommation en crise

La conjoncture économique nationale difficile a continué de peser sur la fréquentation et le panier moyen de l'ensemble de la clientèle. Il est important de souligner que le chiffre d'affaires de la marque principale Le Tanneur est resté quasiment stable à -0,8% au cours de l'exercice tandis que les marques Soco et Air France by Le Tanneur ont davantage souffert.

Cession de la marque Tann's

En décembre 2014, la marque Tann's, dont l'exploitation était confiée en licence depuis 2005, a été cédée moyennant une plus-value significative.

Evolution du réseau de magasin à l'enseigne Le Tanneur

A la fin du mois de janvier, Le Tanneur & Cie a repris en propre l'exploitation de quatre magasins affiliés à Nantes, Angers, Périgueux et dans le centre commercial de Bordeaux-Lac.

Au mois de mai, deux magasins détenus en propre à l'enseigne Le Tanneur ont ouvert leurs portes : l'un dans le centre-ville de Lille, l'autre dans le nouveau centre commercial des Terrasses du Port à Marseille.

Comme programmé, les deux magasins allemands déficitaires sont sortis du périmètre de Le Tanneur & Cie au cours du 2^{ème} trimestre : celui de Berlin a été cédé fin avril à sa valeur nette comptable à la société-sœur Le Tanneur International Germany et celui de Düsseldorf a été fermé fin juin.

Deux magasins détenus en propre à contribution négative ont été aussi fermés : le bail du point de vente du centre commercial de Bordeaux-Lac a été résilié fin août moyennant une plus-value et le magasin du centre commercial de Toulouse Labège a fermé ses portes fin septembre. Les magasins affiliés de Laval et de Chambéry ont également été fermés.

Le point de vente de Rennes a été rénové au cours du 3^{ème} trimestre.

En décembre, le magasin du centre-ville de Bordeaux qui était exploité en location-gérance a été racheté.

Enfin, un certain nombre de partenaires affiliés dont les contrats trouvaient leur terme en 2014 ont souhaité poursuivre leur collaboration avec Le Tanneur & Cie : à Perpignan, Luxembourg, La Rochelle, Aix-en-Provence et Compiègne. A Nîmes, un changement de partenaire est intervenu.

A fin 2014, le réseau de magasins Le Tanneur se compose de 54 points de vente : 31 magasins en propre (dont 7 magasins d'usine), 20 magasins affiliés (dont un au Luxembourg), 2 magasins franchisés en Algérie et un site Internet.

Collaboration avec l'agence de design Christophe Pillet

En septembre, le corner Le Tanneur du Printemps Haussmann de l'Homme a été « remodelé » conformément à l'adaptation à l'environnement français du concept de magasin dessiné en 2013 par l'agence du designer Christophe Pillet pour le magasin de Le Tanneur International de Bruxelles Waterloo. Le concept inclut notamment les éléments novateurs suivants permettant une mise en valeur des produits : entrecroisement de

poutres en bois, potences équipées de poids à l'ancienne, murs en brique blanche, béton et papier peint noir gaufré, meubles métalliques modulables.

Au mois de décembre, le corner a réalisé un bond d'activité remarquable de plus de 50%.

Projet Le Tanneur International

Le projet d'ouverture de magasins Le Tanneur à l'étranger par la société sœur Le Tanneur International a été gelé par l'actionnaire majoritaire, qui a actuellement d'autres priorités liées au lancement de sa marque de luxe.

Le Tanneur International exploite trois magasins : deux à Bruxelles et un à Berlin.

2 Règles et méthodes comptables

2.1 Principes généraux

Les comptes annuels ont été établis conformément à la législation française et aux principes comptables généralement admis, à savoir, la continuité de l'exploitation, l'indépendance des exercices et le principe de prudence.

2.2 Changements de méthode

Les méthodes comptables et les modalités de calcul adoptées dans les comptes annuels sont identiques à celles utilisées dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2013.

2.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur valeur d'apport ou d'acquisition.

Les frais d'établissement sont amortis sans *pro rata temporis* sur une durée de 5 ans.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 1 à 5 ans selon leur nature.

Les droits aux baux et les droits d'entrée ne sont pas amortis.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur 1 an.

Les droits d'entrée versés aux propriétaires de locaux commerciaux sont immobilisés dès lors qu'ils ne correspondent pas à un surloyer.

Une provision pour dépréciation est constituée s'il s'avère que la valeur actuelle est devenue inférieure à la valeur comptable.

Concernant les fonds de commerce, les droits aux baux et les droits d'entrée qui figurent à l'actif, des performances inférieures aux prévisions des magasins concernés constituent un indice de perte de valeur. Les modalités des tests de dépréciation sont les suivantes. La Société compare la valeur résiduelle des droits aux baux et des droits d'entrée à la valeur actuelle calculée selon une méthode d'évaluation multicritère. Dans le cas où cette valeur actuelle est inférieure, une dépréciation est enregistrée.

Les tests de valeur sont conduits en utilisant deux méthodes :

- une approche prévisionnelle fondée sur l'actualisation des flux nets de trésorerie attendus sur une durée de 10 ans ;
- une approche patrimoniale fondée sur une comparaison de valeur avec les dernières opérations connues.

2.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur valeur d'apport ou d'acquisition abstraction faite de toute charge financière.

Les amortissements pour dépréciation calculés selon la méthode linéaire font l'objet d'un plan d'amortissement déterminé selon les durées d'utilisation suivantes :

Installation générale, agencements

relatifs aux constructions 10 ans

relatifs aux stands et magasins (1) 5 ans

Matériel et outillage industriels 6 ans 8 mois

Matériel de bureau 5 ans

Mobilier 5 à 10 ans

Matériel informatique 3 à 5 ans

(1) : le début de l'amortissement des agencements relatifs aux magasins n'est pratiqué qu'à compter de la date d'ouverture de ces derniers.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges de l'exercice, sauf ceux exposés pour une augmentation ou la prolongation de la durée d'utilisation du bien.

2.5 Immobilisations financières

Les participations figurent au bilan pour leur coût d'acquisition ; elles font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur d'utilité devient inférieure à ce dernier.

La valeur d'utilité des titres d'une société tient compte notamment de sa rentabilité actuelle et prévisible et de sa quote-part de situation nette économique, correspondant à la situation nette comptable corrigée des éventuelles plus ou moins-values latentes.

Pour les titres des sociétés en phase de démarrage, la valeur d'utilité prend en compte les perspectives commerciales et financières à 3 ans.

Dès lors que les titres d'une filiale sont dépréciés, les créances rattachées à cette participation sont également dépréciées lorsque les capitaux propres de la filiale deviennent négatifs.

2.6 Stocks

Les matières et marchandises sont valorisées à leur coût de revient complet qui comprend le prix d'achat augmenté de tous les frais d'approche (port, frais de douane, assurance).

Les encours de production sont valorisés à leur prix de revient en fonction de leur stade d'avancement dans le cycle de production.

Les produits finis sont valorisés au coût moyen pondéré.

Une provision pour dépréciation est constituée dans le cas de faible rotation ou d'obsolescence liée aux changements de collection.

2.7 Créances et dettes

Elles sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est constatée dès qu'apparaît une perte probable : situation financière notoirement difficile d'un client, caractère improbable du redressement du débiteur, etc.

2.8 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition. Lorsque la valeur de marché est inférieure au coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Les actions de la Société détenues en nom propre sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur de marché est inférieure au coût d'acquisition pour la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur moyenne de cotation du mois précédant la clôture.

2.9 Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constituées pour faire face à des risques identifiés dès lors que l'obligation qui en découle peut être évaluée avec une fiabilité suffisante.

2.10 Opérations d'échange

Les opérations d'échange correspondent à des opérations de promotion réalisées par échange de produits en contrepartie de services tels que des achats d'espaces publicitaires.

Ces opérations sont aléatoires et dépendent de la stratégie de communication définie chaque année par la Société. En application du principe de prudence, cette dernière neutralise à la clôture de chaque période le résultat sur les opérations d'échanges non dénouées.

Cette neutralisation de résultat est inscrite au bilan en autres créances d'exploitation ou autres dettes d'exploitation.

2.11 Opérations en devises

Pour les devises non couvertes, les charges ou produits sont enregistrés pour leur valeur en euros au cours de change de fin de mois précédant l'opération. Concernant les devises couvertes (USD et HKD), les charges sont enregistrées au cours de change retenu pour la politique de couverture au titre de chaque saison.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. Les avances versées en monnaie étrangère à des filiales et dont la recouvrabilité n'est pas certaine ne sont pas réévaluées.

La différence en euros résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises au cours de fin d'exercice est inscrite au bilan dans le poste « écart de conversion ».

Les pertes latentes ne faisant pas l'objet de couverture de change font l'objet d'une provision pour risques.

2.12 Crédit-bail

Les loyers de crédit-bail relatifs à l'exercice sont comptabilisés en charges. Les loyers non échus figurent dans les engagements hors bilan.

2.13 Charges et produits exceptionnels

Les charges et produits exceptionnels résultent d'événements ou d'opérations clairement distincts des activités ordinaires de l'entreprise et qui ne sont pas, en conséquence, censés se reproduire de manière fréquente ni régulière. Les activités ordinaires recouvrent toutes les activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités connexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités ordinaires.

3 Notes sur le bilan

3.1 Immobilisations incorporelles (note 1)

Les variations au cours de l'exercice s'analysent comme suit :

Valeurs brutes (en €)	31/12/13	Acquisitions	Cessions et rebuts de l'exercice	31/12/14
Logiciels	470 109	9 661	(923)	478 847
Fonds commerciaux, droits aux baux et droits d'entrée	3 003 997	1 787 721	(421 000)	4 370 719
Autres immos. incorporelles	138 818	-	-	138 818
Total	3 612 924	1 797 382	(421 923)	4 988 384

Amortissements et provisions (en €)	31/12/13	Dotations de l'exercice	Cessions et rebuts de l'exercice	31/12/14
Logiciels	437 007	21 394	(923)	457 478
Droits aux baux et droits d'entrée	-	-	-	-
Autres immos. incorporelles	55 664	34 417	-	90 081
Total	492 671	55 811	(923)	547 559

Les marques, acquises lors de la création de la Société, ne sont pas valorisées.

Les acquisitions de droits aux baux concernent les magasins de Lille, Bordeaux centre-ville, Nantes, Angers, Périgueux et du centre commercial de Bordeaux-Lac. Ce dernier a été cédé au cours du même exercice et le reste des sorties correspond à la fermeture du magasin du centre commercial de Toulouse Labège. Ces variations sont mentionnées dans les faits marquants.

3.2 Immobilisations corporelles (note 2)

Les variations au cours de l'exercice s'analysent comme suit :

Valeurs brutes (en €)	31/12/13	Acquisitions	Cessions ou sorties	31/12/14
Terrains	73 808	-	-	73 808
Constructions	466 971	-	-	466 971
Instal. techniques, matériel et outillage	148 922	-	-	148 922
Instal. générales, agencements	3 854 456	273 537	(473 275)	3 654 718
Matériel de transport	6 137	-	-	6 137
Matériel de bureau, mobilier et informatique	3 076 239	389 486	(140 505)	3 325 220
Immobilisations en cours	33 662	43 660	-	77 322
Total	7 660 195	706 683	(613 780)	7 753 097

Amortissements (en €)	31/12/13	Dotations de l'exercice	Cessions et rebuts de l'exercice	31/12/14
Terrains	12 492	4 975	-	17 467
Constructions	199 970	14 443	-	214 413
Instal. Techniques, matériel et outillage	133 606	6 168	-	139 775
Instal. Générales, agencements	2 494 000	372 117	(225 216)	2 640 901
Matériel de transport	835	2 035	-	2 870
Matériel de bureau, mobilier et informatique	2 537 173	298 291	(72 164)	2 763 300
Total	5 378 076	698 029	(297 380)	5 778 725

Au cours de l'année 2014, les investissements du Groupe ont concerné principalement :

- la reprise des magasins de Nantes, Angers, Périgueux et du centre commercial de Bordeaux-Lac à un partenaire affilié,
- les nouveaux magasins de Lille et du centre commercial des Terrasses du Port à Marseille,
- des matériels et agencements industriels pour la Fabrication pour maisons de luxe,
- la rénovation du magasin de Rennes,
- du mobilier et des agencements pour des magasins existant et des corners en grands magasins dont celui du Printemps Haussmann de l'homme.

Les cessions ou sorties sont principalement relatives aux magasins allemands de Berlin et de Düsseldorf ainsi qu'aux points de vente de Bordeaux-Lac et Toulouse Labège.

Une dépréciation de 33 K€ a été dotée pour tenir compte de la résiliation en février 2015 du bail du magasin d'Aubervilliers qui a été notifiée en octobre 2014, l'exploitation du point de vente étant déficitaire.

3.3 Immobilisations financières (note 3)

(en €)	Valeurs brutes 31/12/13	Acquisitions	Cessions ou sorties d'actifs	31/12/14	Dépréciations 31/12/14
Participations	5 302 000	-	-	5 302 000	-
Créances rattachées à des participations	140 316	35 759	-	176 075	176 075
Prêts	63 216	1 747	1 495	63 468	63 468
Dépôts de garantie	593 240	78 268	101 196	570 312	-
Cautionnements	77 399	7 347	-	84 746	-
Total	6 176 171	123 121	102 691	6 196 601	239 543

Le poste Créances rattachées à des participations est relatif à la filiale hongkongaise Sopadima Far East et est déprécié en totalité.

Le tableau des filiales et participations figure au § 6 ci-après.

Les prêts correspondent à un prêt à la société Le Tanneur International China entièrement déprécié au 31 décembre 2014.

La variation des dépôts de garantie suit les évolutions du périmètre de magasins en propre et la revalorisation des loyers.

Les cautionnements correspondent à la retenue de garantie de 75 K€ comme gage en espèces du contrat de développement participatif signé avec la BPI (ex-OSEO) en août 2010.

3.4 Stocks (note 4)

Les principales composantes du stock sont les suivantes :

(en K€)	2014			2013		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières	178 307	(76 369)	101 938	86 908	(79 674)	7 234
Produits finis	10 363 578	(988 570)	9 375 008	11 403 951	(936 224)	10 467 728
Total	10 541 885	(1 064 939)	9 476 946	11 490 860	(1 015 898)	10 474 962

La baisse des stocks provient de la diminution d'activité.

3.5 Créances (note 5)

La ventilation des créances par nature et par date d'échéance est la suivante :

(en €)	Montant Brut	1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Avances et acomptes	-	-	-	-
Clients douteux ou litigieux	445 693	445 693	-	-
Autres créances clients	3 078 824	3 078 824	-	-
Personnel et comptes rattachés	20 407	5 565	14 842	-
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	5 634	5 634	-	-
Etat : CICE	133 859	-	133 859	-
État : taxe sur la valeur ajoutée	182 636	182 636	-	-
Etat : contribution économique territoriale	32 608	32 608	-	-
Comptes courants débiteurs	2 405 102	2 405 102	-	-
Créances sur opérations d'affacturage	234 212	24 212	210 000	-
Autres créances	102 461	102 461	-	-
Total	6 641 436	6 282 735	358 701	-

La Société utilise un contrat d'affacturage confidentiel pour mobiliser une partie de ses créances clients. Au 31 décembre 2014, le montant des créances cédées au *factor* s'élève à 1 165 K€.

Les créances clients comprennent des effets à recevoir pour un montant de 69 K€ fin 2014.

Les comptes-courants débiteurs concernent la société Le Tanneur International Japan pour 2 349 K€ et la société tunisienne Somacap pour 52 K€.

Le poste « Créances sur opérations d'affacturage » inclut la retenue de garantie liée aux opérations d'affacturage (210 K€).

Les « Autres créances » correspondent principalement aux comptes des fournisseurs débiteurs et aux avoirs à recevoir.

Le groupe fiscal constitué par Le Tanneur & Cie et sa filiale Maroquinerie des Orgues a obtenu de la part de la BPI le préfinancement de son CICE 2013 à hauteur de 95% et de son CICE 2014 à hauteur de 85% de son montant estimé pour un total de 1 021 K€. Ces fonds n'ont pas eu d'utilisation spécifique. Dans un contexte économique difficile, ils ont contribué à l'équilibre financier de la Société et donc au maintien des emplois : financement des pertes de l'année, du besoin en fonds de roulement, des investissements, du remboursement des dettes financières.

Les dépréciations comptabilisées sur les créances sont les suivantes :

Dépréciations (en €)	31/12/13	Augmentations de l'exercice	Reprises de l'exercice	31/12/14
Clients	851 600	510 628	(36 238)	1 325 990
Comptes-courants	2 318 587	86 515	-	2 405 102

Les dotations sur créances clients concernent la société Somacap pour 472 K€, un ancien partenaire affilié pour 20 K€ et Le Tanneur International China pour 8 K€.

Les dépréciations de comptes-courants incluent un montant de 2 349 K€ relatif à la société Le Tanneur International Japan et de 52 K€ relatif à la société Somacap.

3.6 Valeurs mobilières de placement et disponibilités (note 6)

Comme au 31 décembre 2013, la Société détient 5 100 actions d'autocontrôle pour un coût d'achat de 27 072 €. Il n'y a pas eu de mouvement au cours de l'exercice. Le cours de fin décembre 2014 est de 3,99 €. Une dépréciation de 6 723 € a été dotée au 31 décembre.

Le montant des effets remis à l'encaissement et non crédités à la clôture s'élève à 368 K€ (dont 325 K€ au titre du contrat d'affacturage confidentiel). Les effets remis à l'encaissement et pour lesquels la date d'encaissement est postérieure au 31 décembre 2014, soit 69 K€, sont classés en poste client ; ces effets relèvent du contrat d'affacturage.

3.7 Charges constatées d'avance (note 7)

Le détail du poste s'analyse ainsi :

Charges (en €)	Montant brut	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Loyers et charges immobilières	380 593	380 593	-	-
PLV	180 511	180 511	-	-
Primes d'assurance	91 235	91 235	-	-
Maintenance contrats divers	16 513	16 513	-	-
Locations diverses	17 602	17 602	-	-
Publicité	7 269	7 269	-	-
Commissions	9 000	9 000	-	-
Honoraires	8 730	8 730	-	-
Cotisations	10 609	10 609	-	-
Documentations	869	869	-	-
Emballages	13 156	13 156	-	-
Prestations	2 203	2 203	-	-
Frais de déplacement	3 835	3 835	-	-
Autres	10 157	10 157	-	-
Total	752 282	752 282	-	-

3.8 Charges à répartir (note 8)

Un montant de 67 000 € de frais liés à la mise en place d'un contrat de développement participatif et d'un nouvel emprunt bancaire a été comptabilisé en charges à répartir au cours de l'exercice 2010 pour être étalé *pro rata temporis* sur la durée des concours. Au 31 décembre 2014, le montant net s'élève à 27 306 €.

3.9 Capitaux propres (note 9)

3.9.1 Capital

Le tableau d'évolution du capital social depuis la création de la Société est le suivant :

Date	Nature de l'opération	Actions créées	Prime d'émission	Actions cumulées	Nominal	Capital social	Imputation des frais sur la prime	Prime d'émission nette
11/97	Constitution de la Société	150 000	-	150 000	100 FRF	15 000 KF	-	-
04/99	Division par 5 du nominal	-	-	750 000	20 FRF	15 000 KF	-	-
09/99	Augmentation de capital	375 000	44 FRF	1 125 000	20 FRF	22 500 KF	150 KF	16 350 KF
03/00	Conversion en euros	-	-	1 125 000	3 €	3 375 K€	-	-
04/00	Augmentation de capital	245 000	16,5 €	1 370 000	3 €	4 110 K€	571 918 €	3 470 582 €
12/05	Augmentation de capital	15 000	2,775 €	1 385 000	3 €	4 155 K€	-	3 525 417 €
2006	Augmentation de capital	9 925	2,026 €	1 394 925	3 €	4 185 K€	-	3 545 521 €
2007	Augmentation de capital	7 200	1,81 €	1 402 125	3 €	4 206 K€	-	3 558 585 €
2008	Augmentation de capital	4 000	3,02 €	1 406 125	3 €	4 218 K€	-	3 570 665 €
04/09	Diminution du nominal	-	2,00 €	1 406 125	1 €	1 406 K€	-	6 382 915 €
07/09	Augmentation de capital	2 812 250	-	4 218 375	1 €	4 218 K€	147 940 €	6 234 975 €
08/09	Attribution d'actions gratuites	6 384	-	4 224 759	1 €	4 225 K€	-	6 234 975 €
04/12	Augmentation de capital	15 000	1,65 €	4 239 759	1 €	4 240 K€	-	6 259 725 €
06/12	Augmentation de capital	37 377	1,65 €	4 277 136	1 €	4 277 K€	-	6 321 397 €
07/12	Augmentation de capital	5 000	1,65 €	4 282 136	1 €	4 282 K€	-	6 329 066 €

Au 31 décembre 2014, le capital se compose de 4 282 136 actions ordinaires de 1 € de nominal, entièrement libérées. Un droit de vote double est accordé aux titulaires d'actions nominatives entièrement libérées lorsque ces actions sont inscrites depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire après la première cotation boursière (le 20 avril 2000).

Les actions détenues par la Société ne bénéficient ni du droit de vote ni du droit aux dividendes. Le capital se décompose ainsi :

	2013	2014
Actions à droit de vote double	3 547 034	3 576 968
Actions à droit de vote simple	647 075	617 141
Actions sans droit de vote	82 927	82 927
Actions d'autocontrôle	5 100	5 100
Nombre total d'actions	4 282 136	4 282 136

Un plan d'options de souscription est en vigueur au 31 décembre 2014. Ses caractéristiques sont les suivantes :

Date d'assemblée	15 mai 2008
Date du Conseil d'Administration	31 mars 2010
Nature d'option	Souscription
Nombre total d'actions du plan	130 000
Point de départ d'exercice des options	31 mars 2012
Date d'expiration	30 mars 2015
Prix de souscription (en €)	2,65
Juste valeur à la date d'attribution	78 K€
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2014	57 377
Options affectées en cours	60 000
Dont consenties aux 10 principaux attributaires salariés	60 000

L'évolution des options de souscription est détaillée ci-après :

	2014		2013	
	Nombre d'options	Prix moyen pondéré (€)	Nombre d'options	Prix moyen pondéré
Options en circulation au début de la période	60 000	2,65 €	60 000	2,65 €
Options attribuées	-	-	-	-
Options auxquelles il est renoncé	-	-	-	-
Options annulées	-	-	-	-
Options exercées	-	-	-	-
Options en circulation à la fin de la période	-	-	-	-
Options exerçables à la fin de la période	60 000	2,65 €	60 000	2,65 €

Il n'y a pas eu d'options exercées au cours de l'année 2014.

3.9.2 Prime d'émission, réserves et report à nouveau

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

(en €)	31/12/13	Affectation du résultat	31/12/14
Prime d'émission	6 329 647	-	6 329 647
Réserve légale	329 066	-	329 066
Autres réserves indisponibles	55 103	-	55 103
Report à nouveau	(1 360 616)	(379 807)	(1 740 422)
Résultat de l'exercice précédent	(379 807)	379 807	-
Total	4 973 393	-	4 973 393

L'Assemblée Générale des actionnaires du 3 juin 2014 a décidé de l'affectation de la perte de l'exercice 2013 au report à nouveau.

3.10 Provisions pour risques et charges (note 10)

Les provisions pour risques et charges et leur évolution s'analysent comme suit :

Provisions pour risques (en €)	31/12/13	Dotations	Reprises (Provision utilisée)	Reprises (Provision non utilisée)	31/12/14
Provision pour perte de change	-	383	-	-	383
Provisions pour litiges	82 000	-	-	-	82 000
Provisions à caractère social	388 082	54 127	-	105 500	336 709
Total	470 082	54 510	-	105 500	419 092

Les provisions prennent en compte plusieurs litiges dont le montant a été estimé selon l'hypothèse la plus probable de sortie de ressources, en fonction des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes. Les dotations ont été comptabilisées en charges d'exploitation pour 54 127 € et en charges financières pour 383 €.

Les provisions incluent également les engagements en matière de prime de médailles du travail correspondant aux primes susceptibles d'être versées à l'occasion des futures remises des médailles du travail au personnel présent au 31/12/2014. Cette provision est déterminée en tenant compte de la probabilité que les salariés atteignent l'ancienneté requise pour l'octroi d'une médaille, cette probabilité dépendant notamment de statistiques de rotation du personnel et de tables de mortalité (TGF05 et TGH05), le montant de l'engagement étant actualisé au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées émises au cours du semestre précédent (1,50% au 31/12/2014).

En juin 2011, la Société a reçu une proposition de rectification à la suite d'une vérification de comptabilité des exercices 2007 à 2009. Après plusieurs échanges d'observations, l'administration fiscale a transmis à Le Tanneur & Cie en janvier 2012 un avis de mise en recouvrement d'un montant de 433 K€ pour restitution des sommes perçues par la Société au titre du crédit impôt collection. En février 2012, une réclamation contentieuse a été déposée. Le Tanneur & Cie a fourni une hypothèque légale sur son ensemble immobilier du site de Belley. Une audience a eu lieu au Tribunal administratif de Paris en mars 2013, la société Le Tanneur & Cie a été déchargée de la somme de 433 K€ qui lui avait été assignée. Le jugement a fait l'objet d'un recours en cours d'appel dont l'audience s'est tenue le 5 février 2015. A la date d'arrêté des comptes, le jugement n'a toujours pas été signifié à la Société.

En liaison avec l'analyse faite par les avocats assistant Le Tanneur & Cie dans le cadre de cette vérification fiscale, ce litige n'a fait l'objet d'aucune provision au 31 décembre 2014.

Le 23 décembre 2010, Le Tanneur & Cie a signé un bail commercial sans droit d'entrée pour la location d'un magasin d'une centaine de m² dans le futur centre commercial de Villeneuve la Garenne. La mise à disposition, initialement prévue pour le 1^{er} semestre 2013, a été reportée au 1^{er} trimestre 2014. En juillet 2013, la société Le Tanneur & Cie a notifié au bailleur qu'elle considérait le bail caduc en raison de la précipitation dans la levée des conditions suspensives, du non-respect des engagements contractuels concernant la date de livraison du local et du caractère potestatif des clauses du bail (modifications unilatérales de l'environnement commercial par rapport aux conditions initiales). Après plusieurs échanges de courrier, le bailleur a assigné Le Tanneur & Cie le

11 février 2014 à une indemnité de 247 K€. Après consultation de son cabinet d'avocat, le Groupe estime le risque à 82 K€ (frais inclus), risque qui a fait l'objet d'une provision au 31 décembre 2014.

En 2014, les reprises de provisions qui n'ont pas eu de contrepartie directe en charge ont impacté les produits d'exploitation.

3.11 Dettes (note 11)

L'analyse des dettes par nature et en fonction des dates d'échéance se présente comme suit :

Dettes (en €)	Montant brut	A 1 an au plus	> 1 an, < 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes financières à 2 ans maximum à l'origine	270 536	270 536	-	-
Dettes financières à 2 ans minimum à l'origine	1 083 417	311 287	772 130	-
Fournisseurs et comptes rattachés	3 178 990	3 178 990	-	-
Personnel et comptes rattachés	831 030	831 030	-	-
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	597 913	597 913	-	-
État : taxe sur la valeur ajoutée	711 285	711 285	-	-
État : autres impôts et taxes assimilées	281 549	281 549	-	-
Comptes-courants groupe	11 687 856	6 687 856	5 000 000	-
Avoirs à établir	338 778	338 778	-	-
Dettes sur immobilisations	20 593	20 593	-	-
Produits constatés d'avance	712 629	67 870	271 480	373 279
Autres dettes	212 536	212 536	-	-
Total	19 927 113	13 510 224	6 043 610	373 279

Les dettes financières à 2 ans maximum à l'origine correspondent à une provision pour frais et intérêts bancaires pour 21 K€ et au tirage à 3 mois de 250 K€ renouvelé fin 2014 de l'emprunt bancaire mis en place en 2010.

Le montant des emprunts bancaires remboursés sur la période s'élève à 848 K€.

L'emprunt bancaire mis en place fin 2010 qui faisait l'objet d'un tirage à hauteur de 750 K€ au 31 décembre 2013 a été remplacé par un nouveau billet de 250 K€.

Les dettes financières à 2 ans minimum à l'origine incluent les avances reçues de la part de la Coface dans le cadre d'un contrat d'assurance prospection pour la zone Allemagne pour un montant de 258 K€. En 2014, le remboursement s'est élevé à 2 K€ et la Société a perçu une avance complémentaire de 87 K€. Le Tanneur & Cie a également bénéficié d'un contrat similaire pour la zone Chine qui est arrivé à son terme fin 2014. L'avance

restante de 196 K€ est restée définitivement acquise à la Société et a été comptabilisée en « produits exceptionnels sur opérations de gestion » au 31 décembre.

Les dettes financières à 2 ans minimum à l'origine incluent également l'emprunt contracté auprès de la BPI (anciennement OSEO) dont le solde est de 825 K€ au 31/12/2014.

Les comptes-courants créditeurs comprennent :

- une avance de 8,5 M€ (qui a augmenté de 3 Me au cours de l'exercice) de la part de l'actionnaire majoritaire Qatar Luxury Group – Fashion S.P.C. et des intérêts relatifs de 232 K€,
- le compte-courant de 37 K€ de la société Le Tanneur International Belgium,
- le compte-courant de 2 920 K€ de la filiale Maroquinerie des Orgues.

Le poste fournisseurs et comptes rattachés comprend des effets à payer en portefeuille pour 184 K€ et des factures à recevoir pour 1 102 K€.

Les produits constatés d'avance correspondent à la plus-value réalisée lors de la cession-bail du site principal de Bort-les-Orgues fin juin 2010. Cette plus-value est reprise en « produits exceptionnels sur opérations en capital » sur la durée du nouveau crédit-bail (15 ans).

Les autres dettes comprennent les comptes clients créditeurs pour 67 K€, le compte-courant avec la société d'affacturage pour 41 K€ et une dette vis-à-vis de la société Le Tanneur International Germany pour 90 K€.

3.12 Exposition aux risques de marché (note 12)

3.12.1 Exposition aux risques de taux d'intérêt

Au 31/12/2013, les dettes financières sont en grande partie à taux variable indexé sur l'indice Euribor.

La structure de l'endettement est la suivante :

(En K€)	Au 31/12/2014					Au 31/12/2013			
	Taux d'intérêt effectif	Dettes à taux fixe	Dettes à taux variable	Dettes à taux nul	Total	Taux d'intérêt effectif	Dettes à taux fixe	Dettes à taux variable	Total
Créances affacturées	EUR 3M +0,7%	-	1 165	-	1 165	EUR 3M +0,7%	-	1 460	1 460
Emprunt bancaire de 2010	EUR 3M +1,8%	-	250	-	250	EUR 3M +1,4%	-	750	750
Emprunt bancaire à taux variable						EUR 3M +1,2%		23	23
Contrat de développement participatif	3,25%	825	-	-	825	3,25%	1 125	-	1 125
Emprunt bancaire à taux fixe						3,90%	3	-	3
Emprunt bancaire à taux fixe						3,95%	7	-	7
Emprunt bancaire à taux fixe						4,00%	15	-	15
Avance de la maison-mère		-	-	8 500	8 500	EUR 6M +3,0%	-	5 500	5 500
Avance de Maroquinerie des Orgues	EUR 3M +1,2%	-	2 920	-	2 920	EUR 3M +1,2%	-	3 859	3 859
Préfinancement du CICE	EUR 1M +1,2%	-	1 021	-	1 021	EUR 1M +1,2%	-	377	377
		825	5 356	8 500	14 681		1 150	11 969	13 119

La Société a mis en place une couverture partielle de taux d'intérêt au titre de ses dettes à court terme :

- Swap de couverture du 29 juillet 2011 au 31 juillet 2014 sur un nominal de 1 M€ consistant à échanger tous les mois un taux variable Euribor 1 mois contre un taux fixe de 1,75%.
- Cap du 31 août 2011 au 29 août 2014 sur un nominal de 1 M€ avec un taux d'intérêt de 2,75% pour l'Euribor 3 mois moyennant une prime de 7 K€.

- Il n'y a plus d'instrument de couverture de taux d'intérêt en vigueur au 31 décembre 2014.

Par un avenant en date du 31 décembre 2014, le taux d'intérêt relatif aux avances de la maison-mère est devenu nul avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2014.

Le Tanneur & Cie a recours à l'affacturage pour faire face aux besoins à court terme de liquidités.

Le groupe fiscal constitué par Le Tanneur & Cie et sa filiale Maroquinerie des Orgues a obtenu de la part de la BPI le préfinancement de son CICE 2013 à hauteur de 95% et de son CICE 2014 à hauteur de 85% de son montant estimé pour un total de 1 021 K€.

L'emprunt bancaire négocié en décembre 2010 dont le solde à la date de clôture est de 250 K€ est assorti d'un engagement en matière de ratios financiers (R1 et R2) calculés sur la base des comptes consolidés du Groupe au 31 décembre de chaque année. Au 31 décembre 2014, le ratio R1 doit être inférieur ou égal à 3, le ratio R2 devant quant à lui être inférieur ou égal à 1. En cas de non respect de cette double condition, Le Tanneur & Cie pourrait se voir dans l'obligation de procéder à un remboursement anticipé.

Le ratio **R1** (dit ratio de levier) est égal à Dettes financières nettes / EBITDA avec :

- **Dettes financières nettes** désignant le montant des dettes financières à court, moyen et long terme incluant l'endettement relatif aux crédits-baux et aux locations financières augmenté des effets escomptés non échus, des cessions de créances dites « loi Dailly » et des comptes courants d'actionnaires, et diminué des disponibilités et valeurs mobilières de placement. Les créances affacturées sont exclues du calcul.
- **EBITDA** désignant le résultat opérationnel courant retraité des dotations et reprises sur provisions d'exploitation pour dépréciation d'actifs et pour risques et charges et des dotations aux amortissements.

Le ratio **R2** (dit ratio de *gearing*) est égal à Dettes financières nettes / Fonds propres avec :

- **Dettes financières nettes** définies ci-dessus.
- **Fonds propres** désignant le montant des capitaux propres.

Au 31 décembre 2014, le ratio R1 est négatif (comme en 2013) et le ratio R2 est égal à 1,21 (0,59 en 2013). Les conditions R1 et R2 ne sont donc pas respectées, ce qui constitue un cas de défaut. Au 30 mars 2015, date de l'arrêté des comptes par le Conseil d'administration, la majorité des banques participantes n'a pas encore donné son accord pour accepter cette dérogation pour l'année. Toutefois, Qatar Luxury Group – Fashion S.P.C., actionnaire majoritaire, a établi une lettre de soutien datée du 24 février 2015, dans laquelle elle s'engage à fournir à Le Tanneur & Cie les moyens financiers lui permettant de faire face à ses engagements vis-à-vis de ses

créanciers et à poursuivre son activité et ce, jusqu'à au moins l'assemblée générale appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

La totalité de cet emprunt est classée en élément à court terme au 31 décembre 2014, l'échéance finale de la ligne est fixée en décembre 2015.

3.12.2 Exposition aux risques de change

Au 31 décembre 2014, l'état d'exposition de la Société face au risque de change sur les devises les plus significatives est le suivant (en €) :

Nature du risque / Devises	USD	HKD	JPY
Actifs			
Créances rattachées à des participations	-	(220 143)	2 372 707
Clients	4 423	700	184 040
Disponibilités	8 710	11 377	-
Total actif	13 133	(208 066)	2 556 747
Passifs			
Fournisseurs	94 047	117 276	-
Total passif	94 047	117 276	-

La Société a maintenu sur l'exercice une politique de couverture de change afin de sécuriser le montant de ses achats négociés en devises (principalement en USD et HKD). A la clôture de l'exercice et au titre des saisons été et hiver 2015, les opérations suivantes demeuraient vivantes :

	Date d'échéance ou d'exercice	Cours à terme ou prix d'exercice	Montant en devise
Achat HKD à terme	09/01/15	9,6307	250 000
Achat HKD à terme	28/01/15	10,7316	750 000
Achat HKD à terme	28/01/15	9,6296	1 000 000
Achat USD à terme	29/01/15	1,3835	150 000
Achat USD à terme	29/01/15	1,2711	165 000
Vente USD à terme	29/01/15	1,2711	-165 000
Achat HKD à terme	25/02/15	10,5220	500 000
Achat USD à terme	25/02/15	1,3580	150 000
Achat USD à terme	25/02/15	1,2722	150 000
Achat HKD à terme	25/03/15	10,0315	500 000
Achat USD à terme	25/03/15	1,2320	150 000
Achat USD à terme	25/03/15	1,2948	150 000
Achat HKD à terme	29/04/15	9,7322	500 000
Achat HKD à terme	29/04/15	9,6101	500 000
Achat USD à terme	29/04/15	1,2401	150 000
Achat USD à terme	29/04/15	1,2951	150 000
Achat call USD	26/05/15	1,2650	100 000
Achat call USD	26/05/15	1,2750	150 000
Vente Put USD	27/05/15	1,2570	150 000
Achat HKD à terme	24/06/15	9,7374	750 000
Achat USD à terme	24/06/15	1,2559	150 000
Achat call USD	27/07/15	1,2570	150 000
Vente put USD	27/07/15	1,2570	150 000
Achat USD à terme	26/08/15	1,2355	150 000
Achat call USD	25/09/15	1,2200	150 000
Vente put USD	25/09/15	1,2520	150 000
Vente Put USD	25/09/15	1,2520	150 000
Achat HKD à terme	28/10/15	9,5221	500 000
Achat HKD à terme	25/11/15	10,0348	750 000
Achat USD à terme	25/11/15	1,2965	100 000

Achat HKD à terme	23/12/15	9,9135	750 000
Achat USD à terme	23/12/15	1,2792	100 000

S'agissant de la couverture d'opérations commerciales certaines concernant l'exercice 2015, aucune écriture n'a été constatée à la clôture de l'exercice.

Convertis en €, les flux de l'exercice comptabilisés sur les principales devises se détaillent ainsi :

	HKD	USD	JPY
Achats de matières et approvisionnements	-1 068 564	-2 442 237	
Autres achats et charges externes	-94 547	-63 852	
Autres charges d'exploitation	-5	-8 513	
Différences négatives de change	-3 102	-27 901	
Intérêts et charges assimilées		-36	
Prestations de services et cessions d'approvisionnements	2 024	22 798	
Autres produits d'exploitation	44	71	
Différences positives de change	30 831	95 924	
Produit des créances immobilisées	3 111		
Autres intérêts et produits assimilés			34 762

3.12.3 Ecarts de conversion sur dettes et créances libellées en monnaies étrangères

Les écarts de conversion s'analysent ainsi (en €) :

Postes concernés	Ecart Actif	Provision pour risques	Net	Ecart Passif
Clients	92	92	-	3
Fournisseurs	291	291	-	1 962

3.13 Charges à payer

Les charges à payer se ventilent ainsi (en €) :

Factures fournisseurs à recevoir	1 107 479
Avoirs clients à établir	338 778
Dettes fiscales et sociales	1 345 391
Intérêts courus sur emprunts	5 033
Frais bancaires	15 504
Total	2 812 185

3.14 Produits à recevoir

Les produits à recevoir se ventilent ainsi (en €) :

Factures à établir	168 067
Intérêts courus sur cautionnement	9 746
Total	177 813

4 Notes sur le compte de résultat

4.1 Produits d'exploitation

4.1.1 Chiffre d'affaires (note 13)

Les activités de la Société se répartissent de la façon suivante :

- la distribution contrôlée à travers son propre réseau de magasins à enseigne Le Tanneur (24 en France au 31/12/14), ses commissionnaires-affiliés (19 en France et 1 au Luxembourg au 31/12/14), son réseau de magasins d'usine (7 au 31/12/14), 2 franchises à Alger et le site Internet marchand www.letanneur.com.
- la distribution en gros auprès des détaillants indépendants, des chaînes de grands magasins, des agents et importateurs étrangers et de la société-sœur Le Tanneur International.

La ventilation du chiffre d'affaires se répartit de la façon suivante :

Activités (en K€)	France	Export	Total 2013	France	Export	Total 2014
Magasins contrôlés en propre et franchisés	14 504	657	15 161	14 668	621	15 289
Autres distributions	10 677	2 449	13 126	9 441	2 171	11 612
Sous total Chiffre d'affaires commercial	25 181	3 106	28 287	24 110	2 791	26 900
Refacturations à Maroquinerie des Orgues	1 471	-	1 471	1 331	-	1 331
Refacturations diverses	386	307	693	135	610	745
Total Chiffre d'affaires	27 038	3 413	30 451	25 577	3 400	28 977

L'exercice a enregistré un chiffre d'affaires hors refacturations de 26,9 M€ contre 28,3 M€ pour l'exercice précédent, soit une baisse de 4,9% :

- Les magasins Le Tanneur ont progressé de 0,7% à surface comparable. Les retombées du plan média de fin d'année 2013 ont dynamisé les soldes de début d'année 2014. Des opérations commerciales sur l'offre bagages ont pris le relais après la mi-février et début avril ainsi que des ventes privées. Un taux de démarque plus élevé qu'en 2013 pendant les soldes d'été a entraîné une hausse sensible de l'activité en juillet et août. Le démarrage de la saison Automne/hiver a été rendu difficile par des mois de septembre et d'octobre exceptionnellement chauds. La baisse du budget d'achat de cadeaux de fin d'année a eu un impact sur le panier moyen du mois de décembre. Malgré tout, les nouvelles lignes homme et petite maroquinerie ont reçu un excellent accueil. A noter la progression intéressante à +7,6% des ventes par Internet et celle de +9,1% du réseau de magasins d'usine.
- Les autres canaux de distribution des Marques propres ont connu une baisse d'activité de 10,3% à périmètre constant : +0,4% pour les grands magasins français, -11,7% pour les détaillants multimarques français (nos clients souffrant d'une revente globale semblant s'établir en moyenne entre -10 et -15% par rapport à l'année précédente) et -9,3% à l'export (baisse de l'Europe de l'Ouest et de la Russie, maintien de la zone Afrique et Moyen-Orient).

Les refacturations à la filiale Maroquinerie des Orgues concernent des achats et services relatifs à la branche d'activité de Fabrication pour maisons de luxe, ainsi que les redevances de crédit-bail immobilier et les prestations de services faisant l'objet d'une convention entre les deux sociétés.

4.1.2 Reprises sur amortissements et provisions et transferts de charges (note 14)

Les reprises de provisions concernent les stocks pour 29 K€, les créances clients pour 36 K€ et les provisions pour risques et charges d'exploitation pour 106 K€. Les reprises sont à rapprocher des dotations de

l'exercice de 78 K€ au titre des stocks, de 511 K€ au titre des créances clients et de 54 K€ au titre des provisions pour risques et charges d'exploitation.

Les transferts de charges (42 K€) sont relatifs pour 30 K€ aux prestations fournies sous forme d'avantages en nature au personnel, le solde correspondant à des remboursements d'assurances.

4.1.3 Autres produits (note 15)

Ils correspondent aux revenus des contrats de licences de marques concédées (264 K€), à des subventions d'exploitation (29 K€), à des produits sur pertes de colis (6 K€) et à des écarts de règlement et annulations de dettes commerciales prescrites.

4.2 Charges d'exploitation

4.2.1 Achats de matières premières et autres approvisionnements (note 16)

Les achats d'approvisionnements ont évolué en lien avec l'activité, la variation de stock et la production stockée.

4.2.2 Autres achats et charges externes (note 17)

L'évolution du poste s'analyse de la façon suivante :

Nature de charge (en €)	2013	2014
Matières et fournitures non stockées	488 757	401 421
Sous-traitance générale	986 694	1 137 621
Redevances de crédit-bail	137 253	161 853
Locations et charges locatives	2 970 299	2 918 183
Entretien et réparations	426 182	405 993
Assurances	158 678	155 697
Etudes et documentations	36 656	28 395
Personnel extérieur à l'entreprise	279 844	98 571
Honoraires et commissions	1 015 787	931 807
Publicité, relations extérieures	2 783 621	1 317 244
Transports	720 379	659 616
Déplacements, missions et réceptions	408 567	391 469
Frais postaux, télécommunications	184 095	181 044
Services bancaires	153 202	158 057
Cotisations	130 094	149 687
Divers	4 669	5 367
Total	10 884 778	9 102 024

La diminution de ce poste provient des éléments suivants :

- Baisse des charges de publicité,
- Un moindre recours à l'intérim par rapport à 2013 où l'externalisation de l'entrepôt logistique avait généré des besoins ponctuels,
- Diminution des commissions sur ventes du fait du fléchissement des ventes Air France by Le Tanneur,
- Baisse des charges de loyers et d'entretien en raison des magasins cédés ou fermés courant 2013 et 2014,
- Diminution des frais de transport en lien avec l'activité,
- Des économies sur les postes de frais généraux suivants : fournitures non stockées, documentation et déplacements.

La hausse de la sous-traitance s'explique par l'externalisation de la logistique intervenue en cours d'année 2013 alors que la charge de 2014 correspond à une année pleine.

4.2.3 Impôts, taxes (note 18)

Le poste s'analyse de la façon suivante :

Nature de charge (en €)	2013	2014
Impôts et taxes sur rémunérations	115 788	169 996
CET	237 665	215 181
Autres taxes	151 686	149 044
Total	505 139	534 221

4.2.4 Charges de personnel (note 19)

Les charges de personnel s'analysent comme suit :

Nature de charge (en €)	2013	2014
Salaires et traitements	6 687 032	6 632 076
Charges sociales hors allègement Fillon et CICE	3 043 409	3 104 384
Allègement Fillon	(292 604)	(317 743)
CICE	(171 257)	(281 814)
Autres charges de personnel	30 448	14 607
Total	9 297 028	9 151 510

La Société a bénéficié d'un montant de CICE de 282 K€ en 2014. La Société a choisi de comptabiliser le produit du CICE en diminution des charges sociales. La présentation du compte de résultat est donc impactée par le CICE au niveau du résultat d'exploitation.

4.2.5 Dotations aux amortissements et aux provisions

Ce poste est détaillé ci-dessous :

(en €)	2013	2014
Dotations aux amortissements sur immobilisations	746 625	720 355
Dotations aux amortissements des charges à répartir	9 571	9 571
Dotations pour dépréciation des stocks	47 539	78 472
Dotations pour dépréciation des autres actifs circulants	111 216	510 628
Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	197 885	54 127
Total	1 112 836	1 373 154

Ces dotations sont à rapprocher des reprises détaillées au § 4.1.2 et des postes de bilan concernés. Les dotations pour dépréciation des autres actifs circulants concernent les créances clients envers la société Somacap pour un montant de 472 K€.

4.3 Résultat financier (note 20)

Les charges d'intérêts incluent un montant de 100 K€ relatif aux avances effectuées par l'actionnaire majoritaire Qatar Luxury Group – Fashion S.P.C. (8,5 M€ à la clôture) et un montant de 46 K€ relatif à l'avance en compte-courant de la filiale Maroquinerie des Orgues dans le cadre de la convention de trésorerie entre les deux sociétés.

Les produits financiers comprennent un dividende de 502 K€ distribué par Maroquinerie des Orgues et un montant de 35 K€ relatif au compte-courant de Le Tanneur International Japan.

Afin de sécuriser le montant de ses achats négociés en devises, la Société pratique une politique de couverture de change. Cette politique lui permet de garantir, voire d'améliorer le niveau de taux de change anticipé pour ses achats. Cependant, cette politique ne permet pas de bénéficier de l'entièreté de l'évolution favorable. Le gain

net de change de 105 K€ traduit l'écart entre le cours de couverture budgétaire et le cours de paiement des achats en devises.

La ventilation des dotations aux provisions du résultat financier est la suivante :

(en €)	2014
Dotations pour dépréciation de la créance rattachée à la participation dans Sopadima Far East	35 760
Dotations pour dépréciation du prêt à Le Tanneur Chine	1 247
Dotations pour dépréciation du compte-courant Le Tanneur International Japan	34 762
Dotations pour dépréciation du compte-courant Somacap	51 754
Dotations pour dépréciation des actions d'autocontrôle	6 723
Dotations aux provisions pour risque de change	383
Total dotations	130 629

4.4 Charges exceptionnelles / Produits exceptionnels (note 21)

Les postes charges exceptionnelles et produits exceptionnels se détaillent ainsi :

Charges (en €)	Montant
Valeur nette comptable immobilisations incorporelles	421 000
Frais sur cession d'immobilisations	27 764
Valeur nette comptable immobilisations corporelles	321 341
Dotations pour dépréciation des immobilisations	33 478
Autres	18 406
	821 989
Produits	
Produits de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	2 528 314
Subvention Coface Chine	196 278
Autres	2 114
	2 726 707

Les cessions d'immobilisations concernent principalement la marque Tann's et la sortie, décrite dans les faits marquants, des magasins allemands de Berlin et de Düsseldorf ainsi que ceux des centres commerciaux de Bordeaux-Lac et de Toulouse Labège. La cession-bail opérée en 2010 sur le site immobilier de Bort-les-Orgues a généré une plus-value reprise sur la durée du nouveau contrat de crédit-bail (15 ans). La quote-part reprise en 2014 s'élève à 68 K€.

Une dépréciation de 33 K€ a été dotée pour tenir compte de la résiliation en février 2015 du bail du magasin d'Aubervilliers qui a été notifiée en octobre 2014, l'exploitation du point de vente étant déficitaire.

Un contrat d'assurance prospection pour la zone Chine est arrivé à son terme fin 2014. L'avance restante de 196 K€ est restée définitivement acquise à la Société.

4.5 Participation des salariés et intéressement

Participation

Le résultat fiscal étant négatif, la Société n'a pas constaté de participation des salariés au titre de l'exercice.

Intéressement

Il n'y avait pas d'accord d'intéressement en vigueur dans la Société concernant l'exercice 2014 et il n'y a pas eu de distribution relative à l'exercice 2013.

4.6 Impôts sur les bénéfices (note 22)

Les sociétés Le Tanneur & Cie et Maroquinerie des Orgues fonctionnent en intégration fiscale. Une convention prévoit la constatation par chaque société de son impôt comme en absence d'intégration et un droit à indemnisation en cas de sortie de la filiale du groupe intégrée au titre des éventuels surcoûts fiscaux liés à son

appartenance au groupe intégré. En 2014, les deux sociétés ayant généré un déficit fiscal, aucun montant n'a été enregistré au titre de l'intégration fiscale.

A fin décembre, le déficit reportable propre à la société Le Tanneur & Cie avant intégration fiscale s'élève à 6 710 K€ (6 112 K€ fin 2013).

Le produit d'impôt de 8 568 € enregistré en 2014 correspond à un crédit d'impôt apprentissage.

Les allègements et accroissements futurs d'impôt sont les suivants :

	Assiette	Impôt correspondant
Organic 2014	47 649	15 883
Charge d'échange publicitaire	2 020	673
Réintégration des frais de style au stock 2014	8 793	2 931
Dotations pour dépréciation de créances douteuses	18 336	6 112
Ecart de conversion passif 2014	1 965	655
Allègements futurs d'impôt en €	78 763	26 254
Accroissements futurs d'impôt en €	-	-

5 Autres informations

5.1 Effectif moyen

L'effectif inscrit moyen est de 242 personnes (238 inscrits au 31/12/14). En équivalent temps plein, cet effectif moyen s'établit à 217 personnes et se répartit de la façon suivante :

	31/12/2013	31/12/2014
Cadres	39	37
Agents de maîtrise, techniciens	41	41
Employés	84	90
Personnel de démonstration	38	37
Ouvriers	11	12
Total	213	217

5.2 Rémunération des dirigeants sociaux

Les rémunérations directes ou indirectes allouées au titre de l'exercice aux organes d'administration de l'entreprise se sont élevées à 113 K€.

Les rémunérations directes ou indirectes allouées au titre de l'exercice aux salariés membres de l'équipe de direction ont représenté un montant de 386 K€. La dette pour indemnités de départ à la retraite de ces cadres s'élève à 71 K€ au 31 décembre 2014 (charges sociales incluses).

5.3 Ventilation de l'impôt

Le tableau de ventilation de l'impôt est le suivant (en €) :

	Résultat avant impôts	Impôt		Résultat net	
		Théorique	Dû	Théorique	Comptable
Courant	(2 355 697)	785 232	-	(1 570 465)	(2 355 697)
Exceptionnel	1 904 718	(634 906)	-	1 269 812	1 904 718
Total	(450 980)	150 327	8 568	(300 653)	(442 412)

5.5 Engagements hors bilan

5.5.1 Engagement pour indemnités de départ à la retraite

La Société ne comptabilise pas de provision pour charges destinée à faire face aux obligations de paiement des indemnités lors du départ à la retraite de ses salariés. Une évaluation de l'engagement correspondant est calculée en fonction de l'ancienneté, de l'âge, du taux de rotation, du taux de mortalité par sexe (TGF05 et TGH05) et du salaire des membres du personnel. Le calcul prend également en compte un taux de revalorisation des salaires en fonction de la catégorie du salarié :

- 3% pour les cadres
- 4% pour les cadres de direction
- 3% pour les techniciens et agents de maîtrise
- 2% pour les employés et le personnel en grands magasins.

Une actualisation est effectuée au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées émises au cours du semestre précédent (1,60% au 31 décembre 2014). Cet engagement s'élève à 782 K€ à la fin de l'exercice, charges sociales comprises, dont 71 K€ pour les dirigeants effectifs.

L'effet de la revalorisation des salaires se chiffre à +234 K€ en 2014 tandis que celui de l'actualisation s'élève à -181 K€.

5.5.2 Crédit bail

L'ensemble immobilier de l'usine principale de Bort-les-Orgues est financée en crédit-bail et fait l'objet d'une sous-location à la filiale Maroquinerie des Orgues. Une presse numérique de découpe laser et le logiciel associé utilisés sur le site de Belley sont également financés par leasing. Au 31 décembre 2014, la constatation à l'actif de ces investissements entraînerait les modifications suivantes :

(en K€)	Valeur brute	Amortissement théorique de l'exercice	Amortissement théorique Cumulé	Valeur nette théorique
Concessions, brevets et droits similaires	14	5	9	6
Terrain	130	-	-	130
Constructions	1 153	77	346	807
Installations techniques, matériel et outillage	100	17	31	69
Total	1 397	99	386	1 011

Les engagements au titre des redevances à payer s'établissent comme suit :

(en K€)	Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel
	au cours de l'exercice	cumulées	Jusqu'à 1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total restant à payer	
	162	599	133	479	602	1 214	10

La redevance prise en charge au cours de l'exercice est de 162 K€.

5.5.3 Autres engagements hors bilan

- Au titre des engagements donnés :

L'apport de la branche d'activité de Fabrication pour maisons de luxe de la société Le Tanneur & Cie à la filiale Maroquinerie des Orgues du 31 décembre 2010 est soumis au régime fiscal spécial des fusions de l'article 210 A du Code général des impôts. En conséquence, Le Tanneur & Cie, en tant que société apporteuse, a pris l'engagement de conserver pendant trois ans les titres de Maroquinerie des Orgues reçus en contrepartie de l'apport et de calculer ultérieurement les plus-values de cession de ces titres par référence à la valeur que les biens apportés avaient, du point de vue fiscal, dans ses propres écritures. De son côté, Maroquinerie des Orgues, en tant que société bénéficiaire de l'apport, s'est engagée expressément à respecter toutes les prescriptions de l'article 210 A-3 du Code général des impôts. A cet effet, les deux sociétés se sont engagées à joindre à leur déclaration de résultats de l'exercice de réalisation de l'apport et des exercices ultérieurs un état conforme au modèle fourni par l'administration, faisant apparaître, pour chaque nature d'élément compris dans l'apport les renseignements nécessaires au calcul du résultat imposable de la cession ultérieure des éléments considérés, conformément à l'article 54 septies I et à l'article 38 quinquies de l'annexe III du Code général des impôts et à tenir un registre de suivi des plus-values sur éléments d'actif non amortissables en report d'imposition prévu à l'article 54 septies II du Code général des impôts.

Dans le cadre de la convention de prêt bancaire signée le 1^{er} décembre 2010 pour une ligne d'emprunt de 2,0 M€ tirée à hauteur de 250 K€ au 31 décembre 2014, Le Tanneur & Cie bénéficie de la garantie de la BPI (ex-OSEO) à hauteur de 70% du concours moyennant le nantissement des marques Le Tanneur.

Le contrat de développement participatif de 1,5 M€ signé avec OSEO en août 2010 prévoit une retenue de garantie de 75 K€ comme gage en espèces.

A la date de clôture, il n'y avait aucun effet escompté non échu.

La Société pratique une politique de couverture de change afin de sécuriser le montant de ses achats négociés en devises (principalement en HKD et USD). Les engagements mis en place et demeurés vivants au 31/12/2014 sont indiqués à la note 3.12.2.

Au 31 décembre 2014, le montant des créances cédées dans le cadre du contrat d'affacturage est de 1 165 K€.

Pour le financement par la BPI du CICE 2013 et 2014, la Société a procédé à la cession préalable et effective des créances en germe d'un montant de 1 155 K€ détenues sur le Trésor Public par le groupe d'intégration fiscale constitué par les sociétés Le Tanneur & Cie et Maroquinerie des Orgues.

Les droits individuels à formation du personnel de la Société non utilisés au 31 décembre 2014 s'élèvent à 14 594 heures.

Le 23 décembre 2010, Le Tanneur & Cie a signé un bail commercial sans droit d'entrée pour la location d'un magasin d'une centaine de m² dans le futur centre commercial de Villeneuve la Garenne. La mise à disposition, initialement prévue pour le 1^{er} semestre 2013, a été reportée au 1^{er} trimestre 2014. En juillet 2013, la société Le Tanneur & Cie a notifié au bailleur qu'elle considérait le bail caduc en raison de la précipitation dans la levée des conditions suspensives, du non-respect des engagements contractuels concernant la date de livraison du local et du caractère potestatif des clauses du bail (modifications unilatérales de l'environnement commercial par rapport aux conditions initiales). Après plusieurs échanges de courrier, le bailleur a assigné Le Tanneur & Cie le 11 février 2014 à une indemnité de 247 K€. Après consultation de son cabinet d'avocat, la Société estime le risque à 82 K€ (frais inclus), risque qui a fait l'objet d'une provision au 31 décembre 2014.

- Au titre des engagements reçus :

Dans le cadre d'un contrat d'assurance prospection signé en 2011 pour la zone Allemagne, la Coface a versé au Groupe une avance de 258 K€ entre 2012 et 2014. Le contrat est désormais rentré dans sa période d'amortissement au rythme de 7% du chiffre d'affaires annuel réalisée dans la zone par Le Tanneur & Cie et sa société sœur Le Tanneur International Germany. La période d'amortissement se termine mi-2018, après quoi le solde éventuel de l'avance resterait acquis à Le Tanneur & Cie.

Le 29 juin 2010, le site principal de Bort-les-Orgues a fait l'objet d'une cession-bail avec un organisme de financement pour un montant de 1,3 M€. Le nouveau crédit-bail d'une durée de 15 ans prévoit la possibilité d'une levée anticipée de l'option d'achat à partir de 5 ans.

Comme mentionné au § 3.12.1, Qatar Luxury Group – Fashion S.P.C., actionnaire majoritaire, a établi une lettre de soutien datée du 24 février 2015, dans laquelle elle s'engage à fournir à Le Tanneur & Cie les moyens financiers

lui permettant de faire face à ses engagements vis-à-vis de ses créanciers et à poursuivre son activité et ce, jusqu'à au moins l'assemblée générale appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

5.6 *Entreprises liées*

Le Tanneur & Cie est consolidée en intégration globale au sein du groupe Qatar Luxury Group S.P.C. basé à Doha.

Les soldes et transactions d'importance significative avec les sociétés liées sont les suivants pour l'exercice (en €) :

Postes de Bilan	Montant brut	Dépréciations	Montant net
Créances rattachées à des participations	176 075	176 075	-
Prêts	63 468	63 468	-
Créances clients et comptes rattachés	1 287 072	940 014	347 058
Comptes-courants débiteurs	2 431 004	2405 102	25 902
Dettes fournisseurs	(199 740)		
Comptes-courants créditeurs	(11 777 598)		

Postes de Compte de résultat	Montant
Production vendue de biens	210 919
Prestations de services et cessions d'approvisionnements	1 766 354
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)	(1 213 623)
Autres achats et charges externes	(86 089)
Dotations d'exploitation sur actif circulant	(471 852)
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	503 213
Autres intérêts et produits assimilés	38 903
Dotations financières aux provisions	(123 547)
Intérêts et charges assimilés	(146 312)

5.7 *Parties liées*

Qatar Luxury Group Fashion S.P.C. a accordé à Le Tanneur & Cie une avance de 8,5 M€ (dont 3 M€ en 2014) selon les conditions suivantes :

- Remboursement de 2 M€ en septembre 2015, de 1,5 M€ en décembre 2015, de 2 M€ en mars 2016 et de 3 M€ en juin 2016.
- Taux d'intérêt nul depuis le 1^{er} juillet 2014.

5.8 *Honoraires des commissaires aux comptes*

Les honoraires (hors taxes) inscrits en charges en 2014 de chaque commissaire aux comptes sont les

suivants :

	AFIGEC	%	FIDUCIAIRE LEYDET et membres du réseau Deloitte	%
Commissariat aux comptes, certification et examen des comptes individuels et consolidés	50 500 €	50,0%	50 500 €	50,0%
Diligences directement liées	9 300 €	94,9%	500 €	5,1%
Sous total Prestations d'audit	59 800 €	54,0%	51 000 €	46,0%
Autres prestations	-	-	-	-
Total	59 800 €	54,0%	51 000 €	46,0%

5.9 Evénements postérieurs à la clôture

Le 12 février 2015, Le Tanneur & Cie a reçu un commandement de payer la somme de 165 K€ relatif à la clause de garantie solidaire du bail commercial d'un magasin à l'enseigne Upla situé rue Saint Benoît à Paris qui a été cédé par la Société en 2006. Ce sujet avait déjà fait l'objet d'une décision de justice relevant l'inopposabilité de la clause de garantie en 2009. Le Tanneur & Cie considère ce commandement de payer sans objet.

Le 27 février 2015, Le Tanneur & Cie a repris le fonds de commerce du magasin Le Tanneur d'Annecy à son partenaire affilié pour un montant de 305 K€.

6 Tableau des filiales et participations (clôture du 31/12/2014)

Filiales	Pays	Devis e	Capital (en devises)	Capitaux propres autres que le capital (en devises)	Quote- part du capital détenu(e n %)	Valeur comptable des titres détenus Brut (€)	Valeur comptable des titres détenus Net (€)	Prêts et avances consentis non remboursés (€)	Mon de caut et a don pa Soc (€
A) Filiales détenues à plus de 50 %									
Sopadima	Hong-Kong	HKD	5 343 690	-6 476 716	100,00	0	0	176 075	
Far East Maroquine rie des Orgues	France	EUR	1 325 500	3 691 322	100,00	5 302 000	5 302 000	-	
B) Filiales détenues entre 10 et 50 %									

(11) rapports des Commissaires aux Comptes

rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Le Tanneur & Cie, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant, exposé dans la note 3.12.1 de l'annexe, intitulée « Exposition aux risques de taux d'intérêt » et relatif au non-respect de ratios financiers.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Immobilisations incorporelles

La note 2.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux modalités d'évaluation des droits d'entrée, des fonds de commerce et des droits aux baux qui figurent pour une valeur nette de 4 371 milliers d'euros à l'actif du bilan.

Nous nous sommes assurés du caractère approprié et de la bonne application des tests de dépréciation.

Exposition aux risques de taux d'intérêt

La note 3.12.1 de l'annexe précise qu'en raison du non-respect au 31 décembre 2014, des ratios financiers R1 et R2, concernant l'emprunt bancaire, négocié en décembre 2010, dont le solde à la date de clôture est de 250 milliers d'euros, la totalité de cet emprunt a été présentée en éléments à court terme au 31 décembre 2014.

Nous nous sommes assurés de la correcte application du calcul des ratios financiers et de la présentation exposée ci-avant.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Levallois-Perret et à Paris, le 31 mars 2015

Les commissaires aux comptes

AFIGEC

Représentée par M. Jean Claude SPITZ

FIDUCIAIRE LEYDET

Représentée par M. Cédric BURGUIERE

rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Le Tanneur & Cie, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant, exposé dans la note 3.13.2 de l'annexe, intitulée « Risque de liquidité » et relatif au non-respect de ratios financiers.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Immobilisations incorporelles

Les modalités d'évaluation des droits aux baux et droits d'entrée qui figurent pour une valeur nette de 4 371 milliers d'euros à l'actif du bilan, sont indiquées dans la note « Règles et méthodes comptables ».

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation et les hypothèses utilisées ainsi que les calculs effectués par la société et nous avons vérifié que les notes 2.1.3, 2.2.5 et 3.1 de l'annexe aux comptes consolidés donnent une information appropriée à cet égard.

Impôts différés

Les notes annexes aux comptes consolidés 2.1.3, 2.2.12 et 3.4 décrivent les modalités de comptabilisation des créances d'impôts différés relatives aux pertes fiscales reportables.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné les hypothèses retenues par la société et nous avons vérifié que les notes précitées donnaient une information appropriée.

Risque de liquidité

La note 3.13.2 de l'annexe aux comptes consolidés précise qu'en raison du non-respect au 31 décembre 2014, des ratios financiers R1 et R2, concernant l'emprunt bancaire, négocié en décembre 2010, dont le solde à la date de clôture est de 250 milliers d'euros, la totalité de cet emprunt a été présentée en éléments à court terme au 31 décembre 2014.

Nous nous sommes assurés de la correcte application du calcul des ratios financiers et de la présentation exposée ci-avant.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Levallois-Perret et à Paris, le 31 mars 2015

Les commissaires aux comptes

AFIGEC

Représentée par M. Jean-Claude SPITZ

FIDUCIAIRE LEYDET

Représentée par M. Cédric BURGUIERE

rapport spécial des Commissaires aux Comptes

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

I. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. Convention conclue avec la société Le Tanneur International Germany Gmbh

Personne concernée : Monsieur Grégory COUILLARD, Président du Conseil d'Administration de Le Tanneur & Cie et Directeur Général de Le Tanneur International Germany Gmbh, jusqu'en septembre 2014

Votre société a cédé le 30 avril 2014 à la société Le Tanneur International Germany Gmbh le magasin à l enseigne Le Tanneur de Berlin.

Cette cession est intervenue pour un montant de 108 120 euros, correspondant à la valeur nette comptable du magasin.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 26 mars 2014.

2. Convention conclue avec la société Qatar Luxury Group Fashion SPC (QLG)

Personnes concernées :

La société QLG en sa qualité d'actionnaire de votre société et,

Monsieur Grégory COUILLARD, Président du Conseil d'Administration de Le Tanneur & Cie et Président Directeur Général de QLG jusqu'en septembre 2014

La société QLG a accordé le 12 mai 2014 une avance en compte courant de 1 000 000 € à votre société, remboursable au plus tard le 9 juin 2016 et ne portant pas intérêt.

Au 31 décembre 2014, l'avance consentie s'élève à 1 000 000 €.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 24 avril 2014.

II. Conventions et engagements non autorisés préalablement

En application des articles L. 225-42 et L. 823-12 du code de commerce, nous vous signalons que les conventions et engagements suivants n'ont, par omission, pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

1. Conventions conclues avec la société Qatar Luxury Group Fashion SPC (QLG)

Personnes concernées : La société QLG en sa qualité d'actionnaire de votre société.

Monsieur Jean LEBRAS, Président du Conseil d'Administration de Le Tanneur & Cie et Administrateur de QLG de septembre à décembre 2014.

1.1. Par un accord conclu le 16 octobre 2014 entre votre société et QLG, cette dernière a accordé une avance de trésorerie de 1 000 000 €, remboursable au plus tard le 9 juin 2016 et ne portant pas intérêt.

La mise à disposition de cette avance est intervenue le 22 octobre 2014 et le solde de cette avance au 31 décembre 2014 s'élève à 1 000 000 €.

1.2. Par un accord conclu le 4 décembre 2014 entre votre société et QLG, cette dernière a accordé une avance de trésorerie de 1 000 000 €, remboursable au plus tard le 9 juin 2016 et ne portant pas intérêt.

La mise à disposition de cette avance est intervenue le 15 décembre 2014 et le solde de cette avance au 31 décembre 2014 s'élève à 1 000 000 €.

1.3. Par un accord conclu le 16 décembre 2014 entre votre société et QLG, et à la suite des accords intervenus entre le 26 juillet 2011 et le 31 décembre 2013, une modification des modalités de rémunération des avances consenties à votre société par QLG a été opérée sur l'ensemble desdits accords, qui à compter du 1er juillet 2014 ne produiront plus intérêt jusqu'à remboursement intégral.

Nous vous précisons que, lors de sa réunion du 30 mars 2015, votre conseil d'administration a décidé d'autoriser a posteriori ces trois conventions.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

III. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Conventions conclues avec la société Le Tanneur International (LTI)

Personne concernée :

M. Jean LEBRAS, Président du Conseil d'Administration de Le Tanneur & Cie et Directeur Général de LTI de septembre à décembre 2014.

1.1. La société LTI, société détenue à 100 % par QLG, a été créée le 12 juin 2012. Elle a pour objet social le développement de la distribution des produits de la marque Le Tanneur à l'international.

Dans ce cadre, LE TANNEUR ET CIE concède à LTI le droit exclusif de commercialiser ses produits des marques Le Tanneur et SOCO à l'international sous le mode de distribution de détail.

Un contrat de distribution exclusive a donc été signé entre LE TANNEUR ET CIE et LTI le 30 septembre 2012.

Au cours de l'exercice 2014, les ventes de marchandises par votre société à LTI, au titre de ce contrat de distribution exclusive, se sont élevées à 201 904 €.

1.2. Parallèlement à la signature du contrat de distribution exclusive, un contrat de licence de marque a également été signé entre Le Tanneur & Cie et LTI le 30 septembre 2012.

Par ce contrat, Le Tanneur & Cie concède à LTI le droit d'exploiter la marque Le Tanneur pour la fabrication, la distribution et la vente des produits de maroquinerie à l'international.

Aucune facturation n'a été réalisée au titre de cette convention sur l'exercice 2014.

2. Convention conclue avec la société Le Tanneur Chine CO LTD

Personnes concernées :

Monsieur Grégory COUILLARD, Président du Conseil d'Administration de Le Tanneur & Cie et Directeur Général de Le Tanneur Chine CO LTD jusqu'en septembre 2014

Monsieur Jean LEBRAS, Administrateur puis Président du Conseil d'Administration de Le Tanneur & Cie et Administrateur de Le Tanneur Chine CO LTD de septembre à décembre 2014

Cette convention concerne la mise en place d'un contrat de prêt, d'un montant maximum de 75 000 euros, accordé par votre société à la société Le Tanneur Chine CO LTD, moyennant facturation d'intérêts sur la base d'un taux identique à celui pratiqué au titre d'un emprunt bancaire.

Au 31 décembre 2014, au titre de ce contrat, Le Tanneur & Cie détient une créance sur Le Tanneur Chine CO LTD de 63 468 €.

Les intérêts pris en produit à ce titre au taux EURIBOR 3 mois+1,8% par Le Tanneur & Cie s'élèvent sur cet exercice à 1 247 €.

3. Convention conclue avec la société Le Tanneur Japan International

Personnes concernées :

Monsieur Grégory COUILLARD, Président du Conseil d'Administration de Le Tanneur & Cie et Directeur général de Le Tanneur Japan International jusqu'en septembre 2014.

Monsieur Jean LEBRAS, Administrateur puis Président du Conseil d'Administration de Le Tanneur & Cie et Administrateur de Le Tanneur Japan International de septembre à décembre 2014.

Cette convention autorise les avances en compte courant consenties par la société Le Tanneur & Cie à Le Tanneur Japan International.

Au 31 décembre 2014, l'avance consentie par votre société à Le Tanneur Japan International s'élève à 2 348 712 € et les intérêts facturés à cette dernière se sont élevés à 34 762 €.

4. Convention conclue avec la société Le Tanneur International Belgium SA

Personnes concernées :

Monsieur Grégory COUILLARD, Président du Conseil d'Administration de Le Tanneur & Cie et Directeur général de Le Tanneur International Belgium SA, jusqu'en septembre 2014.

Monsieur Jean LEBRAS, Administrateur puis Président du Conseil d'Administration de Le Tanneur & Cie et Administrateur de Le Tanneur International Belgium SA, de septembre à décembre 2014.

Monsieur Jean CLENET, Directeur Général de Le Tanneur & Cie et Administrateur de Le Tanneur International Belgium SA.

Cette convention autorise les avances en compte courant consenties par la société LE TANNEUR ET CIE à Le Tanneur International Belgium SA et prévoit une rémunération de ces avances sur la base d'un taux identique à celui pratiqué au titre d'un emprunt bancaire.

Au 31 décembre 2014, le compte courant fait apparaître un montant d'avances consenties par Le Tanneur International Belgium à votre société de 36 811 € et aucun intérêt n'a été décompté.

5. Conventions conclues avec la société Qatar Luxury Group Fashion SPC (QLG)

Personnes concernées :

La société QLG en sa qualité d'actionnaire de votre société.

Monsieur Grégory COUILLARD, Président du Conseil d'Administration de Le Tanneur & Cie et Président Directeur Général de QLG jusqu'en septembre 2014

Monsieur Jean LEBRAS, Président du Conseil d'Administration de Le Tanneur & Cie et Administrateur de QLG de septembre à décembre 2014

QLG a conclu avec votre société entre juillet 2011 et juillet 2013 quatre conventions par lesquelles elle lui a consenti des avances de trésorerie pour les montants suivants :

- 1 000 000 € en juillet 2011, rémunéré au taux d'intérêt Euribor 6 mois + 3% ;
- 1 000 000 € en juin 2012, rémunéré au taux d'intérêt Euribor 6 mois + 3% ;
- 1 500 000 € en décembre 2012, rémunéré au taux d'intérêt Euribor 6 mois + 3%,
- 2 000 000 € en juillet 2013, rémunéré au taux d'intérêt de 3,61607%.

Un avenant à ces conventions a également été conclu le 30 décembre 2013 aux termes duquel le remboursement des avances octroyées par QLG à Le Tanneur & Cie s'élevant à 5 500 000 € est reporté aux années 2015 et 2016 selon le calendrier suivant :

- 2 000 000 € le 9 septembre 2015 ;
- 1 500 000 € le 9 décembre 2015 ;
- 2 000 000 € le 9 mars 2016.

Comme rappelé au titre des conventions et engagements non autorisés préalablement, ces conventions ne portent plus intérêt depuis le 1^{er} juillet 2014.

Au 31 décembre 2014, le solde des avances consenties par QLG à votre société, tenant compte des nouvelles conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale, s'élève à 8 731 529 € et les intérêts pris en charges sur le premier semestre de l'exercice se sont élevés à 99 994 €.

Fait à Levallois-Perret et à Paris, le 31 mars 2015

Les commissaires aux comptes

AFIGEC

Représentée par M. Jean-Claude SPITZ

FIDUCIAIRE LEYDET

Représentée par M. Cédric BURGUIERE

rapport du Président relatif aux procédures de contrôle interne

Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Le Tanneur & Cie et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Fait à Levallois-Perret et à Paris, le 31 mars 2015

Les commissaires aux comptes

AFIGEC

Représentée par M. Jean-Claude SPITZ

FIDUCIAIRE LEYDET

Représentée par M. Cédric BURGUIERE

Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans le rapport du conseil d'administration

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Le Tanneur & Cie désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1093¹, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2014, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément au référentiel utilisé par la société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 2 personnes entre le 3 mars et le 27 mars pour une durée d'environ 3 semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

I. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

¹ dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au paragraphe 6.1 du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

II. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené 2 entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes² :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif de sites que nous avons sélectionnés³ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 38% des effectifs et 75% des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

² **Informations sociales** : Effectif total et répartition des salariés ; Embauches & Licenciements ; Rémunération et évolutions salariales ; Absentéisme ; Accidents du travail ; Nombre d'heures de formation

Informations environnementales : Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation. Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Informations sociétales : Impact territorial, économique et social de l'activité en matière d'emploi et de développement régional ; Importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

³ Sites ayant fait l'objet de tests : Paris et Belley

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

L'un des commissaires aux comptes

Fait à Levallois-Perret, le 31 mars 2015

AFIGEC SARL

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

Cédric VOISIN
Associé Gérant

Franck NEGREL
Associé Gérant

(12) renseignements généraux

1 Responsable du document de référence et attestation

1.1 *Responsable du document de référence*

Noor AL-THANI
Président du Conseil d'Administration

1.2 *Déclaration du responsable du document de référence*

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, qui contiennent des observations figurant en pages 122 à 125.»

Noor AL-THANI
Président du Conseil d'Administration

1.3 *Responsables du contrôle des comptes*

1.3.1 Commissaires aux Comptes titulaires

AFIGEC, représenté par M. Jean-Claude SPITZ
26-28 rue Marius AUFAN
92300 Levallois-Perret

Nommé par l'Assemblée Générale en date du 4 mai 2010 pour une période de six exercices ; expiration du mandat à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Fiduciaire LEYDET, représenté par M. Cédric BURGUIERE
47 rue de Liège
75 008 Paris

Nommé par l'Assemblée Générale en date du 4 mai 2010 pour une période de six exercices ; expiration du mandat à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

1.3.2 Commissaires aux Comptes suppléants

Monsieur Yannis GIRAUD
26/28 rue Marius AUFAN
92300 Levallois-Perret

Nommé par l'Assemblée Générale en date du 4 mai 2010 pour une période de six exercices ; expiration du mandat à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Monsieur Benoît LEMAITRE
47 rue de Liège
75 008 Paris

Nommé par l'Assemblée Générale en date du 15 mai 2012 en remplacement de Mme Evelyne CLARY, qui avait été nommée par l'Assemblée Générale en date du 4 mai 2010 pour une période de six exercices ; expiration du mandat à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

2 Renseignements de caractère général concernant la Société et son capital

2.1 Renseignements concernant l'émetteur

Dénomination sociale :

Le Tanneur & Cie

Siège social :

128-130, Quai de Jemmapes
75010 Paris

Date de création de la Société :

6 novembre 1997

Nationalité : Française

Forme juridique :

La Société est de forme anonyme, à Conseil d'Administration. Elle est régie par la loi et les règlements en vigueur, et par les statuts.

Durée :

La Société a été constituée pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce. Cette immatriculation est intervenue le 16 avril 1998.

Registre du Commerce et des Sociétés : 414 433 797 RCS Paris

Code APE : 1512 Z

Fabrication d'articles de voyages et de maroquinerie.

Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la Société :

Les statuts, comptes, rapports et procès-verbaux d'Assemblées Générales peuvent être consultés auprès du siège social de la Société, 128-130, Quai de Jemmapes 75010 Paris.

Objet social :

La Société a pour objet, en France ou à l'étranger :

- la fabrication, la vente, la diffusion sous toutes ses formes de tous objets en cuir, de maroquinerie, articles de mode, articles de voyages et produits dérivés et accessoires,
- l'exploitation directe ou indirecte de tout magasin de vente au détail,
- et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Exercice social :

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 26 avril 2001, la date de clôture de l'exercice est fixée au 31 décembre.

Affectation et répartition des bénéfices :

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est fait un prélèvement d'un vingtième au moins affecté à la formation d'un fonds de réserve dit « réserve légale ».

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la « réserve légale » est descendue au-dessous de cette fraction.

L'Assemblée décide souverainement de l'affectation du solde du bénéfice augmenté, le cas échéant, des reports bénéficiaires antérieurs ; elle détermine, notamment, la part attribuée aux actionnaires sous forme de dividende. L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition. Dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Les pertes reportées par décision de l'Assemblée Générale sont inscrites à un compte spécial,

figurant au passif du bilan, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction, ou apurées par prélèvement sur les réserves.

Sous condition suspensive de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le Second Marché, l'Assemblée Générale du 29 avril 1999 a décidé de permettre à l'Assemblée d'offrir aux actionnaires une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions selon les termes suivants : « L'Assemblée Générale, statuant sur les comptes de l'exercice, a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions de la Société à émettre. »

Assemblées Générales :

Les Assemblées Générales sont convoquées par le Conseil d'Administration, par le ou les Commissaires aux Comptes, ou par toute personne habilitée à cet effet.

Les Assemblées Générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation. Ce lieu est déterminé par l'auteur de la convocation. Trente cinq jours au moins avant la réunion de l'Assemblée, un avis aux actionnaires est publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires. Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour doivent être envoyées à la Société à compter de la publication de l'avis et jusqu'à vingt-cinq jours avant l'Assemblée.

Les auteurs des demandes d'inscription de projets de résolutions justifient de la possession de la représentation de la fraction du capital exigée par la loi par l'inscription des titres correspondants soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. Ils transmettent avec leur demande une attestation d'inscription en compte. Les actionnaires sont convoqués par un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires avec avis préalable de l'Autorité des Marchés Financiers. Les actionnaires titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation sont convoqués à toute assemblée par lettre ordinaire. Ils peuvent, s'ils le désirent, être convoqués par lettre recommandée, à condition d'adresser à la Société le montant des frais de recommandation. Ils peuvent également, s'ils le désirent, être convoqués par un moyen électronique de télécommunication mis en œuvre dans les conditions prévues par la loi, à l'adresse indiqué par l'actionnaire.

Tous les copropriétaires d'actions indivises et tous les titulaires du droit de vote des actions grevées d'usufruit sont convoqués dans les mêmes formes. Le délai entre la date, soit de l'insertion ou de la dernière des insertions contenant un avis de convocation, soit de l'envoi des lettres recommandées et la date de l'Assemblée est au moins de quinze jours sur première convocation et de six jours sur convocation suivante. Les avis de convocation doivent indiquer clairement l'ordre du jour. Les réunions ont lieu aux jour, heure, et endroit indiqués dans l'avis de convocation.

Franchissement de seuils :

Tout actionnaire, personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, des trois dixièmes, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote, doit informer la Société du nombre total d'actions qu'elle possède, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de l'un des seuils.

En cas de défaut de déclaration, les actions qui excèdent la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les assemblées d'actionnaires tant que la situation n'a pas été régularisée et jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de cette déclaration.

Droit de vote double :

Conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mars 2000, toutes les actions entièrement libérées et pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative pendant au moins deux ans après la première cotation confèrent un droit de vote double.

Un droit de vote double est également conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles ce dernier bénéficiait déjà de ce droit.

Ce droit de vote double cesse de plein droit pour toute action nouvelle convertie au porteur ou ayant fait l'objet d'un transfert de propriété, sous réserve des exceptions prévues par la loi.

Titres au porteur identifiables :

Conformément aux dispositions légales, la Société pourra demander à tout moment, à l'organisme chargé de la compensation des titres, la communication des renseignements relatifs à la composition de son actionnariat et à la quantité de titres détenus par chacun de ses actionnaires, ainsi que tous renseignements dont la communication est autorisée par la législation en vigueur.

Achat par la Société de ses propres actions :

L'Assemblée Générale Mixte du 4 mai 2010 avait autorisé la Société pour 18 mois à acquérir sur le marché ses propres actions. Cette autorisation n'a pas été renouvelée. Aucun mouvement n'est intervenu après le 4 novembre 2011. Au 31 décembre 2014, la Société détient 5 100 actions propres.

2.2 Documents accessibles au public

Conformément aux dispositions de l'article L 225 -117 du Code de Commerce, nous mettons à la disposition du public les documents suivants concernant les trois derniers exercices écoulés :

- les inventaires et les comptes annuels (bilans, comptes de résultat et annexes) ;
- les comptes consolidés ;
- la liste des administrateurs ;
- les rapports du conseil d'administration ;
- le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées ;
- les procès-verbaux des assemblées tenues au cours des trois derniers exercices et leurs feuilles de présence.

L'acte constitutif et les statuts de la Société peuvent également être consultés.

Les documents ci-dessus sont disponibles à la consultation sur support physique à Paris, au 128 quai de Jemmapes (10°).

2.3 Renseignements concernant le capital social

Capital social :

Le capital social est de 4 282 136 € divisé en 4 282 136 actions de 1 € de valeur nominale, entièrement libérées.

Capital potentiel :

Au 31 décembre 2014, 60 000 options de souscription d'actions au bénéfice des salariés ont été attribuées.

Titres donnant accès au capital : néant.

Capital autorisé non émis : néant.

Tableau d'évolution du capital depuis la création :

Date	Nature de l'opération	Actions créées	Prime d'émission	Actions cumulées	Nominal	Capital social	Imputation des frais sur la prime	Prime d'émission nette
11/97	Constitution de la Société	150 000	-	150 000	100 FRF	15 000 KF	-	-
04/99	Division par 5 du nominal	-	-	750 000	20 FRF	15 000 KF	-	-
09/99	Augmentation de capital	375 000	44 FRF	1 125 000	20 FRF	22 500 KF	150 KF	16 350 KF
03/00	Conversion en euros	-	-	1 125 000	3 €	3 375 K€	-	-
04/00	Augmentation de capital	245 000	16,5 €	1 370 000	3 €	4 110 K€	571 918 €	3 470 582 €
12/05	Augmentation de capital	15 000	2,775 €	1 385 000	3 €	4 155 K€	-	3 525 417 €
2006	Augmentation de capital	9 925	2,026 €	1 394 925	3 €	4 185 K€	-	3 545 521 €
2007	Augmentation de capital	7 200	1,81 €	1 402 125	3 €	4 206 K€	-	3 558 585 €
2008	Augmentation de capital	4 000	3,02 €	1 406 125	3 €	4 218 K€	-	3 570 665 €
04/09	Diminution du nominal	-	2,00 €	1 406 125	1 €	1 406 K€	-	6 382 915 €
07/09	Augmentation de capital	2 812 250	-	4 218 375	1 €	4 218 K€	147 940 €	6 234 975 €
08/09	Attribution d'actions gratuites	6 384	-	4 224 759	1 €	4 225 K€	-	6 234 975 €
04/12	Augmentation de capital	15 000	1,65 €	4 239 759	1 €	4 240 K€	-	6 259 725 €
06/12	Augmentation de capital	37 377	1,65 €	4 277 136	1 €	4 277 K€	-	6 321 397 €
07/12	Augmentation de capital	5 000	1,65 €	4 282 136	1 €	4 282 K€	-	6 329 647 €

2.4 Résumé des contrats importants conclus les deux dernières années autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires

Contrat de sous-traitance industrielle

Le 13 février 2014, la société Maroquinerie des Orgues a renouvelé jusqu'au 13 février 2017 son contrat de sous-traitance industrielle avec une Maison de luxe pour la fabrication en sous-traitance de produits de maroquinerie définis par ce donneur d'ordres. Le sous-traitant s'engage au marquage « Made in France » des produits, à la confidentialité des informations fournies, à l'approvisionnement en matières auprès des fournisseurs désignés par le donneur d'ordres, au respect des délais de livraison et des normes de qualité et à la destruction des chutes de production. Le contrat prévoit une révision annuelle des prix et un délai de règlement de 45 jours fin de mois.

Contrats de commission affiliation et/ou franchisé

La société Le Tanneur & Cie a mis en place un réseau de commissionnaires affiliés et/ou franchisés à l'enseigne Le Tanneur. A fin 2014, ce projet s'est concrétisé par la signature de 20 contrats de commission affiliation et de deux contrats de franchise. Les contrats de commission affiliation prévoient que la Société met à la disposition de ses commissionnaires affiliés des produits sélectionnés en assurant la prise en charge financière du stock et de son renouvellement, ainsi que le concept de son point de vente et l'usage de l'enseigne Le Tanneur. La Société se charge de la formation de ses commissionnaires affiliés et leur assure assistance et conseil pendant toute la durée du contrat. Restant propriétaire du stock, elle se réserve le droit de fixer le prix maximum des produits. Les commissionnaires affiliés, commerçants indépendants, sont propriétaires de leur fonds de commerce et conservent la pleine et entière liberté de gestion du point de vente. Ils agissent en leur nom et sous leur seule responsabilité, notamment dans les rapports avec la clientèle et les tiers.

Le chiffre d'affaires du magasin est enregistré par le commissionnaire affilié. A la fin de chaque mois, Le Tanneur & Cie facture au commissionnaire affilié les ventes de produits de la période multipliées par un taux contractuel dit « taux de commission ». La marge du commissionnaire affilié est donc constituée par le chiffre d'affaires du magasin diminué de la facturation par Le Tanneur & Cie des produits vendus. La marge de Le Tanneur & Cie représente la facturation au commissionnaire affilié diminuée du coût de production des produits vendus.

Le contrat de franchise se différencie du contrat de commission affiliation par le fait que le franchisé achète le stock et détermine librement le prix de vente public des produits.

Les contrats décrivent les droits et les obligations des parties ainsi que les modalités de la mise en place et de l'exploitation du concept Le Tanneur.

Cession de la marque Tann's et contrat de licence

En 2006, Le Tanneur & Cie a concédé le droit d'exploiter en France et en Europe la marque Tann's dont elle était propriétaire, pour la fabrication et la distribution d'articles de maroquinerie, moyennant une redevance en pourcentage du chiffre d'affaires. Cet accord a été renouvelé jusqu'au 31 décembre 2018.

Le 22 décembre 2014, Le Tanneur & Cie a cédé sa marque Tann's. Le contrat de licence a donc été résilié à cette date.

Contrat de licence des marques Air France by Le Tanneur

Le 9 janvier 2007, Air France a concédé à Le Tanneur & Cie pour 3 ans une licence de création, fabrication et commercialisation de bagages (souples et rigides) et petite maroquinerie portant la marque Air France by Le Tanneur. Le territoire couvert comprend tous les pays où la marque Le Tanneur est actuellement présente. En 2010, cet accord a été renouvelé jusqu'au 31 décembre 2013. Par un courrier en date du 27 juin 2013, Le Tanneur & Cie n'a pas souhaité renouveler ce contrat ultérieurement. La Société disposait de l'année 2014 pour écouler son stock de bagages Air France by Le Tanneur restant.

Le Tanneur & Cie verse trimestriellement à Air France une commission en pourcentage du chiffre d'affaires réalisé.

Réseau de Distribution Sélective

Depuis le mois de juillet 2012, Le Tanneur & Cie a décidé de mettre en place un réseau de distribution sélective avec certains de ses distributeurs détaillants. Les contrats de distribution sélective instaurent des minimas de commandes annuelles à la charge du distributeur agréé et le respect des critères d'agrément au sein du réseau. En contrepartie, Le Tanneur & Cie s'engage à faire bénéficier le distributeur agréé de formations, d'éléments de publicité sur lieu de vente et d'aide au merchandising. Au 31 décembre 2014, 87 contrats de distribution sélective ont été signés.

Contrats de distribution et de licence de marque

Le 30 septembre 2012, Le Tanneur & Cie a signé avec sa société sœur Le Tanneur International un contrat de distribution exclusive par lequel Le Tanneur & Cie concède à Le Tanneur International le droit exclusif de commercialiser ses produits des marques Le Tanneur et Soco à l'international sous le mode de distribution de détail.

Le même jour, Le Tanneur & Cie a signé avec Le Tanneur International un contrat de licence par lequel elle concède l'exploitation des marques Le Tanneur et Soco à l'international.

Contrat de sous-traitance de prestations logistiques

Le Tanneur & Cie disposait d'une activité logistique gérée en interne à Belley (01) pour sa branche d'activité Marques propres.

En parallèle, elle avait confié la gestion logistique de son activité Bagages à un prestataire indépendant.

A partir de juin 2013, ces deux activités ont été regroupées dans un nouvel entrepôt externe dont la gestion est confiée au même prestataire logistique que celui gérant l'activité Bagages afin d'optimiser les coûts et les délais de ces prestations. Un contrat de sous-traitance de prestations logistiques a été signé à cet effet.

3 Renseignements de caractère général concernant l'Administration et la Direction

3.1 Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de :

Président :

Noor AL-THANI

Date d'expiration du mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2020 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Mme Noor AL-THANI ne détient aucune action Le Tanneur & Cie au 31 décembre 2014.

Noor AL-THANI est diplômée d'un Bachelor Degree of Fine Arts de l'Université de Virginia Commonwealth et a occupé des fonctions de styliste dans le secteur de la mode. Elle a rejoint Qatar Luxury Group en juin 2008 et est de nationalité qatarie. Elle est membre de la famille royale.

Administrateurs :

Hervé DESCOTTES – Président d'honneur

Date d'expiration du mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2020 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

M. Hervé DESCOTTES détient une action Le Tanneur & Cie au 31 décembre 2014.

Après avoir été Directeur du Marketing du Printemps, Hervé DESCOTTES devient Directeur Commercial puis Directeur Général de Burton France. En 1980, il rachète Andrelux à son fondateur. Il en est le Président-Directeur Général jusqu'en 1993. A partir de novembre 1997, il assure les fonctions de Président-Directeur Général de Le Tanneur & Cie jusqu'en mai 2011, puis de Directeur Général jusqu'en février 2012. M. Hervé DESCOTTES est de nationalité française.

Helena DESIGNORI

Date d'expiration du mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2020 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Mme Helena DESIGNORI ne détient aucune action Le Tanneur & Cie au 31 décembre 2014.

Helena DESIGNORI a été VP CRM et E-Commerce chez Lancôme jusqu'en 2013. Elle occupe actuellement le poste de Managing Director de Qela chez Qatar Luxury Group – Fashion, SPC.

Patricia MOULON

Date d'expiration du mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2020 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Mme Patricia MOULON détient 15 000 actions Le Tanneur & Cie au 31 décembre 2014.

Patricia MOULON est Directrice financière de Le Tanneur & Cie. Elle est de nationalité française.

Aucun membre du Conseil d'Administration n'a fait l'objet depuis le début de l'année 2009 d'une condamnation pour fraude, d'une faillite, d'une mise sous séquestre ou liquidation ou ne s'est vu prononcer une incrimination ou sanction publique.

Il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel au sein du Conseil d'Administration.

3.2 Equipe de Direction

L'équipe de Direction est composée de :

Jean CLENET

Directeur Général

58 ans – diplômé de l'Ecole Supérieure d'Electricité et de l'ICG Pays de Loire (management d'entreprise)

Après une expérience d'ingénieur dans le groupe Total puis au Centre électronique de Laval, Jean Clenet rejoint le groupe La Fourmi où il occupe pendant 11 ans les fonctions successives de Directeur logistique, Secrétaire Général, Directeur Industriel et Logistique puis Directeur Général. Il rentre chez Le Tanneur & Cie en janvier 2001 comme Directeur Industriel et Logistique, devient Directeur Général Adjoint en 2004 puis Directeur Général en février 2012.

Franck MATTIOTTI

Directeur des sites industriels de Bort-les-Orgues

52 ans - diplômé Ingénieur de l'ITECH de Lyon

Après 10 années d'expérience chez Exxon Mobil où il occupe les fonctions successives d'Ingénieur recherche et développement, Ingénieur amélioration continue et Responsable d'unité de production, Franck Mattiotti rejoint le groupe Valéo, puis le groupe Sanofi – Aventis Pharma comme Directeur d'unité autonome de production. Il travaille ensuite pendant 8 ans chez Proseat Automotive comme Directeur des opérations industrielles puis Directeur général de site. En 2013, il occupe la fonction de Directeur général d'usine chez Stradal (groupe Ciment & Roadstone) avant de rejoindre Maroquinerie des Orgues en mars 2014 comme Directeur des sites industriels de Bort-les-Orgues.

Olivier BRAMBILLA

Directeur Commercial Marques propres

45 ans – diplômé de L'Ecole supérieure de commerce de Pau

Après 5 ans d'expérience au sein du groupe MULLIEZ (Kiabi), Olivier Brambilla travaille pendant 6 ans pour le groupe ETAM comme responsable régional puis directeur de zone France. Il occupe ensuite le poste de directeur des ventes chez Levi Strauss & Co pour le *retail* France, Comptoir des cotonniers et LOFT avant de rejoindre Le Tanneur & Cie en mars 2009 comme Directeur Retail. En avril 2014, ses responsabilités s'élargissent aux activités *wholesale* France et export.

Christèle CAMPION

Directrice Produits Marques propres

41 ans – diplômée de l'Institut Textile et Chimique de Lyon (ITECH)

Christèle Campion a travaillé une dizaine d'années à la Direction Industrielle des Cuirs CARTIER en assurant dans un premier temps la qualité des matières premières puis la gestion de projets en maroquinerie pour enfin prendre la responsabilité du pôle Projet-développement maroquinerie.

Elle rejoint Le Tanneur & Cie en avril 2013 en qualité de Chef de projet Qela avec la gestion de la production de l'atelier de Belley. Elle prend la responsabilité de la Direction Produits en février 2015.

Patricia MOULON

Directrice Financière

43 ans - diplômée de l'Ecole supérieure de commerce de Dijon et d'expertise comptable

Après 4 années d'audit chez Price Waterhouse, Patricia MOULON devient Contrôleur financier Europe dans le groupe de lunetterie Bollé. Elle rentre chez Le Tanneur & Cie comme contrôleur financier en août 2001 avant de prendre la direction financière du Groupe en avril 2006.

Il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel au sein de l'équipe de direction.

(13) texte des résolutions

- en matière ordinaire -

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, du rapport joint établi par le Président et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2014, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du Groupe et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés.

Troisième résolution

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 31 705 € et qui ont donné lieu à réintégration dans le résultat fiscal.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale constate que le résultat net de l'exercice 2014 se solde par une perte de 442 412,37 €.

L'Assemblée Générale constate que le report à nouveau s'élève à un solde débiteur de de 1 740 422,18 € et décide d'affecter la perte de l'exercice 2014 au report à nouveau dont le solde déficitaire devient 2 182 834,55 €.

L'Assemblée Générale reconnaît que conformément à la Loi, il lui a été rappelé les distributions de dividendes effectuées au titre des trois exercices précédents :

	2011	2012	2013
Dividende global	-	-	-
- dont éligible à la réfaction de 40%	-	-	-
- dont non éligible	-	-	-

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide de ne pas attribuer aux administrateurs de jetons de présence au titre de l'exercice 2014.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve les termes dudit rapport.

Septième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ratifie la décision du Conseil d'Administration en date du 3 décembre 2014 de coopter Madame Noor Al Thani, née le 4 février 1982, de nationalité qatarie, demeurant P.O. Box 15604 Doha Qatar, en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Jean Lebras, démissionnaire, pour la durée restant à courir du

mandat de ce dernier, soit à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ratifie la décision du Conseil d'Administration en date du 3 décembre 2014 de coopter Madame Helena Designori, née le 12 septembre 1964, de nationalité britannique, demeurant P.O. Box 15604 Doha Qatar, en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Thomas Pecenka, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Le Conseil d'Administration

(14) la table de concordance

		Page
1.	Personnes responsables	
1.1	Personnes responsables des informations contenues dans le document	135
1.2	Déclaration des personnes responsables du document	135
2.	Contrôleurs légaux des comptes	
2.1	Nom et adresse des contrôleurs légaux	135
2.2	Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été redésignés	N/A
3.	Informations financières sélectionnées	
3.1	Informations financières historiques sélectionnées	6,7,8
3.2	Informations financières historiques sélectionnées pour des périodes intermédiaires	N/A
4.	Facteurs de risque	50
5.	Informations concernant l'émetteur	
5.1	Histoire et évolution de la Société	4
5.1.1	Raison sociale et nom commercial	136
5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement	136
5.1.3	Date de constitution et durée de vie	136
5.1.4	Siège social et forme juridique, législation régissant les activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire	136
5.1.5	Événements importants dans le développement des activités	4
5.2	Investissements	
5.2.1	Principaux investissements réalisés	69,70
5.2.2	Principaux investissements en cours	N/A
5.2.3	Principaux investissements que l'émetteur compte réaliser à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes	N/A
6.	Aperçu des activités	
6.1	Principales activités	9->13
6.1.1	Nature des opérations effectuées et principales activités	9->13
6.1.2	Nouveau produit ou service important lancé sur le marché	N/A
6.2	Principaux marchés	9->13
6.3	Événements exceptionnels ayant influencé les renseignements fournis conformément aux points 6.1 et 6.2	N/A
6.4	Degré de dépendance à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	51
6.5	Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration concernant la position concurrentielle	N/A
7.	Organigramme	
7.1	Description sommaire du Groupe	49
7.2	Liste des filiales	121
8.	Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1	Immobilisations corporelles importantes	70
8.2	Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations	N/A
9.	Examen de la situation financière et du résultat	
9.1	Situation financière	55
9.2	Résultat d'exploitation	
9.2.1	Facteurs importants	83
9.2.2	Raisons des changements importants du chiffre d'affaires	83
9.2.3	Stratégie ou facture de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations	N/A
10.	Trésorerie et capitaux	
10.1	Informations sur les capitaux	59
10.2	Source et montant des flux de trésorerie	59
10.3	Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement	77
10.4	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux	N/A

10.5	Informations concernant les sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2.3 et 8.1	N/A
11.	Recherche et développement, brevets et licences	20
12.	Information sur les tendances	
12.1	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks	22
12.2	Tendance connue, incertitude, engagement ou événement susceptibles d'influer sur les perspectives	23
13.	Prévisions ou estimations du bénéfice	N/A
14.	Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	
14.1	Organes d'administration	44,141
14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	N/A
15.	Rémunération et avantages	
15.1	Montant de la rémunération et avantages en nature octroyés	41
15.2	Montant des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs aux fins de versement de pensions, retraites ou autres avantages	N/A
16.	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1	Date d'expiration du mandat actuel et période durant laquelle la personne est restée en fonction	141
16.2	Informations sur les contrats de service	N/A
16.3	Informations sur le comité d'audit et le comité de rémunérations	46
16.4	Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise	46
17.	Salariés	
17.1	Nombre de salariés et répartition	24,89
17.2	Participation et stock-options	85,74
17.3	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital	N/A
18.	Principaux actionnaires	
18.1	Principaux actionnaires	38
18.2	Droits de vote différents	38
18.3	Détention ou contrôle de l'émetteur	39
18.4	Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	N/A
19.	Opérations avec des apparentés	89
20.	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1	Informations financières historiques	55
20.2	Informations financières <i>pro forma</i>	N/A
20.3	Etats financiers	55
20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles	
20.4.1	Déclaration attestant que les informations financières ont été vérifiées	122
20.4.2	Autres informations du document de référence vérifiées	126,132
20.4.3	Informations financières non tirées des états financiers	N/A
20.5	Date des dernières informations financières	2
20.6	Informations financières intermédiaires et autres	
20.6.1	Informations financières intermédiaires publiés depuis les derniers états financiers vérifiés	N/A
20.6.2	Informations semestrielles si le document de référence est établi plus de 9 mois après la fin de l'exercice	N/A
20.7	Politique de distribution des dividendes	40,136
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	22
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	22
21.	Informations complémentaires	
21.1	Capital social	
21.1.1	Montant du capital souscrit, nombre d'actions autorisées, nombre d'actions émises et totalement libérées, valeur nominale par action et rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice	139
21.1.2	Actions non représentatives du capital	N/A

21.1.3	Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur ou par ses filiales	103
21.1.4	Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	N/A
21.1.5	Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition ou toute obligation attachés au capital souscrit mais non libéré ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	N/A
21.1.6	Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	N/A
21.1.7	Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques	139
21.2	Acte constitutif et statuts	
21.2.1	Objet social	136
21.2.2	Membres des organes d'administration et de direction	141
21.2.3	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existante	137
21.2.4	Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	N/A
21.2.5	Convocation et conditions d'admission aux assemblées générales	137
21.2.6	Dispositions de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement régissant les modifications du capital lorsque ces conditions sont plus strictes que la Loi ne le prévoit	N/A
21.2.7	Dispositions de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	137
21.2.8	Conditions imposées par l'acte constitutif et les statuts, une charte ou un règlement régissant les modifications du capital lorsque ces conditions sont plus strictes que la Loi ne le prévoit	N/A
22.	Contrats importants	139
23.	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	
23.1	Informations concernant les personnes ayant établi une déclaration ou un rapport	N/A
23.2	Attestation confirmant que les informations ont été fidèlement reproduites et qu'aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses	N/A
24.	Documents accessibles au public	138
25.	Informations sur les participations	121

(15) la table de réconciliation avec le rapport financier annuel

		Page
1.	Comptes sociaux	93
2.	Comptes consolidés	55
3.	Rapport de gestion	45
4.	Déclaration du Président	135
5.	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et consolidés	122,124
6.	Honoraires des commissaires aux comptes	42

(16) le tableau de concordance RSE

Le tableau ci-dessous présente une réconciliation entre les informations du document de référence et les différentes rubriques visées à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

1. Informations sociales

1.1	Emploi	
1.1.1	Effectif total	page 24
1.1.2	Répartition des salariés par sexe, âge et zone géographique	page 24
1.1.3	Embauches et licenciements	page 25
1.1.4	Rémunérations et leurs évolutions	page 28
1.2	Organisation du travail	
1.2.1	Organisation du temps de travail	page 28
1.2.2	Absentéisme	page 29
1.3	Relations sociales	
1.3.1	Organisation du dialogue social (procédures d'information, de consultation et de négociation avec le personnel	page 29
1.3.2	Bilan des accords collectifs	page 29
1.4	Santé et sécurité	
1.4.1	Condition de santé et sécurité au travail	page 30
1.4.2	Bilan des accords signés avec les organismes syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	page 30
1.4.3	Accidents du travail et maladies professionnelles	page 30
1.5	Formation	
1.5.1	Politiques mises en œuvre en matière de formation	page 30
1.5.2	Nombre total d'heures de formation	page 31
1.6	Egalité de traitement	
1.6.1	Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	page 31
1.6.2	Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapés	page 31
1.6.3	Politique de lutte contre les discriminations	page 31
1.7	Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail relatives :	
1.7.1	Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	page 33
1.7.2	A l'élimination des discriminations en matières d'emploi et de profession	page 33
1.7.3	A l'élimination du travail forcé ou obligatoire	page 33
1.7.4	A l'abolition effective du travail des enfants	page 33

2. Informations environnementales

2.1	Politique générale en matière environnementale	
2.1.1	Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et les cas échéant les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	page 33
2.1.2	Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	page 33
2.1.3	Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	page 33
2.1.4	Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	page 34

2.2	Pollution et gestion des déchets	
2.2.1	Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	page 34
2.2.2	Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	page 34
2.2.3	Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	page 34
2.3	Utilisation durable des ressources	
2.3.1	Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	page 34
2.3.2	Consommation de matière premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité de leur utilisation	page 34
2.3.3	Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables	page 35
2.3.4	Utilisations des sols	page 35
2.4	Changement climatique	
2.4.1	Rejets de gaz à effet de serre (GES)	page 35
2.4.2	Adaptation aux conséquences du changement climatique	page 35
2.5	Protection de la biodiversité	
2.5.1	Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	page 35
3.	Informations sociétales	
3.1	Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société	
3.1.1	En matière d'emploi et de développement régional	page 35
3.1.2	Sur les populations riveraines ou locales	page 35
3.2	Relations avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société (associations d'insertion, établissements d'enseignement, associations de défense de l'environnement, associations de consommateurs et populations riveraines)	
3.2.1	Conditions du dialogue avec ces personnes ou organisation	page 35
3.2.2	Actions de partenariat ou de mécénat	page 36
3.2	Sous-traitance et fournisseurs	
3.2.1	Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	page 36
3.2.2	Importance de la sous-traitance et prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	page 36
3.3	Loyauté des pratiques	
3.3.1	Actions engagées pour prévenir la corruption	page 36
3.3.2	Mesures prise en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	page 36
3.3	Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	page 36